

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MÉMOIRE D'ÉTUDE**

**Inventaire et mise en valeur  
du fonds des archives  
de la bibliothèque du Conservatoire de Paris**

**Sablonnière Marguerite**

**M. F. Dupuigrenet Desroussilles  
Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

1996

1996  
DCB  
19



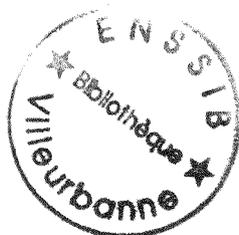
**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MÉMOIRE D'ÉTUDE**

**Inventaire et mise en valeur  
du fonds des archives  
de la bibliothèque du Conservatoire de Paris**

**Sablonnière Marguerite**



**M. F Dupuigrenet Desroussilles  
Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

**Bibliothèque nationale de France  
Département de la musique  
Mme C. Massip**

1996  
DCB  
19

1996

## **Remerciements**

Je remercie tout particulièrement Mme Catherine Massip, conservateur en chef du département de la musique de la Bibliothèque nationale de France, pour les nombreux conseils qu'elle m'a prodigués.

Mes remerciements vont également au personnel du département de la musique qui m'a apporté une aide précieuse dans mon travail d'inventaire.

## **Résumé**

Le département de la musique de la Bibliothèque nationale de France conserve un fonds d'archives de la bibliothèque du Conservatoire de Paris surtout riche en documents datant du XIX<sup>e</sup> siècle. L'inventaire du fonds permet de favoriser sa consultation par les lecteurs ainsi que de mettre en valeur son intérêt historique pour les collections de la bibliothèque.

## **Abstract**

The music Department of the Bibliothèque nationale de France has in its collections some archives from the Library of the Paris Conservatory, which contain almost documents of the XIXth century. The inventory of archives facilitates reference by readers to the collection as well as highlighting the inventory's historical value in the context of the library's collections as a whole.

## **Mots matière**

Bibliothèques\*\*Fonds spéciaux\*\*Musique  
Archives\*\*Conservation et restauration

## **Key words**

Libraries\*\*Special collections\*\*Music  
Archives\*\*Conservation and restoration

## **Abréviations**

AN : Archives nationales

BNF Mus. : Bibliothèque nationale de France, département de la musique

## Sommaire

|  |       |
|--|-------|
| Remerciements  | p. 1  |
| Introduction   | p. 5  |
| I. Historique de la bibliothèque du Conservatoire  | p. 7  |
| 1. Les débuts de la bibliothèque (1795-1819)   | p. 7  |
| 2. Les premiers successeurs de l'abbé Roze (1819-1850)   | p. 10 |
| 3. Hector Berlioz, Félicien David et Jean-Baptiste Weckerlin (1850-1909)   | p. 18 |
| 4. L'évolution de la bibliothèque jusqu'à son rattachement administratif à la Bibliothèque nationale (1909-1935) | p. 23 |
| 5. La bibliothèque du Conservatoire sous la tutelle de la Bibliothèque nationale                                 | p. 26 |
| II. Historique et inventaire des archives de la bibliothèque du Conservatoire                                    | p. 29 |
| 1. L'entrée des documents à la Bibliothèque nationale  | p. 29 |
| 2. Etat des archives de la bibliothèque du Conservatoire au département de la musique                            | p. 30 |
| 3. Rédaction d'un inventaire sommaire des archives de la bibliothèque du Conservatoire                           | p. 32 |
| III. Projet de restauration des archives et mise à disposition des lecteurs                                      | p. 37 |
| 1. Projet de restauration des archives   | p. 37 |
| 2. Mise à disposition des archives aux lecteurs  | p. 38 |
| Conclusion   | p. 40 |
| Bibliographie  | p. 41 |
| Annexes  |       |

## Introduction

Le département de la musique de la Bibliothèque nationale conserve un fonds d'archives concernant la bibliothèque du Conservatoire. Depuis le transfert d'une grande partie des collections de cette dernière bibliothèque dans les nouveaux locaux du département de la musique, en 1964, le fonds d'archives restait mal connu, n'ayant jamais donné lieu à un inventaire. Notre étude a donc pour objectif principal de mettre en valeur ce fonds dans le but de proposer aux chercheurs éventuels des éléments de réponse à des questions touchant les collections de la bibliothèque du Conservatoire. Le prestige de ces dernières n'est plus à montrer qui, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, suscitaient l'admiration, comme le prouve cette note de l'un des bibliothécaires, Jean-Baptiste Weckerlin : "Lors de l'Exposition de 1879 les délégués et représentants de la musique des grandes villes de l'Europe ont visité à différentes reprises les galeries de la Bibliothèque du Conservatoire : ils ont avoué tous, sans exception, qu'il n'existe pas au monde une collection musicale aussi complète"<sup>1</sup>. Est-il besoin de rappeler également que des manuscrits prestigieux, tel celui du *Don Giovanni* de Mozart, donné par Pauline Viardot, ou encore ceux de Claude Debussy et de la plupart des grands musiciens français, comptent parmi les richesses de la bibliothèque ? Connaître l'histoire de tels fonds n'est donc pas sans utilité tant pour le bibliothécaire que pour le chercheur. Cette approche historique des collections n'est d'ailleurs pas propre qu'au domaine des bibliothèques puisqu'on sait l'importance qu'elle revêt pour les musées. Ainsi, la mise en valeur des archives de la bibliothèque du Conservatoire, qui nous a été demandée, correspond-elle à une tendance actuelle de mieux maîtriser certains fonds par une meilleure connaissance de leur histoire.

Avant de procéder à l'examen et à la description proprement dits du fonds, il a semblé logique de retracer tout d'abord l'histoire de la bibliothèque, en insistant davantage sur le XIX<sup>e</sup> siècle pour lequel les archives sont les plus fournies. Il a paru plus utile, par ailleurs, de montrer les politiques d'acquisition des bibliothécaires et l'évolution des collections que de s'attarder sur l'aspect réglementaire<sup>2</sup>. Cet historique n'a pas pour but l'exhaustivité, puisque des éléments complémentaires seraient à

<sup>1</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire, *Notes sur la bibliothèque publique du Conservatoire national de musique et de déclamation*.

<sup>2</sup> Les documents concernant les divers règlements de la bibliothèque se trouvent rassemblés dans l'ouvrage de Constant Pierre. *Le Conservatoire de musique de Paris...* Paris, 1900.

rechercher aux Archives nationales<sup>3</sup>, mais se propose de rassembler, en l'absence de synthèse sur le sujet, des informations prises dans plusieurs articles et dans les archives mêmes de la bibliothèque.

A la suite de cet historique sera donnée la démarche adoptée pour la rédaction de l'inventaire en s'appuyant sur des exemples précis<sup>4</sup>. Afin de mieux saisir les contours du fonds, on a tenté d'éclaircir la façon dont il fut constitué et de savoir de quelle manière il est entré à la Bibliothèque nationale. Le classement des archives ayant soulevé des questions délicates, la méthode choisie est ensuite décrite, en insistant sur son aspect pragmatique. Enfin, une fois la description du fonds achevée, on s'est attaché à évoquer les moyens de mettre les archives à la disposition des lecteurs, en exposant au préalable un projet de restauration et de microfilmage, en abordant ensuite l'aspect pratique de l'utilisation des archives et les réponses que ces dernières peuvent apporter à certains types de recherches.

---

<sup>3</sup> Dans la sous-série AJ<sup>37</sup>, consacrée aux archives du Conservatoire, existent quelques dossiers concernant la bibliothèque ; il s'agit de AJ<sup>37</sup> 319, 320 et 579.

<sup>4</sup> Les exemples sont tirés de l'inventaire donné en annexes.

## I. Historique de la bibliothèque du Conservatoire

### 1. Les débuts de la bibliothèque (1795-1819)<sup>5</sup>

L'origine de la bibliothèque du Conservatoire remonte à la fondation même du Conservatoire le 16 thermidor an III - 3 août 1795. Le décret de constitution de l'institution prévoyait en effet, en deux de ses articles, la création d'une bibliothèque afin de mieux servir l'enseignement : "Une bibliothèque nationale de musique est formée dans le Conservatoire ; elle est composée d'une collection complète des partitions et ouvrages traitant de cet art, des instruments antiques ou étrangers, et de ceux à nos usages qui peuvent, par leur perfection, servir de modèles.

Cette bibliothèque est publique et ouverte à des époques fixées par l'Institut national des sciences et arts, qui nomme le bibliothécaire"<sup>6</sup>.

Les premiers fonds furent constitués par les ouvrages provenant des séquestres révolutionnaires. Le choix des partitions et livres sur la musique fut établi par une commission de musiciens nommés par le Comité d'instruction publique, qui était composée de Méhul, Le Sueur, Eler, Kreutzer, Xavier Lefèvre, Levasseur et Guthmann. Weckerlin, bibliothécaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, décrit ainsi la composition du dépôt de partitions des émigrés : " Le dépôt en question était composé de livres et de partitions provenant des séquestres mis sur les biens des émigrés. Un heureux hasard nous a fait acquérir, il y a quelques années seulement, dans une vente publique<sup>7</sup>, les divers inventaires des partitions et pièces de musique qui furent enlevées dans les hôtels de Clermont d'Amboise, de Boutin, de Grimm, de Crussol, de La Borde, de Lauraguais, de Lostanges, d'Esclignac, de Fitz-James, d'Harancourt et Bellinaye, de Durfort, de Broglie, de Balleroy, de Seignelay, de Condé, de La Galosière, d'Harcourt, de Conti, de Montmorency, de Maubec, de Brissac, de Vergennes, de Jerningham, de Roquefeuille, de Beaumont, d'Egmont Pignatelly. Ajoutons de suite que beaucoup de ces bibliothèques d'amateurs n'étaient remarquables ni par les oeuvres, ni par le nombre des partitions. Quelques-unes de ces collections ont d'ailleurs été restituées, et on a eu soin

<sup>5</sup> Cf. C. Massip. *La Bibliothèque du Conservatoire (1795-1819), une utopie réalisée ? Le Conservatoire de Paris, 1795-1995 : Des Menus-Plaisirs à la Cité de la musique*, Paris, 1996, p. 117-131.

<sup>6</sup> C. Pierre. *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*. Paris, 1900, p. 124.

<sup>7</sup> Les inventaires des biens des émigrés, certifiés par Bruni, sont entrés à la bibliothèque du Conservatoire en 1877, sous les n° 19742, 19743 et 19745.

de le consigner"<sup>8</sup>. D'autres collections vinrent s'ajouter à ces premiers fonds et notamment une partie de la musique de la bibliothèque du roi, entreposée à Versailles. A. Tessier, qui a publié une partie d'un catalogue de la bibliothèque effectué en 1765, fournit les indications suivantes quant à la destinée des collections de musique ayant appartenu au roi : "Quand la bibliothèque prévue par la Convention fut enfin à peu près installée dans les locaux du Conservatoire (1798), ou même plus tard encore - car on a conservé la trace d'un important prélèvement fait au dépôt de Versailles en 1812 seulement - les commissaires chargés de son approvisionnement allèrent au château repérer les volumes royaux. Ils en laissèrent une bonne partie, qui fut ensuite versée à la bibliothèque de la ville de Versailles. Peut-être la seule impossibilité matérielle d'emporter l'ensemble des volumes en une fois fit-elle oublier ceux-là"<sup>9</sup>. On constate donc que, dès ses débuts, la bibliothèque du Conservatoire est considérée comme une véritable "bibliothèque nationale de musique", destinée à recevoir les fonds musicaux de l'Ancien Régime<sup>10</sup>. Toutefois, on ne connaît pas précisément le volume et le contenu des collections qui formèrent le noyau de la bibliothèque. Ainsi, par exemple, L. de La Laurencie estime que le fonds Blancheton faisait probablement partie du matériel saisi chez les émigrés, sans pourtant pouvoir étayer plus fermement ses suppositions<sup>11</sup>.

Le rôle des deux premiers bibliothécaires, André-Frédéric Eler et Honoré-François-Marie Langlé est assez mal connu. Si le premier n'eut très certainement qu'une action limitée en raison de la brièveté de son passage à la bibliothèque - nommé en l'an IV, il quitta ses fonctions dès l'an VI -, le second néanmoins jeta les bases de la réglementation et de l'état des collections. Ainsi, lorsque le successeur de Langlé, l'abbé Roze, entra en fonctions en 1807, il existait un grand catalogue en cahiers séparés pour chaque lettre de A à Z<sup>12</sup>. Toutefois, le traitement des fonds de la bibliothèque nécessitait une approche plus méthodique, afin que les lecteurs

<sup>8</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire, *Notice sur la bibliothèque du Conservatoire* par J.-B. Weckerlin. Cette notice manuscrite a été publiée dans J.-B. Weckerlin. *Bibliothèque du Conservatoire national de musique et de déclamation. Catalogue bibliographique...* Paris, 1885, p. V-XXX.

<sup>9</sup> A. Tessier. *Un catalogue de la bibliothèque de la Musique du Roi, au château de Versailles. Revue de Musicologie*, 1931, p. 107-108.

<sup>10</sup> La Bibliothèque nationale ne possédait en effet aucun cabinet ou département affecté spécialement aux documents musicaux. Ce n'est qu'en 1942 que sera créé un département de la musique.

<sup>11</sup> Cf. L. de La Laurencie. *Inventaire critique du fonds Blancheton de la bibliothèque du Conservatoire de Paris*. Paris, 1930, 2 vol.

<sup>12</sup> Ce catalogue n'a pas été retrouvé dans les archives de la bibliothèque.

pussent en mieux utiliser les ressources. Les premiers bibliothécaires étaient en effet confrontés à une réalité nouvelle et il leur fallait mettre en oeuvre des moyens efficaces pour maîtriser la masse énorme de documents qui était venue en peu d'années occuper les locaux de la bibliothèque<sup>13</sup>. L'abbé Roze entreprit le premier catalogue systématique, dans le but de servir l'enseignement du Conservatoire. Les dix-sept catalogues ainsi rédigés regroupent les documents par genres, instruments, etc. Le bibliothécaire prit soin, en outre, de détailler le contenu de chaque catalogue dans une *Notice pour l'intelligence des différents catalogues de la bibliothèque de musique*<sup>14</sup>. Un autre document fort intéressant, le *Journal*<sup>15</sup> de l'abbé Roze, apporte de multiples renseignements sur les débuts de la bibliothèque, la construction des bâtiments, les achats et les dons et comprend aussi des copies de lettres envoyées au directeur du Conservatoire. Le *Journal* a été poursuivi par le successeur de Roze jusqu'en 1821. On peut suivre, grâce à ce document, l'évolution des fonds de la bibliothèque et connaître notamment les circonstances de l'entrée des collections les plus remarquables. Ainsi, la veuve de F. Giroust, ci-devant surintendant de la Musique de la Chambre de Louis XVI, proposa en 1811 l'achat d'ouvrages composés par son mari et de quarante-six autres partitions manuscrites ou gravées. La musique ne fut toutefois acquise qu'en 1818 à un prix inférieur à celui proposé par la veuve<sup>16</sup>. La bibliothèque du Conservatoire apparaissait dès ce moment comme la plus propice à recueillir le patrimoine musical de la France. D'ailleurs, bien que dépourvue de l'attribution du dépôt légal pour la musique, elle reçut en 1809 du ministère de l'Intérieur un lot de partitions provenant du dépôt littéraire<sup>17</sup>. Néanmoins, son sort restait très lié à celui du Conservatoire et les aléas

<sup>13</sup> La bibliothèque posséda un local propre à partir du 4 août 1801, date du début de sa construction qui se prolongea plusieurs années durant.

<sup>14</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire (n° 2). Voir également, pour le contenu des catalogues, C. Massip. *La bibliothèque du Conservatoire (1795-1819) : une utopie réalisée ? Le Conservatoire de musique de Paris (1795-1995) : des Menus-Plaisirs à la Cité de la musique*, Paris, 1996.

<sup>15</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire (n° 3). Le *Journal* est intitulé : *Apperçu historique des travaux de la bibliothèque depuis le 1er octobre 1807 par M. Roze*.

<sup>16</sup> Cf. J. Brosset. *François Giroust, maître de musique de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, surintendant de la musique du roi Louis XVI, 1737-1799*. Blois, 1911. Cf. aussi, BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire (n° 74), *Etat ou dénombrement des oeuvres (manuscrits) de musique latine et française de feu F. Giroust...*

<sup>17</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire (n° 74), *Etat des livres de musique existant au dépôt littéraire du ministère de l'Intérieur qui en ont été retirés pour être déposés dans la bibliothèque du Conservatoire impérial de musique et de déclamation le 17 juillet 1809*.

consécutifs à la chute de l'Empire faillirent mettre en péril à la fois l'école de musique et la bibliothèque. L'affaire des ouvrages de Venise, que le baron d'Ottensfels avait été chargé par le gouvernement autrichien de réclamer au bibliothécaire du Conservatoire, témoigne de ces difficultés<sup>18</sup>.

A la mort de l'abbé Roze en septembre 1819, la bibliothèque jouissait d'une grande réputation pour la richesse de ses collections, notamment en ce qui regarde les partitions d'opéras, et disposait déjà d'une certaine organisation même si les fonds n'avaient pas fait l'objet d'un inventaire systématique. D'après le registre des comptes de la bibliothèque, l'état approximatif des ouvrages possédés par cette dernière en 1822 indiquait environ quatorze mille volumes<sup>19</sup>.

## 2. Les premiers successeurs de l'abbé Roze (1819-1850)

Alors que l'abbé Roze avait prodigué sans compter ses soins à la bibliothèque, ses premiers successeurs n'eurent pas la même ardeur, ni dans la poursuite des catalogues ni dans les efforts d'aménagement des locaux. Jusqu'en 1822, la charge de bibliothécaire fut confiée à Perne, puis ce fut Réty qui assura l'intérim avant la nomination de François-Joseph Fétis en 1826. Ce dernier, quoiqu'éminent musicologue, ne se montra guère assidu dans ses fonctions de bibliothécaire, étant fréquemment absent. Jacques-Gabriel Prod'homme rapporte que l'un de ses inspecteurs, Papillon de La Ferté, fit à son propos cette réflexion : "On ne peut avoir en lui aucune confiance... La prudence voudrait qu'il n'exerçât pas ses fonctions"<sup>20</sup>. Outre son manque d'assiduité, Fétis eut tendance à confondre les collections qui lui étaient confiées avec celles de sa propre bibliothèque. Ainsi, lorsque Bottée de Toulmon, son successeur, procéda au récolement d'inventaire à son entrée en fonctions en août 1831<sup>21</sup>, il s'aperçut de la disparition de plusieurs ouvrages et en dressa une liste de huit pages. Durant plusieurs

<sup>18</sup> Les commissaires Bertholet et Monge avaient en effet fait parvenir au Conservatoire de la musique imprimée de Venise en 1797. Les ouvrages réclamés par le baron d'Ottensfels furent tous restitués à l'exception de quelques-uns qui semblent n'être jamais parvenus à la bibliothèque.

<sup>19</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire (n° 80), "Registre des dépenses de la bibliothèque du Conservatoire, livre de comptes, 1822-1831". Aux collections de la bibliothèque, il convient d'ajouter les ouvrages du dépôt des classes, institué en 1819, au nombre de 219 à cette date.

<sup>20</sup> J.-G. Prod'homme. Fétis, bibliothécaire du Conservatoire. *La Revue musicale*, juin 1931, p. 33.

<sup>21</sup> Fétis fut nommé directeur du Conservatoire de Bruxelles en 1831.

mois, Fétis s'obstina à ne pas vouloir rendre les ouvrages qui lui étaient réclamés. Or, en 1833, une caisse de livres expédiée par Fétis de Paris à Bruxelles, fut interceptée à la douane et se trouva contenir des ouvrages appartenant à la bibliothèque de Conservatoire, d'autres à la Bibliothèque royale ainsi qu'à la bibliothèque Mazarine. A la suite de cette affaire, des démarches furent entreprises par les conservateurs des différentes bibliothèques concernées afin d'obtenir la restitution des exemplaires. Charles Magnin, conservateur à la Bibliothèque royale dut même se rendre à Bruxelles chez Fétis pour constater la présence d'autres volumes. Toutefois, malgré les nombreuses sommations adressées au musicologue et les rapports envoyés au ministre de l'Instruction publique à partir de 1834, ce n'est qu'en 1840 que Fétis, en compensation des ouvrages qu'il disait avoir perdus, offrit au ministre de l'Intérieur, Charles Rémuzat, une caisse de dix-huit volumes pour en faire don aux bibliothèques lésées. Cet épisode, connu dans les archives de la bibliothèque comme l'"affaire Fétis"<sup>22</sup>, montre à quel point les mœurs de cette époque étaient éloignées des nôtres puisqu'un bibliothécaire pouvait garder chez lui pendant plusieurs années les livres d'une bibliothèque. Fétis était d'ailleurs persuadé que les livres sur lesquels il travaillait étaient plus utilement placés dans ses mains que dans celles de qui que ce soit<sup>23</sup>. D'autres "déprédations" avaient été malheureusement commises dans les années antérieures. Un employé de la bibliothèque, Hottin, fit disparaître ainsi plusieurs volumes de la précieuse collection Philidor.

Les conditions de travail des bibliothécaires ne s'étaient guère, dans le même temps, améliorées. Le local de la bibliothèque nécessita dès 1824 des réparations et l'Intendant des Menus-Plaisirs, La Ferté, s'empara de la grande galerie pour en faire un dépôt du mobilier de la couronne, de sorte que la bibliothèque fut reléguée dans les combles. D'après Weckerlin, cette situation perdurait encore en 1839 et Bottée de Toulmon, alors bibliothécaire, se plaignait de la chaleur qui régnait l'été et du froid l'hiver. Ces inconvénients majeurs n'empêchèrent pas les collections de s'enrichir grâce aux nombreux dons et achats et ce bien que le budget attribué à la bibliothèque fût des plus misérables. La bibliothèque d'Eler, renfermant des partitions d'ouvrages de trente-cinq auteurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, fut achetée pour 800 francs en 1822. En

<sup>22</sup> Cf. F. Lesure. *L'Affaire Fétis. Revue belge de musicologie*, 1974-1976, p. 214-221.

<sup>23</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire, Affaire Fétis, divers. Lettre de Fétis du 21 décembre 1833.

1823, la collection de musique appartenant à Andrien<sup>24</sup> entra à la bibliothèque. Un rapport adressé à l'intendant des Menus-Plaisirs<sup>25</sup> fournit des indications sur la qualité de la collection ainsi que le détail des ouvrages, parmi ceux-ci un motet manuscrit de Grétry. La veuve de Nicolo Isouard céda également la bibliothèque de son mari au Conservatoire. De même, la bibliothèque musicale de Francoeur fut acquise dans des conditions précisées dans le livre de comptes de la bibliothèque : alors qu'un certain nombre d'ouvrages, dont un air copié par Jean-Jacques Rousseau, avaient été achetés pour la somme de 515 francs, les autres volumes, au nombre de 230 et que la bibliothèque possédait déjà, firent l'objet d'un don de la part de Francoeur.

Le successeur de Fétis, Bottée de Toulmon, fut jusqu'à sa mort en 1850 un bibliothécaire zélé et soucieux de tout mettre en oeuvre pour parvenir à un accroissement notable des fonds. Il fut nommé à titre honoraire, sa fortune personnelle lui permettant d'assurer ses fonctions sans autre rémunération. Il est intéressant de retracer le parcours de ce bibliothécaire pour le moins atypique. Né en 1897, Bottée de Toulmon avait commencé des études à l'Ecole Polytechnique de laquelle il démissionna pour raisons de santé. Il fit alors ses lettres et son droit et fut reçu avocat. Doté d'une solide formation musicale, il avait entrepris parallèlement des recherches en musicologie, notamment dans le domaine de la musique religieuse. On retrouve, dans les choix futurs qu'il fit pour la bibliothèque, son intérêt pour le développement de l'histoire de la musique et de la musique religieuse. Ses travaux lui conférèrent d'ailleurs un certain prestige, de sorte qu'il fut admis au sein de nombreuses sociétés d'érudition, telle la Société de l'histoire de France. Il fut en outre reçu à l'Institut en 1835<sup>26</sup>.

Dès son entrée en fonctions à la bibliothèque du Conservatoire le 13 août 1831, Bottée de Toulmon tâcha d'introduire plus de rigueur dans la gestion des collections. Une lettre de 1839 fait état des premières mesures entreprises par le nouveau bibliothécaire : "Lorsqu'en 1831 on m'offrit la direction de la bibliothèque du Conservatoire, les conditions que je mis à mon acceptation ne me permirent pas de me soumettre à la position où mon prédécesseur s'était laissé reléguer ; d'ailleurs, il ne vint

<sup>24</sup> Ou Adrien. Il s'agit probablement de Martin-Joseph Adrien (1766-1822), cf. J. Brassinne. *Les Andrien musiciens liégeois*. Liège, 1952, 39 p.

<sup>25</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Livre de comptes, 1822-1831 : *Rapport sur la collection de musique appartenant à Madame Andrien*.

<sup>26</sup> La carrière de Bottée de Toulmon est bien connue grâce à un riche dossier se trouvant dans les archives de la bibliothèque (Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Papiers Bottée de Toulmon).

à personne l'idée de me l'attribuer. Mon premier soin fut donc, en entrant en fonctions, de régulariser les fonds à dépenser, de compléter les spécialités musicales incomplètes, comme la musique sacrée, et même de tâcher d'en former une fort importante qui manquait tout-à-fait, la partie historique. La modicité du budget à ma disposition (1800 francs et plus tard 2000 francs) me faisait une nécessité de chercher à améliorer notre position autrement qu'avec de l'argent"<sup>27</sup>.

On a vu que, à la suite du récolement d'inventaire qu'il effectua dès son arrivée, Bottée de Toulmon constata l'absence de nombreux volumes, due à la négligence de son prédécesseur. Il s'efforça alors d'obtenir la restitution des ouvrages manquants, ce qui fut cause d'un conflit entre Fétis et lui. En raison de la faiblesse du budget alloué à la bibliothèque, Bottée de Toulmon fut contraint de chercher à augmenter les fonds par des moyens autres. Dans ce but, il rédigea maints rapports au directeur du Conservatoire, Cherubini. Dès septembre 1831, il exposa ses arguments "pour démontrer la nécessité d'obtenir la réunion de la musique qui se trouve dans les bibliothèques publiques de Paris à celles du Conservatoire"<sup>28</sup>. Selon lui, en effet, la France avait besoin d'une bibliothèque musicale nationale et la bibliothèque du Conservatoire, seule à posséder un dépôt public spécialisé et à avoir à sa tête un spécialiste, lui semblait à même de jouer ce rôle justifié par l'abondance et l'unicité de ses fonds de musique moderne. Seuls lui faisaient défaut certains fonds anciens et la littérature musicale que la Bibliothèque royale, la Mazarine et l'Arsenal pourraient lui fournir. Le catalogue intitulé "Manuscrits, anonymes et autres sur la musique qui se trouvent à la bibliothèque royale", écrit de la main de Bottée de Toulmon, semble bien correspondre à une liste d'ouvrages revendiqués pour être intégrés à la bibliothèque du Conservatoire<sup>29</sup>. Le projet ambitieux du bibliothécaire n'eut, de toute évidence, pas de suite.

L'obtention d'un des exemplaires du dépôt légal des partitions de musique pour la bibliothèque du Conservatoire compte parmi les grandes réalisations de Bottée de Toulmon. Ses prédécesseurs ne paraissent pas, en effet, avoir tenté d'utiliser ce moyen pour l'accroissement des collections, ou toujours est-il qu'il ne subsiste aucune trace

<sup>27</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Dépôt légal. Lettres et rapports divers.

<sup>28</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Documents administratifs concernant la bibliothèque, 1823-1848, 1868-1882.

<sup>29</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Le catalogue comprend un certain nombre de manuscrits du Moyen-Age, dont le *Micrologus* de Guido d'Arezzo.

dans les archives de la bibliothèque d'un tel projet. Par une ordonnance royale du 29 mars 1834, le dépôt fut accordé. Les difficultés ne tardèrent pas cependant à poindre, les éditeurs et imprimeurs de musique se montrant pour le moins récalcitrants envers cette obligation et n'ayant pas scrupule à tourner la législation en leur faveur. Le juriste Bottée de Toulmon n'hésita pas alors à mettre en branle tout l'arsenal juridique afin de les faire obtempérer. Ainsi, dès le mois de mai 1834, adressa-t-il un rapport au directeur du Conservatoire "Pour prouver que la direction de la librairie a le droit d'exiger le dépôt des oeuvres musicales avec texte"<sup>30</sup>. Par ailleurs, en janvier 1839, un projet de loi visant à modifier la législation du dépôt légal omettait de mentionner l'attribution d'un exemplaire à la bibliothèque du Conservatoire. Bottée de Toulmon s'en alarma mais obtint finalement confirmation du dépôt pour son établissement. Le dépôt légal ne procurait pourtant pas que des partitions du plus haut intérêt et formait une part importante des entrées dont le traitement s'avérait plus long. En outre, les ouvrages de littérature musicale n'étaient pas compris dans le dépôt au Conservatoire, de sorte que toute cette partie de la production musicale devait être acquise sur le budget pour le moins modeste de la bibliothèque.

Une autre entreprise d'envergure accomplie par Bottée de Toulmon fut la campagne de copie de partitions conservées dans des bibliothèques étrangères. Afin d'abaisser le coût du transport des copies, le bibliothécaire demanda, dès 1831, que la franchise des droits de douane et de timbre mis sur la musique venant de l'étranger lui fut accordée, mais sans succès<sup>31</sup>. Il établit également tout un réseau de correspondants dans les grandes villes d'Europe<sup>32</sup> pour effectuer les copies souhaitées, notamment d'ouvrages de musique religieuse. Il chercha aide et conseils auprès de ses collègues, tel Kiesewetter à Vienne. D'après V. Fédorov<sup>33</sup>, ce mode d'enrichissement de la bibliothèque fut probablement suggéré par ce dernier. En 1838 en effet, il offrait à Bottée de Toulmon d'acheter pour la bibliothèque du Conservatoire de Paris une série de copies d'oeuvres dramatiques de Caldara et de F. Conti<sup>34</sup>. Les nombreuses lettres

<sup>30</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Dépôt légal. Lettres et rapports divers.

<sup>31</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Documents administratifs concernant la bibliothèque, 1823-1848, 1868-1882 (Rapport du 16 septembre 1831 au directeur du Conservatoire).

<sup>32</sup> Ces correspondants étrangers sont, entre autres, Breitkopf à Leipzig, Butsch à Augsbourg, Stuntz à Munich, Imle à Stuttgart, Trautwein à Berlin, De Romanis à Rome, Sergent à Milan.

<sup>33</sup> Cf. V. Fédorov. A propos de quelques lettres de Santini à Bottée de Toulmon. *Festschrift Karl Gustav Fellerer*, Regensburg, 1962.

échangées avec des éditeurs, libraires ou musiciens apportent un témoignage des plus intéressants sur la progression des copies et des difficultés rencontrées pour les obtenir. A Munich, Bottée de Toulmon correspondit pendant plus de huit années avec la famille Stuntz - Joseph<sup>35</sup> et son fils Hector - et put ainsi faire copier à la bibliothèque royale de Munich quatre-vingt quinze manuscrits précieux. A Rome, l'entreprise s'avéra plus hardue en raison notamment des refus opposés par Baini qui gardait alors très jalousement les manuscrits musicaux de la Vaticane. Après bien des déboires et forces démarches auprès de nombreuses personnalités, ce fut Santini, grand collectionneur et copiste réputé, qui fut sollicité par Bottée de Toulmon pour se charger des copies. Vingt-et-une lettres échangées entre les deux hommes en relatent les péripéties<sup>36</sup>. Le fonds de copies ainsi constitué nécessita l'investissement de sommes considérables, ce qui fut parfois reproché au bibliothécaire. Il forme toutefois un ensemble précieux, dont une partie porte le nom de "collection Bottée de Toulmon".

L'accès aux documents fit également partie des objectifs prioritaires de Bottée de Toulmon. Celui-ci était encore basé sur la confection de catalogues généraux et thématiques. Un des grands projets du bibliothécaire consistait en la rédaction d'un catalogue chronologique des écrits sur la musique tandis que les autres catalogues faisaient l'objet d'une mise à jour, toujours selon le modèle proposé par l'abbé Roze. Plusieurs employés de la bibliothèque participèrent activement à la confection des nouveaux catalogues dont Charles Leroy<sup>37</sup>. Nommé en 1831, ce dernier fit toute sa carrière au Conservatoire puisque, devenu préposé à la bibliothèque en 1852 puis commis principal en 1869, il ne prit sa retraite qu'en 1871. Dès la fin de 1832, la progression des catalogues était manifeste, comme le montre la liste des catalogues, réalisés ou en cours de réalisation, comprise dans un rapport adressé au directeur du Conservatoire :

- "1. Catalogue des ouvrages en partition a été terminé.
2. Dépouillement de toute la musique de violon à la bibliothèque (catalogue provisoire).
3. Dépouillement commencé pour la musique de piano.

<sup>34</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Correspondance. Dossier Bottée de Toulmon (Lettre de Kiesewetter du 20 octobre 1838).

<sup>35</sup> Joseph Stuntz (1793-1859), compositeur suisse.

<sup>36</sup> Cf. V. Féodorov, *op. cit.* et BNF Mus. Lettres autographes.

<sup>37</sup> L'écriture de C. Leroy, très nette et soignée, est aisément reconnaissable sur les catalogues.

4. Catalogue par cartes pour la musique nationale exécutée pendant la République.

5. Catalogue par volumes de tous les airs séparés des différents auteurs qui se trouvent dans la bibliothèque, travail à la lettre H<sup>38</sup>.

En 1848, soit peu de temps avant la mort de Bottée de Toulmon, un état des différents catalogues permet de mesurer l'évolution dans le traitement des collections ainsi que la progression de ces dernières :

"1. Catalogue des ouvrages dramatiques et des ouvrages religieux en grandes partitions d'orchestre et en partitions réduites pour piano et chant (La partie dramatique, spécialité dont on s'est plus particulièrement occupé forme la plus belle collection en ce genre qu'il y ait en Europe.

2. Catalogue de la partie théorique, comprenant les ouvrages sur l'histoire de la musique, les méthodes de composition, les méthodes pour les différents instruments, etc.

Les ouvrages renfermés dans ces deux premiers catalogues s'élèvent au nombre de 9120, ainsi que le prouve le dernier numéro du catalogue où sont inscrits les ouvrages à leur entrée.

3. Catalogue de la musique en parties séparées, pour l'exécution de l'orchestre, renfermant des ouvertures, des symphonies, etc.

4. Catalogue de la musique en parties séparées, pour l'exécution des chœurs, comprenant des opéras, des messes, des motets, etc.

Ces deux catalogues comprennent le nombre approximatif de 50 000 parties séparées renfermées dans 1570 liasses ou cartons (A la tête de chaque liasse se trouve le détail des parties que chacune d'elles renferme).

5. Catalogue par numéros d'entrée ou de dépôt des ouvrages provenant du dépôt légal. (Le dépôt d'un exemplaire de musique n'existe pour la bibliothèque du Conservatoire de musique que depuis 1834). Le nombre des articles porté sur ce catalogue par numéros, depuis cette époque de 1834, est de 17 340.

Ces 17 340 articles, d'abord catalogués par numéros, sont ensuite classés par spécialité et par noms d'auteurs, ainsi qu'il suit :

---

<sup>38</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Registre. Documents concernant la bibliothèque, 1823-1848, 1868-1882 (*Rapport à Monsieur le directeur du Conservatoire de musique sur l'état de la bibliothèque à la fin de 1832*).

Catalogue des romances

Catalogue du piano

Catalogue du violon

Catalogue de la musique d'orgue

Catalogue de la musique pour chaque instrument.

6. Catalogue d'une collection de 5 à 6 mille pièces de théâtre (poèmes) anciennes et modernes.

Ces différents catalogues sont de la main de M. L. employé à la bibliothèque ; ceux qui existaient à son entrée à la bibliothèque n'étaient pour la plupart que des brouillons à peu près illisibles.

Environ 100 volumes de liturgie notée, et de chant grégorien, vulgairement appelé plain-chant.

Un certain nombre de volumes d'ouvrages de littérature dont plusieurs sont incomplets ou lacérés.

On y trouve les dictionnaires de Moreri, de Bayle, de Trévoux ; les oeuvres de Voltaire (Edition incomplète), les mémoires de l'Académie (la plupart lacérés pour ce qui a rapport à la partie musicale), etc.

5 à 600 volumes (dits duplicata ou triples) mis en tas au milieu de la bibliothèque, ne pouvant trouver place dans les rayons (un nombre assez considérable de volumes en ont été extraits, à diverses époques, pour être classés à leurs noms d'auteurs) mais jusqu'à présent l'emplacement et le temps n'ont pas permis d'en faire un dépouillement complet<sup>39</sup>.

Aux différents catalogues évoqués, correspondant à un traitement spécifique des fonds, il convient d'ajouter les collections de la réserve qui, semble-t-il, étaient encore peu développées.

Nommé bibliothécaire en chef en 1842, Botté de Toulmon cessa, de fait, de diriger la bibliothèque dès 1848, étant malade depuis 1844. Il est indéniable que le rayonnement de la bibliothèque s'étendit grâce à son action, notamment par l'élargissement des domaines couverts. Il faut noter encore qu'il compléta ses fonds d'autographes en venant solliciter les compositeurs eux-mêmes ; ce sont là les premiers fondements de la très riche collection d'autographes que possède la bibliothèque du Conservatoire.

---

<sup>39</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire.

### 3. Hector Berlioz, Félicien David et Jean-Baptiste Weckerlin (1850-1909)

Hector Berlioz, qui succéda à Bottée de Toulmon, occupait déjà un emploi à la bibliothèque depuis février 1839 en tant que conservateur adjoint. Ses apparitions pour le moins discrètes au Conservatoire laissent clairement penser qu'il considérait sa place comme une sinécure. Les nombreux voyages à l'étranger de l'auteur de la *Symphonie fantastique* ne pouvaient en outre que favoriser la négligence du bibliothécaire. Peu de choses sont donc à retenir de son action et, d'ailleurs, on trouve peu de traces de celle-ci dans les archives de la bibliothèque du Conservatoire. J.-G. Prod'homme note toutefois qu'il avait une conception assez moderne des problèmes de conservation et se soucia notamment de trouver des meubles adéquats pour protéger les ouvrages fragiles de la poussière et des variations de température<sup>40</sup>. Les locaux de la bibliothèque connurent, par ailleurs, une sensible amélioration en 1863 grâce à l'achèvement des travaux du nouveau bâtiment.

A la mort de Berlioz, un autre compositeur, Félicien David, fut nommé aux fonctions de bibliothécaire. Il ne montra pas plus d'ardeur que son prédécesseur, ne possédant aucune compétence spéciale pour le métier de bibliothécaire. Ses absences fréquentes furent néanmoins compensées grâce à l'action de Jean-Baptiste Weckerlin, nommé préposé à la bibliothèque en 1869, second bibliothécaire en 1872 et enfin bibliothécaire en chef en 1876, à la mort de Félicien David. Les nombreuses notes de travail laissées par Weckerlin sont précieuses pour connaître à la fois sa conception du métier de bibliothécaire et l'évolution et le traitement des collections, jusqu'à sa mise à la retraite en 1909.

Dès son entrée en fonctions, Weckerlin consigna dans un carnet ses observations sur l'état de la bibliothèque<sup>41</sup>, n'hésitant pas à porter un jugement sévère sur l'action de ses prédécesseurs. Il remarqua tout d'abord l'absence de catalogue systématique, ainsi que le choix avait été fait antérieurement, et le classement des ouvrages en trois grandes catégories, les partitions et oeuvres en général, les méthodes, tout le reste - traités d'harmonie, biographies, etc. La première tâche de Weckerlin fut ensuite de trouver un

<sup>40</sup> Cf. J.-G. Prod'homme. Hector Berlioz bibliothécaire du Conservatoire. D'après des documents inédits conservés aux Archives nationales. *Le Guide musical*, 1913, no 50-51.

<sup>41</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Rapport Weckerlin sur la bibliothèque, 1869-1903. Les extraits qui suivent sont tirés de ce carnet.

lieu de travail convenable. Il raconte ainsi comment il dut dégager le bureau du bibliothécaire des nombreux volumes des *Mémoires* de Berlioz que le compositeur avait entreposés : "Les *Mémoires* de M. Berlioz, tirés à 1500 ou 2000 exemplaires n'ont pas été mis dans le commerce, mais déposés par lui de son vivant dans son cabinet au Conservatoire. J'ai fait jusqu'ici des démarches inutiles pour connaître l'héritier de ces mémoires, et faire débarrasser ce cabinet que M. Félicien David m'a chargé d'arranger à ma guise pour lui et moi ; il y faudrait des rayons à vitrines pour les ouvrages rares ou précieux, curiosités, etc.". Parmi les autres tâches qui occupèrent Weckerlin dès son arrivée figure l'achèvement du catalogue par cartes. Le bibliothécaire estimait à juste titre que la forme de registre pour les catalogues, jusque là utilisée, était très peu pratique pour une bibliothèque dont les fonds s'enrichissaient sans cesse. Il adopta alors le système des cartes mobiles, pratiqué dans d'autres grandes bibliothèques. Dès 1872, le catalogue en cartes des livres, traités de plain-chant, traités d'harmonie, fugue et composition, et des journaux était achevé. Enfin l'achat de rayonnages pour ranger la bibliothèque de chansons léguée par un certain Boquillon, employé au Conservatoire des Arts et Métiers, ainsi qu'un aménagement plus rationnel de l'espace permettant de gagner de la place dans les magasins entrent au nombre des premières réalisations du bibliothécaire.

L'état des reliures effectuées pour la bibliothèque attira tout particulièrement l'attention de Weckerlin : "La reliure du Conservatoire est pitoyable et, quoiqu'on ne demande généralement qu'une reliure de conservation, le relieur a soin de rogner les volumes, y compris le texte marginal, pour avoir le bonheur d'y mettre son crépi jaune. Le *Boèce* de 1497 in fol. goth. a eu ses précieuses notes marginales du 16<sup>e</sup> siècle impitoyablement rognées ; le *Cerreto* est réparé d'une façon indigne, un grand placard blanc sur la moitié du titre quand il n'y avait qu'une cassure de quatre ou cinq lignes à soutenir ; les livres neufs sont soumis à la même castration, voir Van der Straeten, *Histoire de la musique aux Pays-Bas*". Dans un rapport adressé au directeur du Conservatoire en 1872, Weckerlin apporte d'autres précisions sur le travail de reliure, montrant aussi sa participation active à la restauration : "Les ouvrages sont reliés pour la bibliothèque sur un modèle uniforme et très médiocre ; les partitions d'étude devraient être couvertes en toile pleine et non en papier ; les livres auraient un autre modèle. [...]". Quand un ouvrage de prix a des cassures ou des déchirures, je suis obligé de faire

moi-même ces réparations avant de donner l'ouvrage au relieur qui les fait trop mal, très mal. On est dans l'habitude d'écrire à la main, pour tous les ouvrages à relier, le titre à mettre au dos ; cette pratique est bonne, malheureusement M. Leroy collait ce titre manuscrit avec des pains à cacheter rouges en plein sur le titre imprimé, de sorte que la plupart de nos titres sont défigurés, abîmés ; même sur de petites plaquettes ces malheureux pains à cacheter rouges masquent des mots importants : cette pratique meurtrière a été abolie". De même qu'il s'attacha à rationaliser les coûts de reliure, Weckerlin chercha à mettre de l'ordre dans les comptes de la bibliothèque afin d'accroître les possibilités d'achats d'ouvrages : "Les fournisseurs de livres ou partitions au Conservatoire, n'étant payés qu'après une certaine attente, élargissent leurs notes en conséquence ; il y aurait de grandes économies à faire là, économiser en ce sens qu'au lieu d'acheter pour 1200 ou 1500 francs de livres avec les 2000 francs de subvention, on en achèterait pour la somme totale".

Le dépôt légal, qui permettait dans une certaine mesure l'accroissement des collections à moindre frais, s'avéra extrêmement complexe à gérer. Depuis 1834, le nombre de volumes déposé ne faisait qu'augmenter ; en 1870, il était de 3698, en 1880 de 5720 et, en 1900, de 6772. Charles Leroy, depuis 1834, passait une grande partie de son temps à inscrire ce dépôt. A son départ, il laissa un arriéré d'inscription s'élevant à 1827 numéros. Weckerlin estima donc nécessaire l'emploi d'un commis qui consacrerait exclusivement son temps aux inscriptions du dépôt légal. Afin de ménager de la place pour recevoir les nouvelles entrées, il entreprit en outre de donner quelques ouvrages en double aux bibliothèques des succursales du Conservatoire dans les départements<sup>42</sup>. Les difficultés pour obtenir le dépôt de toutes les partitions d'orchestre subsistaient pourtant toujours, notamment pour les opéras. Certains éditeurs n'hésitaient pas, par ailleurs, à envoyer des ouvrages défectueux, comme l'écrit Weckerlin au chef du bureau du dépôt légal de la musique, en 1903 :

"Monsieur,

Permettez-moi de fixer votre attention sur une irrégularité relative au dépôt de la musique. Il y a un certain nombre d'éditeurs du deuxième et même du troisième ordre qui, afin d'économiser quelques exemplaires sur ceux qui sont dus au dépôt du ministère de l'Intérieur, envoient leur musique, chant ou piano, sans titre, c'est-à-dire

---

<sup>42</sup> 374 ouvrages furent ainsi envoyés en 1886 dans les écoles de musique de Toulouse, Lille, Lyon, Dijon, Perpignan, Douai, Rennes, Boulogne-sur-Mer, Roubaix et Valenciennes.

que la page de titre est en blanc. Dans cet état, on ne pourrait pas vendre le morceau au public. A la bibliothèque du Conservatoire, nous frappons la date sur chaque morceau de musique, car vous savez, Monsieur, que la musique paraît sans date.

Ne pourriez-vous pas donner l'ordre à l'employé chargé de recevoir la musique du dépôt, de ne recevoir cette musique qu'avec son titre imprimé, surtout pour la musique in-quarto ou in-folio ?".

D'autres systèmes de fraude, plus subtils, étaient également en vigueur, comme le narre Weckerlin dans une lettre de 1882 au ministre :

"Monsieur le ministre,

Veillez me permettre d'appeler votre attention sur une sorte de fraude qui se pratique par certains éditeurs de musique, au détriment des bibliothèques publiques et de celle du Conservatoire en particulier.

Depuis quelques années, des éditeurs de musique allemands, établis à Paris, font graver et imprimer leurs éditions en Allemagne, c'est un droit, mais est-il bien juste, bien régulier que ces oeuvres, destinées principalement au commerce de Paris, s'y puissent vendre sans avoir été déposées ? Celles avec paroles échappent à la censure, et nous sommes obligés d'acheter cette musique des compositeurs français pour tenir nos collections au complet.

Le but de cette lettre, Monsieur le ministre, est de demander que les oeuvres musicales nouvelles, portant l'adresse d'un éditeur à Paris, soient soumises au dépôt légal, aussi bien que les éditions faites en France, leur destination étant la même, celle d'être vendues en France".

A l'instar de Bottée de Toulmon, Weckerlin fit des démarches auprès des autorités afin d'obtenir, en sus des partitions, le dépôt des ouvrages sur le théâtre, la danse et la littérature musicale en général. Le ministère se montra favorable audit dépôt mais se contenta de le promettre sans prendre d'arrêté le régularisant. En conséquence, le dépôt légal pour les ouvrages de littérature musicale devint illusoire.

La bibliothèque avait reçu également le dépôt des cantates et envois des pensionnaires de l'Institut. Un don de 1855 avait apporté un riche ensemble, régulièrement complété par la suite. Dans le brouillon d'une lettre de mai 1888 aux membres de l'Institut, Weckerlin se plaignit néanmoins de la négligence des jeunes

lauréats du prix de Rome, montrant de la mauvaise volonté à effectuer le dépôt de leurs oeuvres au Conservatoire :

"Messieurs,

J'ai l'honneur de réclamer de votre obligeance le libellé des obligations qui incombent aux pensionnaires de Rome pour la musique. Ces petits jeunes gens contestent à la bibliothèque du Conservatoire, non seulement leurs envois, mais encore la partition qui, au concours, a obtenu le prix. J'ai prêté pour un mois à M. Charpentier<sup>43</sup> sa cantate de *Didon* le 7 juillet 1887, il est encore à me la rendre malgré mes réclamations ; même, lui ayant écrit à la Villa Médicis à Rome, il m'a répondu par une lettre des plus insolentes, me disant qu'il me rendrait sa cantate quand cela lui plairait. Si je n'obtenais de vous, Messieurs, ce que j'ai l'honneur de vous demander, une note stipulant les pièces que la bibliothèque du Conservatoire est en droit d'exiger, il vaudrait mieux, sans doute, garder les cantates et les envois de Rome à l'Institut, comme cela se pratiquait anciennement ; de cette façon la bibliothèque du Conservatoire serait à l'abri de très nombreux désagréments, et vous en aurait mille obligations".

Dans ses notes sur la bibliothèque, Weckerlin prit soin d'indiquer les achats qu'il effectuait et les legs et dons importants faits au Conservatoire. Parmi ces derniers figure la collection Schoelcher<sup>44</sup>, rassemblant des oeuvres de Haendel, soit environ sept cents à huit cents volumes de partitions manuscrites ou imprimées, dans différentes éditions, et tous les arrangements pour le piano et autres instruments. Des crédits exceptionnels pouvaient être accordés par le ministère pour l'acquisition de documents lors d'une vente publique. Plusieurs ouvrages de la bibliothèque de Coussemaker et du Théâtre italien<sup>45</sup> entrèrent ainsi au Conservatoire. D'autres collections rejoignirent par ce moyen celles de la bibliothèque, contribuant à son enrichissement, parmi lesquelles celles de Méreaux<sup>46</sup>, en 1876, d'Otto Jahn, en 1878 et 1880, de F. Gehring, en 1880, de Martin, en 1885, du prince Borghèse, en 1892 et 1893, et de Van Maldeghem, en 1894<sup>47</sup>. Un lot de

<sup>43</sup> Gustave Charpentier (1860-1956), compositeur, premier prix de Rome en 1887.

<sup>44</sup> Le don de la collection Schoelcher a été effectué en 1872. Cf. Haendel et la collection Schoelcher. *Revue et gazette musicale de Paris*, 1872, p. 189.

<sup>45</sup> Une partie de la bibliothèque du Théâtre italien fut achetée lors d'une vente à la salle Drouot en 1879, pour la somme de 1000 francs.

<sup>46</sup> Weckerlin écrivit ceci, à propos de la bibliothèque de Méreaux : "De Méreaux, qui a publié l'histoire des clavecinistes, mourut en 1874. Aux Beaux-Arts, on vient de donner une somme ou une pension à la veuve, qui nous a envoyé la bibliothèque de son mari, bibliothèque médiocre, ne fournissant que quelques doubles, à part les partitions d'opéras de Méreaux père".

<sup>47</sup> Cf. S. Wallon. Les acquisitions de la bibliothèque du Conservatoire de Paris à la vente de la

221 ouvrages provenant de la bibliothèque de la Sorbonne fut attribué en 1873 au Conservatoire par le ministre de l'Instruction publique. Ce "don" comportait essentiellement des ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Les échanges de doubles avec d'autres bibliothèques constituent un des points forts de la politique d'acquisition de Weckerlin. En 1874, le Conservatoire de Saint-Pétersbourg envoya un ensemble de partitions de compositeurs russes, parmi lesquels on trouve les noms de Glinka, Rimsky-Korsakov, Dargomyjski, César Cui et Moussorgski.

Comme Bottée de Toulmon, Weckerlin dirigea donc la bibliothèque du Conservatoire pendant quarante années avec le souci constant d'étendre son prestige grâce à des choix décisifs. Afin de mieux faire partager aux musiciens et musicologues les fonds rares et précieux, il rédigea le premier catalogue imprimé de la bibliothèque, en 1885, concernant les ouvrages de la réserve. Avec Julien Tiersot, qui lui succéda, il réalisa également un catalogue des musiques de la Révolution. A sa mort, en 1910, Weckerlin légua au Conservatoire une grande partie de sa bibliothèque ainsi que ses compositions, dont un catalogue qu'il effectua lui-même révèle l'abondance<sup>49</sup>.

#### **4. L'évolution de la bibliothèque jusqu'à son rattachement administratif à la Bibliothèque nationale (1909-1935)**

Julien Tiersot avait été sous-bibliothécaire avant d'être nommé à la succession de Weckerlin en 1909<sup>50</sup>. Il eut à faire face à des conditions peu favorables durant sa direction. D'une part, le déménagement rue de Madrid en 1911 causa de multiples difficultés pour le déplacement des collections, occasionnant probablement des pertes. Il offrit néanmoins l'occasion d'adopter un nouveau classement plus pratique et méthodique. D'autre part, les mauvaises conditions économiques liées à la première guerre firent baisser sensiblement les crédits de fonctionnement. Par ailleurs, le

---

collection Van Maldeghem. *Revue belge de musicologie*, 1955. Weckerlin s'est efforcé d'acquérir les pièces les plus précieuses de la collection Van Maldeghem : 13 manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle, 3 du XVII<sup>e</sup> siècle, dont un autographe du XVIII<sup>e</sup> siècle, etc.

<sup>48</sup> Weckerlin estime qu'une grande partie de ces ouvrages avait dû appartenir à la famille de Lassalle, en raison de la présence de leur blason sur les reliures.

<sup>49</sup> Cf. BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Catalogue des compositions de J.-B. Weckerlin.

<sup>50</sup> J. Tiersot était spécialiste de la chanson populaire et avait publié en 1889 une *Histoire de la chanson populaire en France*. Il avait en outre consacré plusieurs ouvrages à l'étude des chants nationaux français.

personnel de la bibliothèque demeurait très insuffisant par rapport à l'abondance des fonds et l'accroissement des entrées au dépôt légal. De plus, un legs très important, dû à Charles Malherbe, en 1912, nécessita un très long travail de classement, qui ne fut achevé que plusieurs années après. Charles Malherbe, musicologue, avait réuni sa vie durant une riche collection de manuscrits autographes d'une grande valeur. Cette dernière, ainsi que des ouvrages sur la musique, fut partagée entre les bibliothèques du Conservatoire et de l'Opéra. En 1912, Julien Tiersot et Félix Barrès, archiviste de l'Opéra, furent chargés de faire la répartition du fonds Malherbe et d'en rédiger un catalogue, dont il ne subsiste malheureusement aucune trace<sup>51</sup>. Il est à noter que certains documents de ce fonds font partie des archives de la bibliothèque du Conservatoire.

En 1921, Henry Expert prit la succession de Julien Tiersot et se trouva très vite confronté à des difficultés de fonctionnement. En 1925 en effet, la suppression de l'emploi de conservateur du musée et la fusion entre les deux services de la bibliothèque et du musée, placés sous l'autorité du seul bibliothécaire, occasionna pour ce dernier un surcroît de travail<sup>52</sup>. En raison de cela, le règlement de la bibliothèque autorisa le conservateur à avoir recours à des collaborateurs bénévoles pour la confection des catalogues. Ce système semble toutefois avoir présenté des inconvénients, notamment en matière de normes pour le catalogage. Les exigences de la bibliothéconomie moderne ne pouvaient, par ailleurs, se satisfaire d'un tel traitement pour des collections dont le prestige était partout reconnu. On s'explique ainsi mieux le sombre bilan dressé dans le rapport du budget des Beaux-Arts pour 1930, présenté à la Chambre des députés :

"De nombreux répertoires de diverses catégories du fonds ancien ont bien été, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, entrepris, et les pièces du fonds moderne, depuis un certain nombre d'années, sont inscrites sur fiches, au fur et à mesure de leur entrée. Mais il semble qu'une quantité importante des séries du fonds ancien n'ont jamais même été répertoriées et que, d'autre part, beaucoup des inventaires commencés n'ont pas été menés à leur fin. A l'heure actuelle, il arrive très fréquemment aux travailleurs qui utilisent la bibliothèque de ne pouvoir être mis en possession d'un document qu'ils ont une première fois consultés, étant dans l'impossibilité de le désigner par une cote... Si ce

<sup>51</sup> Cf. E. Lebeau. Un mécène de la musique : Charles Malherbe. *Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, 1968.

<sup>52</sup> On peut expliquer la présence d'archives concernant le musée dans celles de la bibliothèque par cette fusion des deux services en 1925.

document n'a pas été remis à la même place, ou si le commis qui leur a permis de le connaître n'est plus là, ils doivent renoncer à tout espoir de le consulter de nouveau.

Les répertoires sont malaisément utilisables et loin de répondre aux desiderata de la bibliothéconomie moderne. Etablis sur registres, sans aucun plan d'ensemble, en des temps différents, les uns sont forts anciens et datant des débuts de la bibliothèque, d'autres plus récents, il s'en rencontre qui embrassent une collection d'ouvrages de même provenance, mais de sujets divers... D'autres, au contraire, ambitionnent de dresser l'inventaire d'un genre défini de musique, sacrée ou profane, vocale ou instrumentale, écrite pour tel instrument ou tel autre. Ces catalogues chevauchent ainsi dans leur développement les uns sur les autres inévitablement, et c'est sans doute la raison pour laquelle tous n'ont pas été complétés".

La faiblesse des crédits accordés par les pouvoirs publics était en grande partie la cause des lacunes constatées dans le service de la bibliothèque. Un projet de rattachement de cette dernière à la Bibliothèque nationale fut par conséquent envisagé dès 1932. Un crédit spécial fut alors affecté au Conservatoire pour la constitution d'une équipe d'auxiliaires chargée d'unifier le traitement des collections particulièrement diverses de la bibliothèque. Pour ce travail, qui s'étendit sur plusieurs années, on fit appel à des bibliothécaires, pour les techniques de catalogage et la direction culturelle, et à des musicologues. En janvier 1934, les travaux accomplis par l'équipe se traduisaient par la confection de 33 000 fiches - dont 1418 pour les manuscrits -, ce qui était peu en regard de ce qui restait à traiter<sup>53</sup>.

L'administration de la bibliothèque connut par ailleurs un changement important au début de 1934. Lorsque Henry Expert fut admis à la retraite, en novembre 1933, il fut envisagé une fusion entre la bibliothèque du Conservatoire et celle de l'Opéra sous la direction de l'administrateur de cette dernière bibliothèque, Jacques-Gabriel Prod'homme. Cette mesure visait, en fait, à diminuer les dépenses budgétaires en affectant une seule personne aux deux postes. Le directeur du Conservatoire, Henri Rabaud, s'en émut et pria le ministre de l'Education nationale de n'arrêter la nomination de Prod'homme que si les nouvelles fonctions de celui-ci pouvaient être compatibles avec les heures de présence qu'exigeait le service de la bibliothèque du Conservatoire. Il ne fut pas tenu compte de ces remarques et, dès la première entrevue entre Henri Rabaud et le nouveau conservateur, ce dernier se déclara dans l'impossibilité matérielle

---

<sup>53</sup> Cf. AN, F<sup>21</sup> 4609. Rapport du 30 janvier 1934.

d'assurer à lui seul le service effectif des deux bibliothèques. Afin d'éviter la fermeture complète de la bibliothèque du Conservatoire, une mesure provisoire fut décidée : Prod'homme serait présent au Conservatoire chaque après-midi tandis qu'un des aides détachés par Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques, pour des travaux de classement assurerait le service le matin. La nouvelle secrétaire de la bibliothèque, Jeanne Marix<sup>54</sup>, assumait de fait les fonctions d'un conservateur, devant à la fois s'occuper de la correspondance, des achats de livres - qui entraînaient un important dépouillement de bibliographies et de catalogues français et étrangers -, des courses chez les libraires, du service de la reliure et de l'enregistrement de toutes les acquisitions de la bibliothèque. Elle assurait également la mise à jour du fichier, en intercalant les nouvelles fiches, et le service de la salle.

##### **5. La bibliothèque du Conservatoire sous la tutelle de la Bibliothèque nationale (1935-1989)**

Un décret-loi du 30 octobre 1935 ordonna le rattachement, d'un point de vue budgétaire, de la bibliothèque du Conservatoire à un organisme nouveau, groupant sous une seule administration les fonds musicaux de diverses bibliothèques parisiennes : Bibliothèque nationale, Conservatoire, Arsenal, Sainte-Geneviève. Cette mesure fut rendue effective à la date du premier janvier 1937. La bibliothèque du Conservatoire, tout en restant rue de Madrid, cessa donc d'appartenir administrativement et financièrement à l'école de musique. Ainsi, alors qu'elle avait toujours vu son destin mêlé à un établissement d'enseignement, la bibliothèque se trouvait désormais appartenir à une toute autre entité. Cela ne fut pas sans provoquer l'hostilité du directeur et des professeurs car ils se voyaient privés de la possibilité d'agir sur les crédits pour l'obtention de traités ou manuels pour les élèves. Un projet de transfert des collections du Conservatoire fut un moment envisagé puis abandonné, sous la pression du directeur<sup>55</sup>. La bibliothèque resta toutefois sous-administrée, malgré les progrès

<sup>54</sup> Jeanne Marix, musicologue, soutint une thèse de doctorat sur *Les musiciens de la cour de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle* en 1937. En 1939, elle achevait une *Histoire de la musique et des musiciens de la cour de Bourgogne*.

<sup>55</sup> Henri Rabaud écrivit en effet : "On ne pourrait transporter dans un autre local la bibliothèque du Conservatoire sans se voir obligé de reconstituer, pour l'usage quotidien de l'Ecole, un fonds dont le prix d'achat s'élèverait à des millions, mais dont la reconstitution même serait pratiquement irréalisable du point de vue bibliographique et non pas seulement budgétaire :

enregistrés dans la confection des catalogues, et de nombreux fonds attendaient encore d'être classés à la veille de la seconde guerre.

Une décision importante pour le destin de la bibliothèque du Conservatoire fut prise en 1942 : il s'agit de la création d'un département de la musique à la Bibliothèque nationale, rassemblant principalement les collections musicales du département des imprimés, dont la célèbre collection de Brossard. Cette initiative n'affecta cependant pas directement le Conservatoire puisque sa bibliothèque demeurait rue de Madrid. Celle-ci devint alors une section du nouveau département. Lorsqu'un nouveau bâtiment fut construit en 1964 pour le département de la musique, il fut toutefois décidé qu'une grande partie des fonds de la bibliothèque du Conservatoire - le fonds ancien et précieux, composé de manuscrits et d'éditions originales - rejoindrait ceux de la Bibliothèque nationale mais en distinguant les deux fonds par des fichiers séparés, dans lesquels les cotes du Conservatoire seraient conservées. La bibliothèque du Conservatoire demeura sous le régime de la Bibliothèque nationale, ce qui ne fut pas sans susciter des difficultés pour les deux institutions. A la suite de l'installation du Conservatoire à La Villette, une convention signée avec la Bibliothèque nationale le 11 avril 1989, stipula que celle-ci laissait en dépôt à la nouvelle bibliothèque, dénommée médiathèque Hector-Berlioz, un ensemble de documents qui figuraient déjà dans ses collections : le fonds de disques de la bibliothèque du Conservatoire - 10 000 environ -, une sélection de livres et de partitions. Ces documents étaient destinés à être communiqués sur place, le prêt à domicile étant exclu. Malgré le changement de statut de la nouvelle médiathèque, quelques liens subsistent avec la Bibliothèque nationale, notamment le fait que le Conservatoire reçoive les exemplaires excédentaires du dépôt légal qui peuvent enrichir utilement ses fonds suivant ses missions.

En définitive, du fonds musical de jadis, la médiathèque possède encore de nombreuses éditions des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : partitions d'orchestre, de musique instrumentale et vocale, traités, méthodes et solfèges, ainsi que les éditions de référence d'oeuvres des principaux compositeurs du Moyen-Age au XX<sup>e</sup> siècle, soit 45 000 partitions environ. Les collections de littérature musicale couvrent l'ensemble de l'histoire de la musique et comprennent des catalogues, bibliographies, écrits de musiciens, études historiques et analytiques, traités d'harmonie, d'instrumentation, d'orchestration, etc., soit environ 8 000 volumes. A ces fonds s'ajoutent la collection des

---

combien d'ouvrages indispensables sont en effet épuisés !" (Archives nationale, AJ<sup>37</sup> 425).

palmarès depuis 1840, les concours d'essai de Rome depuis 1854 et les archives des épreuves de concours depuis 1951.

## II. Historique et inventaire des archives de la bibliothèque du Conservatoire

### 1. L'entrée des documents à la Bibliothèque nationale

Il est difficile d'établir d'une façon précise à quel moment les archives de la bibliothèque du Conservatoire sont entrées à la Bibliothèque nationale en raison de la diversité desdites archives. Bien que rattachée administrativement à la Bibliothèque nationale depuis 1935, la bibliothèque du Conservatoire a en effet gardé son autonomie tant sur le plan de la gestion de ses fonds que de ses archives. Il semble donc peu probable que ces dernières aient été versées durant cette période. La plus grande partie des documents serait alors entrée en 1964, au moment du déménagement des fonds anciens de la rue de Madrid au département de la musique. L'apport des archives étant essentiel pour la connaissance de l'histoire des collections, la logique voulait que le département de la musique conserve ces archives.

Un autre ensemble de documents, comprenant essentiellement les registres de communication aux lecteurs, est entré après le déménagement du Conservatoire à La Villette en 1989<sup>56</sup>. Il est à noter que le registre sur l'"affaire Fétis", riche de 143 pièces, a été donné en 1973 au département de la musique par un conservateur du département des manuscrits, Pierre Janin. On peut s'expliquer la présence de ce registre dans les collections de la Bibliothèque nationale par le fait que l'"affaire Fétis" fut également prise en mains, à l'époque, par un conservateur des imprimés, Charles Magnin, dont la correspondance a été rassemblée par la suite.

Au regard de ce bref historique de l'entrée des archives de la bibliothèque du Conservatoire au département de la musique, une remarque s'impose. Aucun document n'a permis d'établir précisément la chronologie des versements effectués par le Conservatoire à la Bibliothèque nationale, ce qui rend difficile une évaluation exacte de la quantité et encore plus du contenu des archives. De plus, le fonds reste dispersé entre plusieurs établissements, à savoir la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et le Conservatoire. Les documents administratifs sont en effet, dans leur grande majorité, conservés aux Archives nationales, pour la partie ancienne. Le fonds relatifs à la gestion des collections se trouve essentiellement rassemblé au département de la musique tandis qu'il est fort probable que le Conservatoire possède encore des documents sur la

---

<sup>56</sup> Le registre de communications aux lecteurs le plus récent date de 1990.

période contemporaine. Le fonds des archives de la bibliothèque du Conservatoire est donc caractérisé par une certaine dispersion, qui s'est réalisée sur le long terme, expliquant la complexité que l'on peut rencontrer pour retracer l'histoire de la bibliothèque et, par conséquent, l'absence d'études synthétiques sur le sujet.

## **2. Etat des archives de la bibliothèque du Conservatoire au département de la musique.**

Avant de récents travaux d'entretien effectués dans les bureaux du département de la musique, les archives de la bibliothèque du Conservatoire se trouvaient rassemblées dans une armoire, sans avoir été classées ni même inventoriées de façon précise, et ce depuis plusieurs dizaines d'années. Quelques documents d'un très grand intérêt, tels que les catalogues et le *Journal* de l'abbé Roze, étaient bien connus, mais tout un pan demeurait dans l'ombre en raison de l'absence d'un inventaire un peu précis. Durant les travaux, les archives furent descendues dans les magasins et placées d'une part dans l'ancien atelier de restauration du département et, d'autre part, dans la salle de réserve. Elles furent alors rangées pêle-mêle dans plusieurs cartons. Les registres des entrées restent toutefois conservés au niveau des bureaux du département car ils sont utilisés ponctuellement par les conservateurs et bibliothécaires pour renseigner les lecteurs sur l'origine de tel ou tel ouvrage - legs, don, entrée par dépôt légal, achat, etc<sup>57</sup>.

Un premier examen des archives a permis d'en apprécier le contenu ainsi que les lacunes. L'étendue chronologique des documents est d'emblée à souligner puisque les plus anciens dossiers datent du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et les plus récents, de 1991. Le XIX<sup>e</sup> siècle est toutefois le mieux représenté, avec de nombreuses pièces couvrant la période allant des débuts de la bibliothèque en 1795 jusqu'à la retraite du bibliothécaire Weckerlin en 1909. Après cette dernière date, les documents se font plus rares et comprennent essentiellement quelques registres d'entrée, les agendas de la bibliothèque de 1934 à 1942 et, après 1945, des registres de prêt et de communication aux lecteurs. Outre les archives de la bibliothèque du Conservatoire proprement dites, on a trouvé, mêlées à ce fonds, des pièces concernant la Bibliothèque royale, le Conservatoire et

---

<sup>57</sup> Il est aussi possible, grâce aux registres des entrées, de connaître à quel moment un ouvrage est entré dans les collections de la bibliothèque puisque, à l'exception du premier registre, des dates sont indiquées.

d'autres sujets divers n'offrant pas de rapport direct avec l'administration ou la gestion de la bibliothèque. L'ensemble du fonds, tel qu'il avait été rassemblé, présentait donc une certaine hétérogénéité et des lacunes. Afin de mieux mesurer ces dernières, un examen des documents conservés aux Archives nationales était nécessaire. Les sous-séries AJ<sup>37</sup> (Conservatoire) et F<sup>21</sup> (Beaux-Arts) comprennent plusieurs liasses concernant la bibliothèque<sup>58</sup>. La partie réglementaire semble bien représentée<sup>59</sup>. Dans les liasses de correspondance de l'administration du Conservatoire, plusieurs documents ont trait à la bibliothèque et permettent de combler les lacunes constatées au département de la musique pour une grande part du XX<sup>e</sup> siècle. Quelques cotes sont spécifiquement consacrées à la bibliothèque, mais présentent des lacunes pour le XX<sup>e</sup> siècle. Ces observations montrent par conséquent que les archives de la bibliothèque ont subi des pertes que l'on peut vraisemblablement attribuer aux différents déménagements de la bibliothèque et à leur état de conservation. E. Dunan, conservateur chargée au début des années 1960 d'effectuer le tri des archives du Conservatoire, confie dans l'introduction à l'inventaire qu'elle effectua de la sous-série AJ<sup>37</sup> ses impressions sur le mauvais état des fonds. Ces derniers étaient en effet placés dans des cartons très poussiéreux et mal protégés du froid et de la chaleur. Il est possible, en l'absence de vérification, de supposer que des documents anciens subsistent encore au centre de documentation et des archives du Conservatoire national supérieur de musique de Paris<sup>60</sup>.

Les archives conservées au département de la musique sont de provenances diverses. La plupart a été produite au sein même de la bibliothèque par le personnel. Il s'agit notamment des catalogues, des registres de comptes, de dépôt légal, de la correspondance administrative. Ces documents portent le plus souvent le timbre de la bibliothèque du Conservatoire<sup>61</sup>. Quelques catalogues proviennent de dons ou legs ayant

---

<sup>58</sup> Cf. les inventaires des sous-séries désignées : E. Dunan. Inventaire de la série AJ37 (AJ37 1 à 375) : Archives de l'Ecole royale de chant, de l'Ecole royale dramatique, de l'Ecole royale de musique et de déclamation, des conservatoires impériaux, nationaux ou royaux de musique ou de musique et de déclamation, à Paris (1784-1925). Paris, 1971, LIII-198 p. ; Conservatoire de musique et de déclamation (1808-1977). Répertoire numérique détaillé dactylographié, par Sylvie Nicolas, 1982, 36 p.

<sup>59</sup> Cf. C. Pierre. Le Conservatoire national de musique et de déclamation. Paris, 1900.

<sup>60</sup> Au département de la musique même, il n'est pas invraisemblable de penser que d'autres documents relatifs à la bibliothèque du Conservatoire sont encore à découvrir notamment dans des dépôts situés à l'entresol du département.

<sup>61</sup> Ou Ecole royale de musique.

fait l'objet d'une acceptation par les bibliothécaires, tandis que d'autres pièces, tels les papiers de Bruni achetés par Weckerlin en 1877, furent acquises sur le budget de la bibliothèque. La collection de Charles Malherbe, léguée en 1912, a fourni une autre part non négligeable des archives de la bibliothèque, parmi lesquelles on peut noter le dossier et le cahier de correspondance de Bottée de Toulmon, quelques catalogues de bibliothèques, des pièces de l'"affaire Fétis".

Les collections du département de la musique comprennent aussi des compléments au fonds considéré. Ainsi, parmi les lettres autographes, réunies en recueils, il s'en trouve plusieurs ayant trait, plus ou moins directement, à la bibliothèque du Conservatoire. La correspondance des bibliothécaires et des directeurs du Conservatoire représente, de toute évidence, la part la plus intéressante de ces lettres autographes mais comporte des disparités. Si les lettres écrites par Bottée de Toulmon ou Weckerlin offrent un réel intérêt, celles des successeurs de ce dernier sont beaucoup moins nombreuses et, partant, moins riches. Le département conserve par ailleurs un dossier de photographies du Conservatoire, datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, parmi lesquelles se trouvent plusieurs vues de la bibliothèque. Ces dernières livrent un témoignage direct sur l'état des locaux, notamment de la salle de lecture, ainsi que sur les conditions de travail des usagers.

### **3. Rédaction d'un inventaire sommaire des archives de la bibliothèque du Conservatoire**

L'hétérogénéité des archives, constatée en décrivant succinctement leur état, s'est compliquée de problèmes liés à l'identification des documents et au rétablissement d'une certaine cohérence, notamment parmi les nombreux catalogues. Une fois ces problèmes partiellement résolus, il a fallu ensuite faire le choix d'un cadre de classement qui permette de satisfaire de façon cohérente aux exigences de l'archivistique.

Un travail d'identification des documents a été rendu nécessaire en raison de la présence de pièces non datées et de lettres dont la signature se révélait difficilement lisible. Il a fallu également tenter de retrouver le fil parmi les notes et brouillons divers qui se présentaient sans aucun ordre. Les comparaisons avec d'autres documents<sup>62</sup> ainsi

<sup>62</sup> Des sources telles que les livres de comptes et les carnets des bibliothécaires se sont révélées

que les renseignements glanés dans les ouvrages ou articles de la bibliographie ont permis de combler partiellement les lacunes. Il reste que seule une recherche approfondie sur l'histoire de la bibliothèque pourra donner la clé à certains documents encore obscurs.

Les catalogues occupent une grande place dans le fonds d'archives inventorié et, de ce fait, ont fait l'objet d'un traitement attentif, d'autant plus qu'il n'a pas toujours été aisé de trouver une cohérence dans leur organisation. Deux catégories principales sont à distinguer : les catalogues propres de la bibliothèque, établis par son personnel, et les catalogues de collections d'ouvrages données ou léguées, dont la plupart ont été rédigés par les donateurs ou légataires. Parmi ceux de la première catégorie, on observe une certaine diversité de présentation, de format et de nature, bien que la plupart date de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. Le parti des catalogues thématiques, choisi par l'abbé Roze pour sa meilleure adéquation aux demandes des musiciens et musicologues, a été largement adopté par ses successeurs, ce qui a entraîné la variété constatée. Grâce à une notice établie par l'abbé Roze, les premiers catalogues, écrits de la main de ce dernier, sont aisément identifiables. Pour les catalogues effectués sous les successeurs de l'abbé Roze, l'ordre chronologique strict n'a pu être retenu en raison de l'absence de date. Une autre logique a donc prévalu, celle du rapprochement thématique. Ainsi, on a choisi de placer à la suite des catalogues de l'abbé Roze les copies des catalogues n° 4 et n° 5. La reconnaissance de l'écriture des employés de la bibliothèque a toutefois facilité le classement, d'autant plus que Charles Leroy, employé de 1831 à 1871, a porté une date sur certains des catalogues ; presque tous comprennent des additions de différentes mains. La seconde catégorie de catalogues est très hétérogène et très difficilement datable. L'ordre de classement choisi est donc essentiellement basé sur la date d'entrée des collections à la bibliothèque du Conservatoire, lorsque celle-ci a pu être retrouvée. L'existence d'un catalogue d'une bibliothèque n'est cependant pas toujours liée à un don, legs ou achat de la collection. Le cas du catalogue de la bibliothèque de Meyerbeer est significatif à cet égard puisque, selon V. Fédorov<sup>64</sup>, aucune trace des ouvrages mentionnés n'a pu être trouvée dans les fonds de la bibliothèque du Conservatoire. Il

---

d'un précieux apport.

<sup>63</sup> A partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le système des registres fut peu à peu abandonné au profit d'un catalogue par fiches.

<sup>64</sup> Cf. V. Fédorov. A propos de quelques lettres de Santini à Bottée de Toulmon. *Mélanges Fellerer*, p. 134. La bibliothèque de Meyerbeer aurait, en fait, été achetée par Bottée de Toulmon.

subsiste donc, pour nombre de ces catalogues, des interrogations que seule une analyse attentive, mise en relation avec l'état des fonds de la bibliothèque du Conservatoire, pourra peut-être lever.

Un rapide examen du fonds a montré que plusieurs ensembles de documents étaient étrangers aux archives de la bibliothèque du Conservatoire. Un premier groupe comprend des pièces relatives au Conservatoire dont la plupart sont insérées dans un registre acheté par la bibliothèque<sup>65</sup>.

Un second groupe de documents est constitué essentiellement de lettres et pièces diverses concernant les fonds musicaux de la Bibliothèque royale, avant 1789, puis de la Bibliothèque nationale jusqu'à l'an IV. Il est probable qu'il soit entré à la bibliothèque du Conservatoire dès l'origine de cette dernière, en même temps que les collections royales provenant de la bibliothèque du roi à Versailles. Son apport pour la connaissance des premiers fonds musicaux de la Bibliothèque nationale est évident. Un mémoire<sup>66</sup> datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle a notamment pour objet de démontrer la nécessité de séparer les collections musicales de la bibliothèque du roi afin de constituer un cabinet spécial à l'instar du cabinet de gravure, ce qui ne sera effectivement réalisé qu'en 1942 avec la création du département de la musique.

Enfin, un dernier groupe rassemble des documents divers dont l'intérêt est très inégal. Parmi ceux-ci, un registre dans lequel sont consignés les concerts de la Cour de Louis-Philippe de 1840 à 1847<sup>67</sup> offre de précieux détails sur les goûts musicaux de la Cour. Une liasse de coupures de presse, sans rapport apparent avec le Conservatoire, est assez déconcertante, dans la mesure où sa provenance n'est pas indiquée, ni son objet clairement défini. Ces trois groupes gagneraient à rejoindre, dans la mesure du possible, d'autres fonds du département de la musique, notamment les deux registres cités, provenant d'un achat et d'un don et portant un numéro d'entrée.

Les archives relatives au musée instrumental posent un autre type de problème puisque, bien que le musée du Conservatoire ait toujours constitué une entité distincte

---

<sup>65</sup> Il s'agit du registre provenant de la vente du marquis de Pastoret, entré en 1897 à la bibliothèque et portant le numéro 28677.

<sup>66</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Mémoire "à Monsieur Lenoir, Conseiller d'Etat, Président du Conseil des finances et bibliothécaire du roi", par de Beaunoir, écuyer.

<sup>67</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Registre des programmes de la Cour de Louis-Philippe, 1840-1847. Le registre a été donné à la bibliothèque (don Plantade) et porte le numéro d'entrée 15927.

de la bibliothèque, il n'en demeure pas moins que des liens existent entre les deux services. D'une part, on peut rappeler que le musée et la bibliothèque furent un temps unis sous l'autorité du seul bibliothécaire à partir de 1925. D'autre part, parmi les lettres ayant pour objet des dons d'instruments au musée, certaines comportent parfois des indications sur des dons d'ouvrages. Ainsi, pour conserver la cohérence des fonds est-il souhaitable de respecter la proximité des documents provenant du musée et de la bibliothèque. D'ailleurs, dans l'inventaire de la sous-série AJ<sup>37</sup>, établi par E. Dunan, un des articles comporte un dossier commun à la bibliothèque et au musée<sup>68</sup>.

Une fois posés les points délicats dans le traitement des archives, il convient de s'interroger sur le choix d'un cadre de classement. Pour pouvoir effectuer ce dernier d'une manière cohérente, on a considéré que le fonds, tel qu'il nous a été confié, était clos, bien qu'il soit probable que d'autres documents puissent venir l'enrichir par la suite. Le but recherché était en effet de faire une description satisfaisante du fonds et de lui affecter un lieu unique dans les magasins, afin qu'il puisse être mis à la disposition des lecteurs. Une cotation a été proposée mais reste provisoire. Pour certains dossiers, on a pris le parti de conserver l'ordre interne tel qu'il était établi - notamment pour les dossiers de correspondance -, bien qu'il soit souvent peu logique<sup>69</sup>, s'il n'entravait pas la compréhension du cadre général.

Les catalogues de la bibliothèque formant un ensemble bien distinct dans le fonds, par leur importance numérique d'une part et par leur aspect matériel - registres, carnets - d'autre part, on a pris le parti de les placer au début de l'inventaire, précédés de quelques documents pouvant donner des informations sur leur contenu, tels la *Notice pour l'intelligence des catalogues* et le *Journal* de l'abbé Roze. Ce classement offre en outre l'avantage de mettre en valeur l'importance de la confection des catalogues dans les fonctions des premiers bibliothécaires et l'évolution des collections qui intéresse à plus d'un titre les bibliothécaires actuels. Les cotes qui suivent concernent les documents émanant de l'administration de la bibliothèque selon les grandes fonctions traditionnelles de tout service : relations avec la hiérarchie - directeur du Conservatoire, ministère de l'Intérieur puis de l'Instruction publique -, gestion comptable, correspondance. Les fonctions spécifiques à la bibliothèque sont ensuite représentées

<sup>68</sup> Cf. E. Dunan, *op. cit.* Il s'agit de l'article portant la cote AJ<sup>37</sup> 319.

<sup>69</sup> Il serait souhaitable de classer chronologiquement les nombreuses lettres du fonds et les ordonner parfois par sujet.

par un ensemble de documents concernant le dépôt légal et un autre rassemblant ce qui touche au prêt et à la communication d'ouvrages aux lecteurs, soit la fonction de service public. Une autre fonction de la bibliothèque, sa capacité juridique à recevoir les dons et legs sous couvert de l'autorisation ministérielle, est donnée avec le dossier des dons et legs, tandis qu'un dernier ensemble de documents concernant le mobilier fait intervenir la fonction matériel dans l'organisation du service. Les séries de pièces traitant d'un objet spécifique et ne se rattachant à aucune fonction donnée de la bibliothèque sont placées en fin d'inventaire.

Ainsi, malgré l'étendue chronologique du fonds des archives du Conservatoire, on a pu définir un cadre de classement qui propose une division suivant les grandes fonctions de la bibliothèque, pris comme service dépendant de l'administration du Conservatoire, en insistant toutefois sur l'importance matérielle et intellectuelle des catalogues. Ce choix a été rendu possible grâce à la continuité que l'on observe dans l'administration du service, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle pour lequel les documents sont les plus abondants.

### III. Projet de restauration des archives et mise à disposition des lecteurs

#### 1. Projet de restauration des archives

Un travail important de restauration est à envisager pour les archives de la bibliothèque du Conservatoire, restées durant de longues années dans des armoires sans être traitées. Afin d'éviter que le fonds ne subisse davantage de dégradations, on a placé de façon préventive les pièces fragiles dans des chemises ou boîtes neutres, en éliminant les anciennes pochettes souvent, d'ailleurs, très abîmées.

Les opérations de restauration à effectuer dépendant des types de documents, on a choisi de présenter les principaux problèmes selon des lots, à défaut d'avoir pu établir une fiche détaillée de l'état de chaque document. Les restaurations de papier concernent la grande majorité du fonds, ce qui rend une évaluation, même approximative, de leur coût malaisée. Seul un travail en relation directe avec les relieurs et restaurateurs permettrait de faire une estimation fiable des coûts de restauration pour le fonds entier. On s'est donc attaché à relever les pièces dont le mauvais état justifierait en priorité un traitement, les crédits du département de la musique n'étant pas suffisants pour envisager une restauration d'ensemble.

Un certain nombre de documents se présente sous forme de registre. Leur état est souvent médiocre mais on ne remarque pas de détériorations importantes pour les reliures. Un dépoussiérage seul pourrait donc être effectué, notamment pour les catalogues les plus anciens. Quelques exceptions sont toutefois à relever. D'une part les registres de dépôt légal, dont la reliure mobile est cassée, mériteraient d'être pourvus d'une reliure neuve<sup>70</sup>, en prenant garde de vérifier le classement alphabétique des feuillets qui les composent. D'autre part, la restauration de la reliure de parchemin vert d'un catalogue de 1753<sup>71</sup> serait à envisager, étant donné que le plat supérieur est détaché.

Les dossiers constitués par des feuillets, comme la correspondance, nécessitent un dépoussiérage et un gommage, ainsi qu'une remise à plat. Quelques pièces présentant des traces d'acidité devraient être traitées en conséquence, de même que des prélèvements seront à effectuer sur deux documents portant, selon toute apparence, des

<sup>70</sup> La conservation de la reliure ancienne, de facture courante, ne se justifie pas dans ce cas.

<sup>71</sup> Il s'agit de l'*Etat des livres de musique remis à M. l'abbé Sallier le 29 may 1753*.

marques de moisissures. On pourrait envisager, par ailleurs, de monter sur onglet les nombreuses lettres des dossiers de correspondance administrative, des dons et legs et la correspondance de Bottée de Toulmon, comme il est d'usage au département de la musique pour ce type de documents.

Outre la restauration des documents en mauvais état, la sauvegarde des pièces les plus précieuses par le microfilmage serait souhaitable. Les trois premiers catalogues de l'abbé Roze ainsi que le *Journal des ouvrages de la bibliothèque prêtés* sont déjà accessibles sur microfilm au département de la musique. D'autres ensembles tels que la suite des catalogues de l'abbé Roze, le *Journal* de ce dernier, les papiers de Bruni ou encore les registres de comptes de la bibliothèque gagneraient à être microfilmés, sans oublier les registres des entrées d'ouvrages dont l'utilisation n'est pas négligeable pour certaines recherches demandées par les lecteurs<sup>72</sup>.

## 2. Mise à disposition des archives aux lecteurs

Le but de la description du contenu des archives, au moyen de l'inventaire, est de mettre en valeur le fonds au regard des collections de la bibliothèque du Conservatoire. Les lecteurs ont ainsi la possibilité d'interroger les documents qui leur permettront d'obtenir des renseignements sur l'histoire de tel ou tel ouvrage. Les registres d'entrées, par exemple, portent souvent des indications concernant l'identité du donateur ou du légataire d'une partition et la date du don ou du legs. Grâce aux registres de comptes ou aux notes des bibliothécaires, des informations complémentaires sur le contenu des collections données ou léguées peuvent être d'une précieuse utilité, comme on le constate en ce qui touche la bibliothèque d'Adrien, dont un compte rendu est reproduit en annexe. Des chercheurs viennent également au département de la musique pour étudier la bibliothèque d'un personnage, entrée dans le fonds du Conservatoire<sup>73</sup>. Etant donné que les archives de la bibliothèque du Conservatoire contiennent la plupart des états des collections qui lui ont été cédées, les chercheurs obtiennent de cette manière

<sup>72</sup> Les registres des entrées se trouvant dans une armoire dans les bureaux du département de la musique et par conséquent difficiles d'accès, il serait d'autant plus profitable pour les lecteurs que ces registres soient microfilmés.

<sup>73</sup> Des recherches sont actuellement en cours au sujet de la collection Schoelcher. Des études, faites par des conservateurs, ont déjà été publiées, telle celle réalisée par C. Massip sur la bibliothèque du baron Grimm (Cf. C. Massip. *La bibliothèque musicale du baron Grimm. D'un opéra l'autre : hommage à Jean Mongrédien*, Paris, 1996, p. 189-205).

les premiers éléments de leur enquête. Enfin, liée depuis son origine au destin du Conservatoire, la bibliothèque en garde les marques que l'on décèle notamment en consultant les catalogues. Ainsi, son fonds d'archives est-il d'une aide appréciable pour connaître les méthodes employées par les professeurs<sup>74</sup>, le répertoire des exercices des élèves, de même que pour avoir une liste assez complète des cantates du Prix de Rome.

Par la variété des renseignements qu'elles sont susceptibles d'offrir, les archives de la bibliothèque du Conservatoire représentent donc pour les bibliothécaires et les lecteurs une source précieuse que l'inventaire effectué devrait contribuer à rendre plus accessible.

---

<sup>74</sup> Dans les registres des entrées par exemple, on relève plusieurs pages contenant exclusivement les titres et auteurs de méthodes d'instruments ou de théorie musicale.

## Conclusion

L'étude du fonds des archives de la bibliothèque du Conservatoire a permis de mettre en évidence l'intérêt de documents administratifs non seulement pour retracer l'histoire de la bibliothèque et montrer l'évolution des conceptions bibliothéconomiques, mais aussi pour mieux connaître l'histoire des collections. Cette dernière s'est en effet quelque peu développée ces dernières années par la publication d'articles traitant de collections particulières. Un chercheur du département de la musique s'est ainsi proposé d'étudier la collection Schoelcher, qui a fait l'objet d'un don au Conservatoire. D'autres recherches semblables seraient d'une grande utilité pour mieux apprécier l'état des fonds. Les nombreux catalogues qui composent le fonds, ainsi que les états de la bibliothèque donnés dans les registres de comptes, contiennent des informations encore largement non exploitées.

L'inventaire effectué se propose par conséquent de faciliter l'accès des lecteurs à des éléments d'information indispensables pour de telles recherches. Ainsi, alors que jusqu'à présent les archives de la bibliothèque du Conservatoire ne pouvaient être consultées dans leur intégralité, l'état sommaire des différentes pièces composant le fonds devrait favoriser sa consultation.

Plusieurs problèmes restent toutefois à régler. D'une part les modalités de consultation des archives, placées dans la salle de réserve du département, sont encore à l'étude et d'autre part les moyens qui pourraient être employés pour la restauration des documents sont tributaires des crédits accordés pour l'ensemble des documents du département.

## Bibliographie

BOURGES, M. Bottée de Toulmon, nécrologie. *Revue et Gazette musicale de Paris*, [1850], vol. 17, p. 120-121.

BROSSET, Jules. François Giroust, maître de musique de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, surintendant de la musique du roi Louis XVI, 1737-1799. Blois, 1911, 26 p.

DORMONT, Claude. Esquisse d'un catalogue thématique de la collection Philidor (des origines à la mort de Louis XIII). [1966].

FEDOROV, Vladimir. De la bibliothèque et des bibliothécaires, hier et aujourd'hui. Frankfurt, London, [ca 1972], p. 20-27.

FEDOROV, Vladimir. A propos de quelques lettres de Santini à Bottée de Toulmon. *Mélanges à Karl Gustav Fellerer*, 1962.

FETIS, François-Joseph. Notice d'une collection manuscrite d'ancienne musique française recueillie par Michel D. Philidor en 1690. *La Revue Musicale*, [1827], vol. 2, p. 9-13.

Haendel et la collection Schoelcher. *Revue et Gazette musicale de Paris*, 1872, vol. 39, p. 189.

HERLIN, Denis. Catalogue du fonds musical de la bibliothèque de Versailles. Paris, 1995.

Inventaire des oeuvres de Baldassare Galuppi possédées par la Bibliothèque du Conservatoire national de Paris. [Paris], [ca 1940].

LA LAURENCIE, Lionel (de). Inventaire critique du fonds Blancheton de la bibliothèque du Conservatoire de Paris. Paris, 1930-1931.

LEBEAU, Elisabeth. Un mécène de la musique : Charles Malherbe. *Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, 1968, p. 91-99.

LESURE, François. L'Affaire Fétis. *Revue belge de musicologie*, 1974-1976, p. 214-221.

MASSIP, Catherine. La Bibliothèque du Conservatoire (1795-1819) : une utopie réalisée ? *Le Conservatoire de Paris, 1795-1995 : des Menus-Plaisirs à la Cité de la musique*, Paris, 1996, p. 117-131.

MASSIP, Catherine. Les Collections d'opéras italiens à la Bibliothèque nationale. *L'opera tra Venezia e Parigi*, Firenze, 1988, p. 105-177.

MASSIP, Catherine. La Collection musicale Toulouse-Philidor à la Bibliothèque nationale. *Fontes artis musicae*, 1983, vol. 30/4, p. 184-207.

MASSIP, Catherine. La Collection musicale Toulouse-Philidor à la Bibliothèque nationale. *Bulletin de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1979, p. 147-157.

MASSIP, Catherine. La Bibliothèque musicale du baron Grimm. *D'un opéra l'autre : Hommage à Jean Mongrédien*, Paris, 1996, p. 189-205.

MASSON, Renée. Catalogue des oeuvres vocales de Luigi Cherubini conservées à la bibliothèque du Conservatoire de Paris, [ca 1955].

MICHON, Louis-Marie. Les Livres de musique de Marie-Antoinette. *Bulletin du bibliophile*, 1954, p. 245-259.

PIERRE, Constant. Le Conservatoire national de musique et de déclamation. Paris, 1900.

PIERRE, Constant. B. Sarrette et les origines du Conservatoire national de musique et de déclamation. Paris, 1895.

POUGIN, Arthur. La Bibliothèque du Conservatoire de musique. *Le Ménestrel*, 1883, vol. 49, p. 81-83, 89-91.

PROD'HOMME, Jacques-Gabriel et CRAUZAT, E. (de). Les Menus Plaisirs du Roi : l'Ecole royale et le Conservatoire de musique. Paris, 1929, 144 p.

PROD'HOMME, Jacques-Gabriel. Hector Berlioz bibliothécaire du Conservatoire. D'après des documents inédits conservés aux Archives nationales. *Le Guide Musical*, 1913, vol. 59, p. 783-788, 803-805.

ROKSETH, Yvonne. Les Collections musicales de la Bibliothèque nationale. Note à M. Julien Cain, 25 juin 1933.

ROKSETH, Yvonne. "Rapport" sur la bibliothèque de prêt du Conservatoire. Manuscrit autogr., [6 p.].

TESSIER, André. Inventaire général des Effets existans dans la Bibliothèque-Musique du Roi à Versailles fin de décembre 1765. *Revue de Musicologie*, 1931, no 38 et no 39

TESSIER, André. Un catalogue de la Bibliothèque de Musique du Roi, au château de Versailles. *Revue de Musicologie*, 1931, no 38 (p. 106-117), no 39 (p. 173-189).

WALLON, Simone. Les Acquisitions de la bibliothèque du Conservatoire de Paris à la vente de la collection Van Maldeghem. *Revue belge de musicologie*, 1955, vol. 9, p. 36-46.

WASIELEWSKI, W. J. von. Die Collection Philidor. *Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft*, 1885, vol. 1, p. 531-545.

WECKERLIN, Jean-Baptiste. Bibliothèque du Conservatoire national de musique et de déclamation, catalogue bibliographique... Paris, 1885, XXX-512 p.

WECKERLIN, Jean-Baptiste. Notes de voyage Berlin-Vienne 1880. Manuscrit autogr., 1880.

## **Annexes**

## **1. Inventaire sommaire des archives de la bibliothèque du Conservatoire**

Cadre de classement :

- 1-4** : Papiers de Bruni (période révolutionnaire) et de l'abbé Roze.
- 5-72** : Catalogues (Catalogues de la bibliothèque et autres catalogues)
- 73-75** : Catalogues, états divers de la bibliothèque
- 76-78** : Documents administratifs, rapports
- 79-81** : Comptes, dépenses
- 82-85** : Correspondance
- 86-95** : Dépôt légal
- 96-150** : Prêt, communications aux lecteurs
- 151-153** : Dons et legs à la bibliothèque et au musée
- 154-155** : Mobilier
- 156** : Papiers personnels de Bottée de Toulmon
- 157-158** : Affaire Fétis
- 159-167** : Agendas de la bibliothèque
- 168-170** : Divers, déménagement de 1964, documents de 1991
- 171-173** : Documents sur le Conservatoire
- 174-177** : Documents sur la Bibliothèque royale et la Bibliothèque nationale
- 178-181** : Divers

c. *Etat des instrumens de musique, enlevés du dépôt national de musique rue Bergère, pour être transférés au Conservatoire, établi au menus ; ainsi que ceux qui ont été délivrés ailleurs par ordre du Comité d'Instruction publique et du ministre, [v. 1795].* 12 ff.

d. Brouillon d'inventaire d'instruments. Classement par type d'instrument, indications du nom des ex-proprétaires et du numéro d'inventaire, [s.d.]. 6 ff.

e. - *Reçus des instruments délivrés aux professeurs du Conservatoire de musique pour le service des classes, à compter du 26 brumaire an sixième.* Reçu, date et signature des professeurs. 6 ff.

- Liste des professeurs avec indication d'attribution d'instruments et méthodes. 2 ff.

- *Nom des professeurs qui se servent de violons dans les classes du Conservatoire de musique, 26 brumaire an VI.* 1 ff.

- Liste d'instruments pour le service des classes. 1 ff.

- *Etat des instruments livrés aux classes.* 1 ff.

- Liste des instruments remis aux citoyens sur l'ordre du ministre de l'Intérieur, jour après jour (du 13 fructidor au 9 vendémiaire). 2 ff.

## 2. "Notice pour l'intelligence des différents catalogues de la bibliothèque de musique".

Note écrite de la main de l'abbé Roze et insérée dans une reliure de maroquin rouge aux armes de Mme Victoire de France et portant l'inscription "Amusements de Compiègne". Donne le détail du contenu des 17 catalogues écrits par l'abbé Roze, ainsi que du catalogue n° 18, écrit d'une autre main.

## 3. "Apperçu historique des travaux de la bibliothèque depuis le 1er octobre 1807 par M. Roze".

Manuscrit de l'abbé Roze, dénommé aussi *Journal*. Donne des indications pratiques sur l'état de la bibliothèque, des copies de lettres au directeur du Conservatoire, etc. Le *Journal* se poursuit, après la mort de l'abbé Roze en 1819, jusqu'en 1821.

## 4. "Brouillon des travaux relatifs à la bibliothèque depuis le 1er novembre 1807 par M. Roze bibliothécaire", 44 ff<sup>5</sup>.

Copie de *L'Apperçu historique des travaux de la bibliothèque...*(n° 3) par Ch. M. Poinson, janvier 1937.

## 5. Catalogue Roze. Duplicata du n° 1, 200 p.

Catalogue portatif (petit format), contenant les "ouvrages élémentaires". Classement alphabétique auteur. Catalogue de la main de l'abbé Roze, avec additions.

## 6. Catalogue Roze. Brouillon du duplicata du n° 1, 168 p.

*Brouillon du catalogue portatif ou premier duplicata du grand catalogue n° 1, renfermant tous les ouvrages de musique qui forment partitions.* Catalogue écrit de la main de l'abbé Roze.

## 7. Catalogue Roze, n° 2, 184 p<sup>6</sup>.

*Catalogue général ou appel général de tous les auteurs dont il y a des ouvrages à la bibliothèque du Conservatoire.* Catalogue écrit de la main de l'abbé Roze. Classement alphabétique auteur. Renvois aux autres catalogues thématiques. Indications du nom de l'auteur, titre, année d'édition.

<sup>5</sup> Porte le timbre de la bibliothèque de l'Opéra.

<sup>6</sup> Porte une pastille rouge avec le n° 24.

**8. Catalogue Roze, n° 3.**

Catalogue écrit de la main de l'abbé Roze.

Contient :

1. *Catalogue des musiques des fêtes publiques, suite du catalogue n° 3.* Classement alphabétique auteur.

2. *Catalogue de la collection faite par Philidor, garde de la musique de Louis XIV, par ordre de numéro.*

3. *Ouvrages mélangés d'auteurs connus et inconnus, classés par numéro : on trouve à la fin une table alphabétique des noms des auteurs et un renvoi aux volumes où ils se trouveront.* La table alphabétique manque.

Un feuillet inséré dresse la liste des ouvrages manquant au récolement fait du catalogue n° 3 saisi à la douane dans une caisse destinée à Fétis (1833).

**9. Catalogue Roze, n° 4, 60 p.**

Catalogue de la musique instrumentale, contenant symphonies, quatuors, trios, concertos, etc. Catalogue fait de la main de l'abbé Roze. Note de Leroy, employé de la bibliothèque : "Ce catalogue a été refait"<sup>7</sup>.

**10. Catalogue Roze, n° 5, 40 p.**

*Catalogue des musiques de piano, fait à Paris le 1er août 1808.* Catalogue de la main de l'abbé Roze. Recense la musique pour clavecin ou piano, y compris pour soliste et orchestre.

**11. Catalogue Roze, n° 6, 53 p.**

Catalogue de "musique particulière pour différents instruments". Catalogue de la main de l'abbé Roze. Recense la musique pour orgue, violoncelle, guitare, vieilles et musette, mandoline et instruments à vent.

**12. Catalogue Roze, n° 7, 13 p.**

Catalogue des musiques de harpe, de la main de l'abbé Roze. Indications du nom de l'auteur, incipit musicaux notés.

**13. Catalogue Roze, n° 8, 45 p.**

*Nouveau catalogue des différentes musiques des élèves du Conservatoire, par numéro.* Catalogue de la main de l'abbé Roze. Contient un "supplément de la musique d'église avec parties séparées". Date de 1812. Note de Leroy, employé de la bibliothèque : "Catalogue refait par C. L., 1843".

**14. Catalogue Roze, n° 9.**

*Catalogue général des musiques des exercices du Conservatoire,* de la main de l'abbé Roze. Contient aussi les "thèmes des symphonies de Haydn qui forment le premier et le deuxième recueil des exercices avec les numéros des partitions correspondantes". Le catalogue des musiques d'église n'est pas écrit de la main de Roze. Contient aussi un "catalogue des musiques françaises pour les exercices", très annoté.

**15. Catalogue Roze, premier catalogue n° 9, 16 p.**

<sup>7</sup> Cf. le catalogue n° 26 des musiques instrumentales.

*Musique d'église avec parties séparées. Ce catalogue indique le lieu où se trouvent ces parties séparées et leurs partitions correspondantes. Voyez aussi un catalogue par thèmes et par lettres alphabétiques. Catalogue de la main de l'abbé Roze.*

**16. Catalogue Roze, n° 10, 18 p.**

*Catalogue général de tous les ouvrages classés dans les duplicata, 1ère et 2ème divisions. 1ère division : de Aubert à Villeneuve ; 2ème division : de Berton à Vachon. Catalogue de la main de l'abbé Roze.*

**17. Catalogue Roze, n° 11, 184 p<sup>8</sup>.**

*Thèmes des musiques d'église. Catalogue de la main de l'abbé Roze. Classement alphabétique auteur. Indique le nom de l'auteur, l'incipit musical noté, le titre, la date de l'oeuvre.*

**18. Catalogue Roze, n° 12, 52 p.**

*Notice sur les ouvrages élémentaires de la bibliothèque de l'École royale par M. Roze en 1807. Catalogue alphabétique auteur comportant des appréciations sur les compositeurs. Voir le catalogue n° 1, ouvrages élémentaires, harmonie.*

**19. Catalogue Roze, n° 13, 387 p.**

*Catalogue par thèmes des airs, scènes, duos, trios, quatuors, etc. italiens qui sont dans des cartons par lettre alphabétique soit des auteurs, soit des morceaux. Indications du nom de l'auteur, incipit musical, titre, pages, etc.*

**20. Catalogue Roze, n° 14.**

*Catalogue de pièces de théâtre, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s., de la main de l'abbé Roze avec additions. Indications du titre, nom de l'auteur, année, nombre de volumes. Recense 5364 pièces.*

**21. Catalogue Roze, n° 15, 10 ff.**

*Catalogue des opéras italiens avec ou sans leur traduction soit allemande, soit française. Classement alphabétique par titre des oeuvres. Indications du titre, nom de l'auteur, date, langue.*

**22. Catalogue Roze, n° 16, 40 p.**

*Etat des ouvrages de musique qui manquent à la bibliothèque du Conservatoire impérial de musique et de déclamation ; lesquels ouvrages sont à la Bibliothèque impériale, rue de Richelieu. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre de volumes, nombre de cartons.*

**23. Catalogue n° 17, 6 ff.**

*Double du catalogue n° 17 contenant les ouvrages de littérature concernant la musique. N'est pas de la main de l'abbé Roze, à l'exception de quelques notes ; comporte des additions.*

**24. Catalogue, suite du n° 14, 4 ff.**

*Catalogue des musiques de danse. Indications d'un numéro, titre, volume, carton.*

---

<sup>8</sup> Porte le timbre de la bibliothèque du Conservatoire, n° 6438.

**33. Catalogue de romances, [s.d.].**

Classement alphabétique d'après le premier vers des romances. Indications du titre, premier vers, nom de l'auteur, de l'éditeur. Incipit : "Romance de Roger".

**34. Catalogue n° 1.**

Catalogue de la main de C. Leroy, comprenant la partie élémentaire correspondant aux pages 1 à 23 et 159 à 199 du duplicata du catalogue n° 1 fait par l'abbé Roze, avec additions (notes de Weckerlin). Contient les méthodes de plain-chant, solfège et principes de musique, de chant et de vocalisation, d'instruments ainsi que les ouvrages d'histoire, biographies, notices musicales, gazettes musicales, calendriers, almanachs, annuaires.

Pièce de titre au dos : "Catalogue n° 1. Partie élémentaire, théorique et historique".

**35. "Bibliothèque du Conservatoire. Double du catalogue n° 1 renfermant tous les ouvrages en partition, avec des numéros constatant la présence de chaque volume. Décembre 1834", 131 ff.**

Catalogue écrit par Leroy. Classement alphabétique auteur, de Abeille à Zumstecq. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre d'exemplaires et de volumes, format, manuscrit, gravé ou imprimé, observations et numéro d'ordre. Signature de Bottée de Toulmon, 1er janvier 1835.

**36. Catalogue n° 2, [s.d.], 210 p<sup>14</sup>.**

Catalogue de la partie élémentaire, méthodes. Comprend une table par genres, renvoyant aux pages du catalogue. Indications du nom de l'auteur, titre, année d'édition, nombre d'exemplaires, de volumes, format, gravé, imprimé ou manuscrit, observations. 6 ff. sont insérés, comportant les méthodes de corne, trompette, pistons. Tous les noms des compositeurs sont rayés au crayon.

**37. Catalogue de "musique française, musique italienne, musique latine (en parties séparées)"<sup>15</sup>.**

Catalogue écrit par Leroy, avec additions de Weckerlin et Tiersot. Comprend aussi la musique allemande et anglaise.

Indications du nom de l'auteur, numéro, titre, parties d'orchestre, parties de chant. Incipit : "Adam (Ad.). 214. Air. Du moment qu'on aime (La Marquise)".

Pièce de titre au dos : "Catalogue n. 4. mus. franç. mus. ital. mus. latine. en part. séparées".

**38. Catalogue des ouvertures, symphonies, musiques pour harmonie (en parties séparées)<sup>16</sup>.**

Catalogue écrit par Leroy, daté du 20 décembre 1845, et complété par Weckerlin. Classement par genres. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre de parties. Comprend aussi opéras, concertos, symphonies concertantes, fantaisies, airs de ballets, Ländlers. Incipit : "Aïmon. 128. 2 ouvertures, l'une en ut min. l'autre en mi b (voir les part. au grd catalogue)".

Pièce de titre au dos : "Catalogue n. 5. ouvertures. symph. harmonie. en parties séparées".

**39. Catalogue des ouvrages relatifs à l'art dramatique, 32 ff.**

Classement alphabétique auteur. Indications du nom de l'auteur, titre, année d'édition, nombre de volumes, format, gravé, imprimé ou manuscrit, observations, numéro d'entrée. Ecrit de la main de Leroy, additions par Weckerlin. Incipit : "Allaci (Lione), Drammaturgia fino all'anno...".

<sup>14</sup> Porte une pastille rouge avec le n° 28.

<sup>15</sup> Porte une pastille rouge avec le n° 18.

<sup>16</sup> Porte une pastille rouge avec le n° 17.

**40. Catalogue d'ouvrages mélangés de littérature, 32 p.**

Classement par titre. Indication d'un numéro d'ordre. Liste des dictionnaires, traités, catalogues, grammaires, livres d'histoire, etc. Index des auteurs. Ecrit de la main de Leroy, additions par Weckerlin.

**41. Catalogue, [après 1845].**

Classement alphabétique auteur, de Friard à Lassimonne. Indications du nom de l'auteur, numéro, titre et genre des oeuvres.

Catalogue de polkas, valse, rondos, mazurkas, quadrilles, etc. Incipit : "Friard (André). 1. La Roulante. polka".

**42. Catalogue, [après 1845].**

Suite du précédent, de Lataste à Pauer. Incipit : "Lataste. 1. l'Opale. 3e mazurka élégante".

**43. Catalogue des morceaux détachés (chant et piano), Opéra et Opéra-Comique, 41 ff.**

Ordre alphabétique, incomplet. Incipit : "Auber...Le 1er jour de bonheur...".

**44. Catalogue de méthodes, 20 ff.**

*Petites méthodes instrumentales et musicales (sans valeur pour la bibliothèque ou en duplicata) classées ici par nom d'auteur.* Semble être écrit de la main de Leroy. Indications du nom de l'auteur (de Blancheteau à Touzé), numéro, titre.

**45. Catalogue de musique française en parties séparées, [après 1868]<sup>17</sup>.**

Classement alphabétique auteur. Indications du nom de l'auteur, numéro, nombre de parties d'orchestre, nombre de parties de chant. Présentation sous forme de répertoire. Titre au dos : "Catalogue des parties séparées de musique française".

**46. Table de la collection Philidor, 1871.**

1. Liste alphabétique des ballets de la collection Philidor.
2. Liste alphabétique des opéras et ballets du catalogue Philidor.
3. Tiré à part d'un article de Nisard sur la collection Philidor au Conservatoire de Paris, *Revue de musique*, t. II, p. 471, avec notes manuscrites de Weckerlin.
4. 1 ff. écrit par Leroy comportant le relevé des ouvrages qui ont disparu de la bibliothèque sous F.-J. Fétis avec notes de Weckerlin.

**47. Catalogues des musiques de la Révolution.**

1. Catalogue des musiques des fêtes publiques, 4 ff. Indications du nom de l'auteur et titre. Ecrit de la main de Weckerlin.

2. Catalogue des musiques exécutées dans les fêtes nationales, 6 ff. Classement thématique et alphabétique. Indications du numéro, titre, nom des auteurs. Table des auteurs. Ecrit de la main de J. Tiersot. Comprend une introduction sur la rédaction du catalogue.

**48. Répertoire de littérature, [s.d.], 400 p<sup>18</sup>.**

<sup>17</sup> Porte une pastille rouge avec le n° 7.

Répertoire des livres sur la musique, établi par J. Tiersot. Classement alphabétique auteur. Indications du nom de l'auteur, du titre. Comprend beaucoup d'oeuvres de théâtre. Incipit : "About (Ed.), Le Roman d'un brave homme (1 vol.)". Présentation sous forme de répertoire.

**49. Catalogue des manuscrits de Saint-Saëns, [v. 1920], 8 ff.**

Inventaire ronéotypé.

**50. Catalogue des manuscrits de Claude Debussy.**

Comprend 2 ff. ronéotypés établis par la maison Durand, ainsi que 3 ff. avec notations musicales au crayon.

+ lettre de A. van Hoboken à M.-L. Pereyra, 4 juillet 1933, au sujet de la réfection des catalogues de la bibliothèque du Conservatoire (ne concerne pas les manuscrits de Debussy).

**51. Inventaire de la réserve de Weckerlin, 20 ff.**

Écrit de la main d'H. Expert. Classement alphabétique auteur. Comprend trois parties : réserve Weckerlin I, II et III.

**52. Catalogue de la lettre D (Del)<sup>19</sup>.**

Catalogue alphabétique auteur, de Delacroix à Divoir. Ouvrages entrés entre 1911 et 1933. Indications de la date, du numéro d'entrée et de la cote.

**53. Catalogue des "suites et collections", 1935-1936, 100 p.**

Indications du titre, date, abonnement, cote.

**54. Catalogue topographique, lettre K, 200 p.**

Classement alphabétique auteur (jusqu'à la p. 163), par titre (p. 164-166), et par auteur (p. 167-fin).

**55. Catalogue des usuels de la bibliothèque, [v. 1950 ?]<sup>20</sup>.**

Classement par rubriques (périodiques, mélodies, monuments, musique d'orchestre, collections, histoire de la musique, Antiquité-Moyen-Age, Traités, etc.), avec indication de la cote usuels et cote magasin.

**56. Double du carnet de la Musique de la Chapelle du roi et du Théâtre italien, 1963-1982.**

Photocopies de l'inventaire de la lettre L. Indications de la cote, du nom de l'auteur, titre, date de dépôt légal ou d'inscription.

**57. "Inventaire des livres, brochures, gravures, dessins, appartenant au musée instrumental du Conservatoire de musique", 1921<sup>21</sup>.**

Catalogue fait par G. Chouquet. Les ouvrages sont numérotés de 1 à 406.

<sup>18</sup> Porte une pastille rouge avec le n° 23.

<sup>19</sup> Petit classeur oblong.

<sup>20</sup> Le registre porte une étiquette ne correspondant pas à son contenu, puisqu'il y est écrit : "Conservatoire impérial de musique et de déclamation, lingerie".

<sup>21</sup> Porte le n° 14.

**58. Liste d'oeuvres vocales, 28 p<sup>22</sup>.**

Catalogue alphabétique auteur, de Bernier à Villeneuve, v. 1830. Indications d'un numéro d'ordre, nom des auteurs, titre des ouvrages, année de l'édition, format, observations.

**59. Bibliographie mélangée, 14 ff.**

Catalogue de musique gravée et manuscrite. Musique non gravée (115 pièces), [début XIX<sup>e</sup> siècle]. 3 ff.

**60. Catalogue des manuscrits anonymes et autres sur la musique qui se trouvent à la bibliothèque royale, 12 ff.**

Petit cahier écrit par Bottée de Toulmon (3 ff. écrits). Indications du numéro, nom d'auteur, titre. Comprend essentiellement une liste de manuscrits du Moyen-Age.

**61. Catalogue de comédies et tragédies, 36 ff<sup>23</sup>.**

Classement par ordre chronologique des oeuvres (de 1470 à 1794), avec indication d'un numéro (cote ?).

**62. Compte des romances d'Amédée de Beauplan, [v. 1830]<sup>24</sup>.**

Comptes des romances par nom d'éditeurs<sup>25</sup> et par prix.

**63. Catalogue général de la musique de L. Jadin, 8 ff<sup>26</sup>.****64. Catalogue de la bibliothèque de M. Meyerbeer, 1835, 8 ff<sup>27</sup>.**

Contient une lettre de Meyerbeer à d'Ortigue du 19 juin 1838, avec réponse au dos du 22 juin 1822.

**65. Catalogue de la musique de la chapelle de l'empereur, [s.d.].**

11 ff. écrits comportant les incipits d'oeuvres d'Auber et de Labarre.

**66. Catalogue des autographes de Thalberg, 1872, 12 ff<sup>28</sup>.**

*Katalog der Autographischen Sammlung von Sigmund Thalberg.* Naples, 1872.  
Classement alphabétique auteur.

**67. Répertoire général de musique de chant et de forte piano, [s.d.]<sup>29</sup>.**

<sup>22</sup> Porte le n° 10.

<sup>23</sup> Porte le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

<sup>24</sup> Id.

<sup>25</sup> Editeurs : Frère, Petit, Janet et Cotelle, Bressler, Petitbon, Meissonnier jeune, Capin, etc.

<sup>26</sup> Porte le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

<sup>27</sup> Porte le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe. A la fin du catalogue, on trouve cette note : "Je reconnais avoir reçu des mains de M. Bottée de Toulmon, d'après l'autorisation de M. Mayerbeer (sic), les livres contenus dans le présent catalogue à l'exception du n° 120 qui est resté entre les mains de M. d'Ortigue d'après une lettre du susdit M. Mayerbeer. Approuvé l'écriture cy dessous, ce 18 juin 1847, Gouin".

<sup>28</sup> Porte le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

<sup>29</sup> Weckerlin a noté, sur une étiquette collée sur le contreplat : "Ils sont très mal faits ces catalogues ; il paraît que c'est Mme Kastner qui les rédigeait".

*Répertoire général de musique de chant et de forte piano à Mde Demars.* Classement par genre (ouvertures, airs avec paroles allemandes, etc.). Indications du nom de l'auteur, titre. Proviendrait de la collection Kastner.

**68. Catalogue de musique pratique, 449 p.**

Classement par genres et par ordre alphabétique auteur. Indications du nom de l'auteur, titre, éditeur. Serait un des catalogues Kastner. Titre au dos : "Catalogue. Musique pratique. 1. musique instrumentale".

**69. Catalogue Kastner, v. 1830, 21 ff.**

Catalogue de la bibliothèque de l'Opéra-Comique<sup>30</sup>. Indications du numéro d'ordre, date, compositeur, pièce, actes, nombre de parties, partitions, etc.

+ 1 ff. manuscrit avec musique, copie d'une chanson avec paroles en allemand faite le 6 août 18??

Étiquette sur le plat supérieur : "Catalogue de Kastner. Partitions dramatiques".

**70. Collection Blanchard, [s.d.]<sup>31</sup>.**

Environ 160 ff. comprenant une liste de chansons, contredanses, vaudevilles et airs. Incipit : "A boire, à boire, à boire...2349". Pièce de titre au dos : "Timbres des vaudevilles, table".

**71. Catalogue d'airs, de chansons et de vaudevilles, [s. d.], 344 p<sup>32</sup>.**

**72. Catalogue des compositions de J.-B. Weckerlin, 81 p<sup>33</sup>.**

Catalogue thématique alphabétique. Notes de Weckerlin sur la composition de certaines oeuvres.

+ 2 ff. contenant le catalogue des oeuvres de M. Parisy, annoté par Weckerlin.

**73. Etats de la bibliothèque, catalogues, 1807-1835.**

1. *Apperçu des objets de musique et autres choses utiles à la bibliothèque de l'École royale de musique et de déclamation donnés depuis l'année 1807 époque de la nomination de M. Roze à la place de bibliothécaire.* Liste des achats et dons, 2 ff.

2. *Observations relatives à la bibliothèque du Conservatoire impérial de musique et de déclamation ou apperçu du compte général que rend le bibliothécaire conservateur<sup>34</sup>.* Observations sur la constitution des catalogues avec indications du nombre de volumes et de cartons. Certifié par l'abbé Roze le 1er août 1813, 6 ff.

Contient le brouillon d'un catalogue général.

<sup>30</sup> "Après le départ des chanteurs (1832), la bibliothèque est restée à la salle Ventadour, car c'était l'administration qui en était propriétaire. La "Société des propriétaires, salle Ventadour" a laissé la bibliothèque de ce bâtiment après sa dissolution. En 1879, Weckerlin l'a achetée (avec aussi la bibliothèque du Théâtre italien qui a utilisé le même bâtiment plus tard). La plupart des partitions manuscrites ont été répertoriées mais très peu de parties orchestrales" (Note d'E. Bartlet, 30 octobre 1984).

<sup>31</sup> Porte la mention "Res. F" au crayon. Timbre de la bibliothèque du Conservatoire, entrée n° 19775.

<sup>32</sup> Note de Weckerlin, au contreplat : "Ce catalogue a été écrit par M. Boquillon, bibliothécaire au Conservatoire des arts et métiers ; il nous l'a légué, si j'ai bonne mémoire, avec les fiches de chansons qui se trouvent dans les couloirs de la bibliothèque et qui sont si mal écrites que cela ne peut nous être utile. Ce présent catalogue était en feuilles, sans titre, quand je l'ai reçu, J.-B. Weckerlin."

<sup>33</sup> Le catalogue contient cette note de Weckerlin : "Après ma mort, ce catalogue doit être envoyé à la bibliothèque du Conservatoire de Paris ; je prie les bibliothécaires qui me succéderont à cette bibliothèque du Conservatoire de Paris, de la mettre à la disposition des éditeurs ou des lecteurs, quand ils le jugeront convenable ou utile. Presque toutes mes oeuvres manuscrites ou gravées sont ou seront déposées à la bibliothèque de l'Opéra ou M. Malherbe en disposera selon ce qu'il jugera convenable".

<sup>34</sup> Porte le n° 12.

3. *Etat exact de la bibliothèque de l'Ecole royale de musique et de déclamation tel qu'il a été présenté à M. le surintendant des Menus Plaisirs, argenterie et affaires de la Maison du Roy le 29 novembre 1816.* Etat par catalogue (catalogues Roze), du n° 1 à 11 et n° 13.

4. *Thèmes des quintetti de Boccherini.* Catalogue des quintettes de Boccherini, par l'abbé Roze, 10 décembre 1814, 16 p.

Contient une note sur les quintettes de Boccherini par l'abbé Roze.

5. Id. Brouillon, 8 p.

6. *Catalogue par thème des musiques données au dépôt pour l'étude.* Catalogue comprenant les ouvrages reliés pour le dépôt des classes, écrit de la main de l'abbé Roze, [s.d.], 6 p<sup>35</sup>.

7. *Ancien catalogue particulier de toutes les musiques des exercices des élèves du Conservatoire, avec les suppléments respectifs*<sup>36</sup>.

8. *Catalogue de la bibliothèque de musique italienne (sic) et sacrée de Nicolo.*

41 p. écrites. Contient un feuillet de la main de l'abbé Roze : "Observations du bibliothécaire de l'Ecole royale de musique, etc. sur le catalogue des musiques de feu M. Nicolo"<sup>37</sup>.

9. *Observations sur chaque volume de la bibliothèque de feu Nicolo Isouard.*

16 ff. écrits de la main de l'abbé Roze<sup>38</sup>.

#### 74. Etats divers de la bibliothèque, catalogues, 1811-1823, 1878-1879.

1. *Double des états qui ont été déposés dans les bureaux de l'Intendant des Menus Plaisirs du roi, 8 ff.*

*Etat de la bibliothèque de l'Ecole Royale de musique et de déclamation, 1816.* Indications des volumes portés pour chaque catalogue établi par l'abbé Roze (catalogues 1 à 11, 13, 14 et suppléments).

*Catalogue des livres appartenant à la bibliothèque du Conservatoire impérial de musique et de déclamation (littérature), 7 ff.* (Catalogue n° 17). Catalogue cousu au précédent. Indications du numéro, titre, auteur, format<sup>39</sup>.

2. *Etat ou dénombrement des oeuvres (manuscrits) de musique latine et française de feu F. Giroust, membre de l'Institut, ci-devant surintendant de la Musique de la Chambre de Louis XVI et maître de chapelle de sa Musique.* 2 ff. Signature de la veuve de Giroust, le 3 juin 1811<sup>40</sup>.

3. *Etat des ouvrages provenant du cabinet de feu M. Framery, correspondant de l'Institut de France et qui ont été reçus et classés dans la bibliothèque du Conservatoire impérial.* 2 ff. 10 janvier 1814<sup>41</sup>.

4. *Note des livres de musique imprimés enlevés par les commissaires français MM. Berthollet (sic) et Monge à Venise le 11 octobre 1797.* 4 ff. Signature du baron d'Ottenfels, 10 octobre 1815<sup>42</sup>.

5. *Note des objets réclamés par les ordres du prince de Meternick et remis à M. le baron d'Ottenfels.* 2 ff. Duplicata de la liste des ouvrages de Venise, 1815.

<sup>35</sup> Comprend cette note de Bottée de Toulmon : "Papier inutile, Bottée de Toulmon, bibliothécaire, 1835".

<sup>36</sup> Porte le n° 8. Comprend cette note de C. Leroy : "Ce catalogue, plus ancien que ceux qui ont été refaits par moi (n° 8 et 9), ne servait déjà plus lors de mon entrée à la bibliothèque".

<sup>37</sup> Porte le n° 12 et n° 1095.

<sup>38</sup> Porte le n° 14. et n° 1095.

<sup>39</sup> Réty a copié à la suite une lettre adressée au baron de La Ferté par l'abbé Roze, le 7 novembre 1820.

<sup>40</sup> Porte le n° 4 et la cote (?) 40.

<sup>41</sup> Porte le n° 2 et la cote (?) 19.

<sup>42</sup> Porte le n° 1 et la cote (?) 23.

6. *Catalogue des livres de musique extraite du dépôt de Versailles pour la bibliothèque du Conservatoire impérial de musique*. 4 ff, [v. 1812]<sup>43</sup>.

7. *Etat des livres de musique existant au dépôt littéraire du ministère de l'Intérieur qui en ont été retirés pour être déposés dans la bibliothèque du Conservatoire Impérial de musique et de déclamation, le 17 juillet 1809*. 6 ff. Certificat de l'abbé Roze<sup>44</sup>.

8. Lettres au sujet de la collection Jules de Glimes, 1878-1879.

a. Lettre d'Estrebelles à Weckerlin (?), au sujet de l'achat d'ouvrages de la collection de Glimes, 20 novembre 1878. 2 ff. de notes.

b. Note de Weckerlin (?), sur le même sujet, [s.d.].

c. Id., [s.d.].

d. Lettre de Jules de Glimes à Weckerlin (?), 27 janvier 1879.

e. Lettre d'Estrebelles à Weckerlin, 22 octobre 1878.

f. Carte de visite de Jules de Glimes.

g. Lettre d'A. Latour (?) à Weckerlin, 12 octobre 1878.

h. Lettre d'Estrebelles, au sujet du dépôt des livres de Jules de Glimes, 3 novembre 1878.

9. Catalogue de la bibliothèque de Jules de Glimes, 3 ff. Comprend essentiellement des ouvrages de littérature musicale. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre de volumes, lieu d'édition, nom de l'éditeur, date.

10. Catalogue d'*Opéras, oratorios et orchestre, quatuor, basse chiffrée*, 24 ff. [s.d.]. Liste d'ouvrages par genre (opéras mais aussi musique instrumentale, théorie). Classement par ordre alphabétique auteurs.

11. *Ouvrages donnés à la bibliothèque de l'Ecole royale de musique et de déclamation par l'ex-inspecteur général et bibliothécaire Perne*. 1 ff. Signature de Perne, 20 janvier 1824<sup>45</sup>.

12. Documents concernant l'"affaire Andrien"<sup>46</sup>, 1823.

a. *Résumé de la collection de M. Adrien*. 2 ff. Indications du nombre de pages des ouvrages et prix.

b. *Note des parties séparées de plusieurs ouvrages de la collection de partitions et ouvrages des meilleurs auteurs anciens et modernes*. 1 ff. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre de pages, nombre de portées, prix.

c. Liste de musique manuscrite et gravée, 2 ff. Indications du titre, nom de l'auteur, nombre de pages et de portées.

d. *Rapport sur la collection de musique en manuscrit appartenant à Madame veuve Andrien*. 2 ff. Estimation de la collection (état joint).

<sup>43</sup> Porte le n° 3 et la cote (?) 10.

<sup>44</sup> Porte la cote (?) 2.

<sup>45</sup> Porte le n° 5.

<sup>46</sup> Andrien, ou Adrien. Porte le n° 7.

e. *Collection des partitions manuscrites et ouvrages des meilleurs auteurs anciens et modernes*. 2 ff. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre de pages et de portées, prix, format.

f. Copie de la lettre adressée par Mme veuve Andrien à M. le baron de La Ferté, 19 septembre 1823.

g. Lettre de La Ferté, intendant des Théâtres royaux, à Perne, bibliothécaire, 16 septembre 1823.

13. Acte de reconnaissance de vente de la collection Eler, 12 juillet 1820 ; certificat de remise par Perne, 1er août 1820<sup>47</sup>.

14. Collection Francoeur<sup>48</sup>.

a. Minute de lettre de [Perne] à Francoeur, 22 juillet 1823.

b. Lettre de Francoeur à Perne, 23 juillet 1823.

c. Minute de lettre de Perne à Francoeur, 24 juillet 1823.

d. Minute de lettre adressée à Francoeur (?), 6 août 1823.

e. Minute de lettre [s.d.].

f. Lettre de Francoeur à La Ferté, intendant des Menus-Plaisirs du roi, 7 novembre 1823.

g. *Catalogue des ouvrages formant la bibliothèque musicale de Monsieur Francoeur*. 6 ff. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre d'exemplaires déjà présents à la bibliothèque du Conservatoire, observations.

h. *Collection de partitions et ouvrages de musique appartenant à Monsieur Francoeur*. 2 ff. Note sur la collection, liste des ouvrages choisis par la bibliothèque du Conservatoire, valeur approximative des ouvrages. Signature de Perne, 25 août 1823.

i. *Etat des principaux articles, tant manuscrits autographes et autres que musique gravée et imprimée cédés par M. Francoeur à la bibliothèque de l'Ecole royale de musique et de déclamation*. 1 ff. Signé par Francoeur, 21 octobre 1823.

j. *Catalogue des ouvrages formant la bibliothèque musicale de M. Francoeur*. 8 ff. (Serait un brouillon de g).

k. *Catalogue alphabétique des opéras, ballets et tragiques, sonnates (sic), concertos, motes (sic) et cantates contenue dans ma bibliothèque en septembre 1787*. 16 ff. Signature de Francoeur. Indications de la date, titre, nom de l'auteur et observations. Une croix marque les partitions manquantes.

15. Notes relatives à l'acquisition de plusieurs partitions manuscrites de J. Haydn, avril 1823<sup>49</sup>.

a. Note avec titres d'ouvrages, auteur et prix, [s.d.].

b. Minute de lettre du bibliothécaire de l'Ecole royale de musique, 26 avril 1823.

c. Note, 20 mars 1823. Liste d'ouvrages et prix : *Ouvrages demandés sur la note de M. Piccini*.

<sup>47</sup> Porte le n° 8.

<sup>48</sup> Porte le n° 9.

<sup>49</sup> Porte le n° 10. Pièces numérotées de 1 à 5.

d. Note, [s.d.]. Prix d'ouvrages.

e. Note, [s.d.]. Au sujet d'achat de partitions inscrites sur la note présentée par Piccini.

16. *Relevé des titres trouvés parmi la dépouille des couvertures des livres qui ont été détruits par le sieur Hottin, garçon de la bibliothèque.* [s.d.], 2 ff. Indications du nom de l'auteur, titre, nombre de titres, observations<sup>50</sup>.

17. *Etat détaillé des ouvrages qui manquent, tant dans les rayons de la bibliothèque que dans les duplicata à l'époque du 22 août 1820, d'après les catalogues établis par M. Roze.* 10 ff. Indications du nom des auteurs, titre, nombre de volumes, observations.

**75. Catalogues, échanges, envois en province, ouvrages en double. Papiers Cherubini, Weckerlin, Tiersot, 1822-1911.**

1. *Etat de la bibliothèque de l'Ecole royale de musique et de déclamation au premier octobre 1822.* Brouillon du relevé des catalogues, 1 ff. Indications du nombre de volumes, liasses ou cartons suivant la classification thématique<sup>51</sup>.

2. Etat des ouvrages de la bibliothèque, 1 ff. (Cf. ci-dessus)<sup>52</sup>.

3. *Relevé détaillé des ouvrages de musique qui se trouvent dans la grande bibliothèque de la ville de Strasbourg, savoir : 1° Dictionnaires, 2° Histoire de la musique, 3° Théorie de la musique, 4° Plain-chant, 5° Différens instrumens, 6° Pièces de musique.* 12 ff. [après 1841]. Indications du titre et nom de l'auteur, nombre de volumes, format, date d'édition, nombre de pages de chaque volume, nombre de planches de chaque volume, observations. Table des auteurs.

4. *Catalog der dem Wilhelmer-Stifte in Strassburg angehörigen Musikalien ; geordnet und verfasst durch Johannes Weber stud. theol. 1839.* 20 p. Indications du nom de l'auteur, titre, parties, date.

5. *Catalogue de la classe d'ensemble.* 1 cahier, écrit de la main de Weckerlin. Liste d'oeuvres de musique de chambre.

6. *Catalogue de madrigaux, motets, etc. (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles).* 1 cahier, écrit de la main de Weckerlin, avec additions. Classement alphabétique auteurs et titres anonymes<sup>53</sup>.

7. *Note sur différents airs qui devraient prendre place dans le cahier précédent (n° 6).*

8. Lettre de Leo S. Olschki, libraire éditeur de Venise, à [Weckerlin (?)], au sujet d'une proposition de vente de pièces musicales du XVI<sup>e</sup> siècle, 23 février 1894<sup>54</sup>.

9. *Musique de G. Vogt*<sup>55</sup> donnée au Conservatoire de musique le 16 octobre 86. Signature d'A. Bruyant, 16 octobre 1886. 4 ff.

10. *Extrait du catalogue de la bibliothèque de la Sorbonne, dressé pour la bibliothèque du Conservatoire national de musique, conformément à l'arrêté de Monsieur le ministre de l'Instruction*

<sup>50</sup> Porte le n° 13.

<sup>51</sup> Porte le n° 3.

<sup>52</sup> Porte le n° 4.

<sup>53</sup> Porte le n° 11.

<sup>54</sup> Lettre insérée dans le cahier n° 6.

<sup>55</sup> Gustave Vogt (1781-1870), professeur de hautbois au Conservatoire.

publique et des Beaux-Arts, du 14 février 1873. 30 p. Classement thématique. Comprend essentiellement des ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle.

11. *Fonds Rodrigue*. 2 ff., [s.d.]. Liste alphabétique auteurs établie par Weckerlin. Contient 2 ff. de brouillon.

12. Liste d'ouvrages en allemand, ronéotypée, 7 ff. Ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle essentiellement<sup>56</sup>.

13. *Extrait du catalogue des principaux ouvrages français, latins, anglais, italiens, allemands, espagnols, portugais, composés, traduits, imprimés, gravés et publiés de 1830 à 1850 par M. Louis-Ernest Crevel de Charlemagne, membre de plusieurs académies et déposés à la librairie du ministre de l'Intérieur*. 2 ff. adressés à MM. Seghers et Weckerlin, directeurs des Concerts de Sainte-Cécile.

14. Catalogue de la bibliothèque de Méreaux. 10 ff., [s.d.]. Description des ouvrages par caisse.

15. *Liste des manuscrits relatifs au théâtre et à la musique qui font partie de la collection de manuscrits de M. Victor Advielle, d'Arras*. 4 ff. Date du 11 avril 1887. Indications du numéro de catalogue de V. Advielle, titre, auteur, format, date.

15 bis. Lettre de V. Advielle au directeur du Conservatoire, au sujet d'une note déposée aux archives de la bibliothèque du Conservatoire, [s.d.].

16. *Catalogue des manuscrits de Cherubini conservés par la famille*. 2 ff., [s.d.]. Copie par Weckerlin du catalogue conservé par la famille de Cherubini.

17. *Etat des objets composant le dépôt de musique de la bibliothèque royale de Versailles*. Copie, 8 ff., [s.d.]. Classement alphabétique auteur, de Aubert à Valette. Indications du nom de l'auteur, date, titre<sup>57</sup>.

18. *Liste des doubles ayant fait l'objet de l'échange n° 1 avec la librairie Liepmannssohn, en 1911, contre Petrucci, "Motetti de Passione", 1503, n° 32712 et Suriacus, "Missarum liber I", 1609, n° 32713. Echange autorisé par arrêté ministériel du 3 mai 1911*. 6 ff.

18 bis. Liste d'ouvrages, brouillon de la liste des doubles (n° 18), 11 ff.

19. Liste des ouvrages acquis auprès d'Henry Prunières, par voie d'échange ; liste des ouvrages cédés par la bibliothèque du Conservatoire. Signature de J. Tiersot, le 25 novembre 1911.

20. *Travaux manuscrits de Mme Farrenc à offrir à la bibliothèque du Conservatoire*. [s.d.], 2 ff.

21. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet de l'approbation de la liste des doubles de la bibliothèque distribués aux succursales du Conservatoire, 22 juillet 1886.

22. Etat des ouvrages distribués aux succursales du Conservatoire. 1886, 6 ff<sup>58</sup>.

23. Id., brouillon. 12 ff.

<sup>56</sup> Au crayon : "ouvrages allemands devenus rares en Allemagne".

<sup>57</sup> Une note est insérée : "M. Auber m'a chargé de faire remettre ce manuscrit à M. Leroy en le priant d'en prendre copie pour la bibliothèque du Conservatoire. Il voudra bien me répondre ensuite pour le restituer à la personne qui l'a prêté à Auber. Beauchesne".

<sup>58</sup> Le dernier feuillet porte l'inscription suivante : "Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes autorise la sortie de la bibliothèque du Conservatoire national de musique et de déclamation des 374 ouvrages mentionnés dans l'état ci-dessus et en approuve la distribution aux succursales du Conservatoire et aux écoles nationales de musique des départements".

24. Etats des ouvrages envoyés dans chaque école de musique : Toulouse, Lille, Lyon, Dijon, Perpignan, Douai, Rennes, Boulogne-sur-Mer, Roubaix, Valenciennes.

25. *Catalogue imprimé des archives communales de la ville d'Agen*. Liste manuscrite, écrite de la main de Weckerlin. 2 ff<sup>59</sup>.

26. Lettre du directeur des Beaux-Arts à Ambroise Thomas, au sujet de la publication du *Catalogue analytique des ouvrages de réserve de la bibliothèque du Conservatoire national de musique*, par Weckerlin, 29 mai 1883.

27. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur le même sujet, [s.d.].

28. Lettre de Weckerlin au directeur des Beaux-Arts, sur le même sujet, 25 mai 1883.

29. Brouillon de lettre de Weckerlin au ministre de l'Instruction publique, sur le même sujet, [s.d.].

30. Id.

31. Brouillon de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique, sur le même sujet.

32. Lettre de l'administrateur du Conservatoire au bibliothécaire, au sujet du récolement d'inventaire de 1855, 26 mars 1855.

33. *Bibliothèque du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, ouvrages relatifs à l'art dramatique*. Liste d'ouvrages, 2 ff.

34. *Bibliothèque du Conservatoire. Aperçu des principaux ouvrages en double ou en nombre, qui ne portent pas le timbre de la bibliothèque*. Liste écrite de la main de Weckerlin. 2 ff<sup>60</sup>.

35. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet des doubles du Conservatoire attribués à la bibliothèque de l'Académie de France à Rome, 25 avril 1895.

36. Etat des ouvrages doubles du Conservatoire envoyés à l'Académie de France à Rome. 12 avril 1895, 6 ff.

37. Lettre de (?) à E. Réty, au sujet de l'étude de Weckerlin sur les ouvrages de la réserve de la bibliothèque, 3 juillet 1882.

38. [s.d.]. Brouillon de lettre écrite par Weckerlin, au nom du directeur du Conservatoire, au ministre de l'Instruction publique.

39. Catalogue des mises en scène. [s.d.], 8 ff. Indications du nom de l'auteur et du titre.

**76. Lettres et documents administratifs, Bottée de Toulmon, Weckerlin<sup>61</sup>.**

<sup>59</sup> Weckerlin souhaitait que les ouvrages mentionnés dans la liste soient attribués à la bibliothèque du Conservatoire.

<sup>60</sup> Les ouvrages mentionnés devaient, pour partie, faire l'objet d'un échange, comme l'indique Weckerlin : "Pour que notre lot d'échange soit à peu près équivalent de celui de Saint-Petersbourg, il sera bon d'avoir vu d'abord les volumes qui doivent nous être envoyés".

<sup>61</sup> Les numéros 5 à 12 correspondent à un ensemble de papiers concernant la campagne de libelles lancée contre le Conservatoire durant l'an 10.

1. Liste de documents, [v. 1831], 2 ff. (Demande d'exemption de douane et timbre, rapport au directeur...).

2. *Rapport Sur la nécessité de réunir la partie musicale des bibliothèques publiques de Paris à la bibliothèque du Conservatoire de musique*. Brouillon par Bottée de Toulmon (?). (Au crayon : "Note remise aux différents membres de la commission des bibliothèques au commencement de novembre 1831").

3. Minute de lettre de Bottée de Toulmon au comte de Maineval, premier secrétaire d'ambassade à Rome, au sujet de la copie d'ouvrages à la bibliothèque du Vatican, 2 juillet 1840.

4. *Bibliothèque du Conservatoire de musique, réserve. Catalogue bibliographique avec notices et reproductions musicales*. 10 p. Ecrit de la main de Weckerlin. Correspond à l'introduction du catalogue de la réserve de Weckerlin, c'est-à-dire la notice historique sur la bibliothèque du Conservatoire.

5. Brouillons de notes de J.-B. Weckerlin, v. 1869.

6. Notes écrites au comité des études en 1868 et 1869, 1 ff.

7. Notes diverses sur la bibliothèque, 3 ff.

8. Brouillon au dos d'un programme.

**77. Notes diverses, 1848-1905.**

1. *Note sur la bibliothèque publique du Conservatoire national de musique et de déclamation*. Note de la main de Weckerlin, v. 1880. Donne un état de la bibliothèque, 2 ff.

2. (*Achat des Italiens*). *Partitions qui ne seront pas portées en comptes, et que la bibliothèque ne possédait pas*. Liste d'ouvrages, de la main de Weckerlin, 2 ff.

3. Liste d'ouvrages se rapportant à l'étude de l'orgue, 2 ff. [s.d.]. Indications du nom de l'auteur, titre<sup>62</sup>.

4. *Notice sur le matériel de la bibliothèque du Conservatoire national de musique, prise d'après les différents catalogues qui sont tous parfaitement en règle*, 23 mai 1848.

5. Lettre de Bourgeat à Weckerlin, au sujet de l'inventaire des ouvrages légués par Augusta Holmès, 8 mai 1905.

6. *Inventaire sommaire des ouvrages légués par Mlle A. Holmès*. Ecrit de la main de Weckerlin, 4 ff.

**78. Rapport Weckerlin sur la bibliothèque, 1869-1903<sup>63</sup>.**

Cahier comprenant un historique de la bibliothèque ainsi que les brouillons de documents administratifs (rapports, etc.).

+ liste des ouvrages légués par Gaston Carraud, 1926.

**79. Registre. Documents administratifs concernant la bibliothèque, 1823-1848 et 1868-1882<sup>64</sup>.**

<sup>62</sup> Porte le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

<sup>63</sup> Porte le n° 9.

<sup>64</sup> Porte le n° 4.

F. 1 à 61 : états des ouvrages de la bibliothèque, des dons, copies de lettres et rapports, achats d'ouvrages, mémoires de reliure, etc. On trouve notamment des copies de lettres concernant l'"affaire Fétis".

F. 69 à 94 : notes de Weckerlin sur la bibliothèque, les achats, les dons ; lettres reçues par Weckerlin. Pièce de titre au dos : "Bibliothèque. archives".

**80. Registre des dépenses de la bibliothèque du Conservatoire, livre de comptes, 1822-1831<sup>65</sup>.**

Etats de fournitures d'ouvrages, de bureau, de reliure ; copies de lettres administratives, de rapports, dons, etc.

**81. Registre de l'état des dépenses faites pour le compte de la bibliothèque du Conservatoire, 1831-1870, 150 ff<sup>66</sup>.**

Etats de fournitures d'ouvrages, de bureau, reliure, etc. Contient 7 ff. de calculs et factures. Pièce de titre au dos : "Dépenses. bibliothèque. mars 1831 à 1870".

**82. Correspondance. Dossier Bottée de Toulmon, 1833-1847<sup>67</sup>.**

1. Lettre de Ant. Anchrelang, trompette de la Cour, à Bottée de Toulmon, au sujet de la copie de musique envoyée à la bibliothèque, 13 novembre 1837.

2. Accusé de réception de 360 francs rédigé par Ant. Anchrelang pour Bottée de Toulmon, 20 janvier 1838.

3. Lettre de R.-G. Kiesewetter, vice-président de la Société philharmonique de l'Empire d'Autriche, au sujet de l'acquisition par la bibliothèque du Conservatoire des partitions d'ouvrages dramatiques de Caldara et de Francesco Conti, 20 octobre 1838.

4. *Mémoire de musique manuscrite, fournie au Conservatoire de musique par M. Bottée de Toulmon, 1847.*

5. Note informative sur le contenu d'un envoi d'ouvrages, 1845-1847.

6. Lettre de F. Trautwein à Bottée de Toulmon, 14 août 1835.

7. Id., 9 octobre 1834.

8. Id., 20 août 1834.

9. Id., 20 mars 1834.

10. Id., 6 janvier 1834.

11. Id., 20 février 1837.

12. Id., 23 août 1836.

13. Lettre de Bottée de Toulmon à ?, 1er septembre 1836.

<sup>65</sup> Porte le n° 5.

<sup>66</sup> Porte le n° 14.

<sup>67</sup> Correspondance reçue par Bottée de Toulmon. La plupart des lettres portent des numéros en rouge. Toutes portent le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

14. Note, [s.d.].
15. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon, au sujet d'ouvrages que Bottée de Toulmon désire acquérir pour la bibliothèque, 20 août 1835.
16. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon, au sujet d'un acte de naissance qu'il désire se procurer, 12 avril 1834.
17. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon contenant la facture des ouvrages demandés par ce dernier, 9 août 1833.
18. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon l'informant des livres paraissant à Milan, 22 juillet 1835.
19. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon, au sujet des publications sur la musique paraissant en Italie, 18 novembre 1833.
20. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon, au sujet du *Thesaurum* de l'abbé Ugolini et des *Memorie storriche della vita di P. L. da Palestrina* de Bainsi, 20 juin 1834.
21. Lettre d'A. Sergent à Bottée de Toulmon, 22 mars 1834.
22. Lettre de Bottée de Toulmon aux libraires Nicolas et Felippo De Romanis, au sujet de livres italiens anciens et modernes sur la littérature musicale, 4 septembre 1835.
23. Lettre de Breitkopf et Härtel à Bottée de Toulmon relative à l'achat de livres par ce dernier, 7 juillet 1834.
24. Id., 26 juillet 1833.
25. Id., 1er février 1834.
26. Id., 12 janvier 1835.
27. Id., 9 février 1835.
28. Id., 15 juin 1833.
29. Id., 6 avril 1833.
30. Id., 11 janvier 1833.
31. Accusé de réception d'un ouvrage, 11 décembre 1843.
32. Lettre de F. Butsch à Bottée de Toulmon, 6 octobre 1842.
33. Lettre de F. Butsch à Bottée de Toulmon, 27 août 1842.
34. Collection Stuntz, situation au 1er janvier 1841.
35. Accusé de réception de 480 francs pour 25 partitions de Caldara et 5 de F. Conti, [s.d.].
36. Lettre de F. Butsch à Bottée de Toulmon, au sujet d'un ouvrage qu'il désire lui vendre, le *Compendium musicae latinorum germanicum...* de Schoenigri, 18 décembre 1841.

37. Mémoires pour la bibliothèque du Conservatoire par J. Hartmann, [s.d.]. 4 ff.
38. Lettre de F. Butsch à Bottée de Toulmon, 5 septembre 1840.
39. Id., 9 août 1840.
40. Lettre de A. de Garaudé<sup>68</sup> à [Bottée de Toulmon], au sujet d'ouvrages de chant dont il est l'auteur, 23 juillet 1849.
41. Lettre d'Auguste Gathy à [Bottée de Toulmon], au sujet d'une nouvelle publication de la Société des Pays-Bas, 30 août 1849.
42. Lettre de F. Butsch à Bottée de Toulmon, comportant une liste d'ouvrages assez rares à trouver, 24 juin 1842.
43. Facture adressée à Bottée de Toulmon pour la vente du 12 janvier 1840 après le décès d'A. Nourrit et note de rappel du 2 février 1840.
44. Mémoire de Le Gouix, marchand de musique, adressé à Bottée de Toulmon, [s.d.].
45. Lettre de Eschenauer à Bottée de Toulmon, au sujet de l'envoi de partitions provenant de Stuttgart, 28 novembre 1839.
46. Lettre de Imle et Liesching à Bottée de Toulmon, au sujet de l'expédition d'un ouvrage de Roland de Lassus, 15 novembre 1839.
47. Lettre de F. Butsch à Bottée de Toulmon, comportant une liste d'ouvrages de musique classique ancienne, 16 juillet 1840.
48. Lettre de Imle et Liesching, libraires, à Bottée de Toulmon, au sujet de l'acquisition d'un ouvrage de Roland de Lassus. Note de Bottée de Toulmon demandant l'achat pour 280 francs, 7 septembre 1839.
- 83. Cahier de correspondance, 1831-1843<sup>69</sup>.**
- Contient les brouillons de lettres envoyées par la bibliothèque du Conservatoire. Complète le dossier de la correspondance de Bottée de Toulmon, pour la correspondance départ.
- 84. Dossier de correspondance, 1855-1904.**
1. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au Dr Dwelshauvers, au sujet de renseignements sur des oeuvres de Grétry se trouvant à la bibliothèque du Conservatoire, 21 juin 1904.
2. Lettre du Dr Dwelshauvers au directeur du Conservatoire, au sujet de renseignements sur des oeuvres de Grétry, 12 juin 1904.
3. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre, au sujet de photographies de l'*Odhecaton* de Petrucci, 29 février 1904.
4. Lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 26 février 1904.

---

<sup>68</sup> Alexis de Garaudé (1779-1852), compositeur et professeur de chant.

<sup>69</sup> Timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

5. Minute de lettre, sur le même sujet, 24 février 1904.
6. Lettre de Pierre Aubry, archiviste paléographe, au secrétaire général du Conservatoire, sur le même sujet, 22 février 1904.
7. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre, sur le même sujet, 20 février 1904.
8. Lettre du ministre de l'Instruction publique au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 18 février 1904.
9. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Pierre Aubry, sur le même sujet, 17 février 1904.
10. Lettre de Pierre Aubry au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 27 janvier 1904.
11. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Pierre Aubry, sur le même sujet, 20 janvier 1904.
12. Lettre de Pierre Aubry au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 18 janvier 1904.
13. Lettre de Gaëtan Capocci au directeur du Conservatoire, au sujet de la vente d'oeuvres théâtrales de Basily, 24 mars 1866.
14. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au surintendant des Théâtres, sur le même sujet, 14 mars 1866.
15. Lettre du surintendant des Théâtres au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 12 mars 1866.
16. Note de Berlioz, sur le même sujet, 28 février 1866.
17. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Gaëtan Capocci, sur le même sujet, 28 février 1866.
18. Lettre de Gaëtan Capocci au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 17 février 1866.
19. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au ministre d'Etat, au sujet de la demande de deux exemplaires des *Instructions sur la musique* de Bottée de Toulmon pour la bibliothèque du Conservatoire, 23 octobre 1857.
20. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre d'Etat, au sujet de la demande d'un exemplaire des mises en scène de Paliani pour la bibliothèque du Conservatoire, 27 janvier 1857.
21. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au ministre d'Etat, au sujet de la demande pour la bibliothèque de deux exemplaires du rapport de Fétis sur les instruments de musique de l'exposition universelle, 23 octobre 1857.
22. Lettre de Ch. Poisot (?) à Lassabathie, administrateur du Conservatoire, au sujet de la copie d'un manuscrit du P. Martini, 29 novembre 1862.
23. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre, sur le même sujet, 10 décembre 1862.
24. Bordereau d'adjudication de la vente Vervoelt (?), adressé à J.-B. Weckerlin, 5 février 1887.
25. Lettre au sujet d'envoi d'ouvrages, 22 novembre 1888.

26. Lettre de Léo Liepmannssohn à Julien Tiersot, au sujet d'ouvrages de Berlioz achetés pour le compte du Conservatoire, 25 mai 1909.
27. Facture adressée au Conservatoire par Albert Cohn, antiquaire, 13 décembre 1884.
28. Id., 22 décembre 1884.
29. Lettre de Noulet, organiste à Moissac, au sujet de documentation sur la tablature du luth, 5 mars 1884.
30. Facture adressée à J.-B. Weckerlin par H. Schroeder, 22 novembre 1888.
31. Facture adressée à J.-B. Weckerlin par Albert Cohn, 13 décembre 1884.
32. Lettre d'Albert Cohn à J.-B. Weckerlin, au sujet d'échanges de doubles, 23 décembre 1884.
33. Id., 22 décembre 1884.
34. Id., 28 avril 1880.
35. Lettre d'Edouard Naïf, au sujet du prêt d'un buste de Hérold pour fêter le centenaire de la naissance du compositeur à l'Opéra-Comique, [1891].
36. Lettre de V. Durvilly et Cie à Ambroise Thomas, au sujet de la présidence d'un comité de patronage pour une édition nationale des oeuvres complètes de Cherubini, 16 juillet 1886.
37. Lettre de V. Durdilly et Cie à E. Réty, sur le même sujet, 20 juillet 1886.
38. Id., 24 juillet 1886.
39. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, au sujet de l'envoi de doubles des ouvrages de la bibliothèque dans les succursales des départements, juin 1886.
40. Minute de lettre. Id., [1886].
41. Minute de lettre. Id., [1886].
42. Lettre de E. Bouchard, avocat à la Cour, au sujet des paroles de l'ode *Aux mânes des héros morts pour la liberté*, mise en musique par Laÿs, 18 octobre 1883.
43. Lettre à E. Bouchard, sur le même sujet, [v. 1883]. .
44. Lettre de Clémence Durit (?) à Ambroise Thomas, au sujet de manuscrits de Cherubini, [s.d.].
45. Lettre de Wladimir Bey Guateli au directeur du Conservatoire, au sujet de sa collection d'autographes musicaux anciens et contemporains dont il désire se séparer, 23 mars 1879.
46. Minute de lettre au ministre, au sujet de la nécessité d'agrandir les locaux de la bibliothèque, [s.d.].
47. Note sur la situation de la bibliothèque et notamment sur l'insuffisance des crédits qui lui sont affectés, décembre 1855.

48. Rapport de Weckerlin au directeur du Conservatoire sur le mouvement de la bibliothèque en 1874, 5 janvier 1875.

49. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au directeur des Beaux-Arts, au sujet des numéros de la revue *La Vie théâtrale* qui ne sont pas parvenus au Conservatoire, 14 novembre 1889.

50. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet des numéros de *La Vie théâtrale* servis en 1898 et 1899, 13 novembre 1899.

51. Carte postale d'Alice Chélaré à J.-B. Weckerlin, 10 juin 1895.

52. Lettre d'A. de Beauplan à J.-B. Weckerlin, au sujet d'un catalogue prêté par Weckerlin, 7 avril 1876.

53. Lettre de Malherbe, 12 décembre [s.d.].

54. Lettre de Gaëtan Lefevre à J.-B. Weckerlin, au sujet de l'auteur d'*Ismène*, 12 juin 1878.

55. Lettre d'Auguste Vernarecci, au sujet de l'*Odhécaton* de Petrucci, 18 juin 1880.

56. Lettre de Choudens père et fils à J.-B. Weckerlin, 4 mai 1878.

57. Lettre d'Auguste Vernarecci, au sujet de la date de l'*Odhécaton* de Petrucci que la bibliothèque du Conservatoire vient d'acquérir, 13 juin 1880.

58. Lettre de R.-I. Van Maldeghem à J.-B. Weckerlin, 26 novembre 1879.

59. Id., 29 novembre 1879.

60. Minute de lettre du Conservatoire au ministre, au sujet de l'emploi d'un fonds de 250 francs et de la demande d'un supplément de crédits pour acheter des ouvrages dramatiques, [1854].

61. Lettre du chef de la section des Théâtres à l'administrateur du Conservatoire, au sujet d'un crédit de 250 francs, 30 mars 1855.

62. Minute de lettre au ministre, au sujet de la demande d'un crédit de 1000 francs pour l'acquisition de livres de la bibliothèque Farrenc, 10 avril 1866.

#### **85. Lettres et pièces diverses. 1904.**

1. Carte postale de Richard Bertling à Weckerlin, 28 mars 1904.

2. Lettre de Richard Bertling à Weckerlin, au sujet de facture d'ouvrages, 4 avril 1904.

3. Facture de douane (timbre) pour la réception d'imprimés adressés par R. Bertling à Weckerlin, 5 avril 1904.

4. Lettre de Richard Bertling à Weckerlin, 11 avril 1904.

#### **86. Dépôt légal. Lettres et rapports divers, 1834-1856.**

1. Lettre du directeur du Conservatoire au ministre, au sujet du rapport sur le dépôt légal à la bibliothèque, 14 janvier 1840.

2. Brouillon de la lettre du 14 janvier 1840.
3. Brouillon de rapport au sujet du dépôt légal, [après 1835]. + note (v. 1850).
4. Lettre du ministre de la Guerre, chargé par intérim du département de l'Instruction publique et des Cultes au Bureau des Théâtres, au sujet d'un arrêté autorisant la bibliothèque du Conservatoire à disposer d'ouvrages provenant du dépôt du ministère de l'Instruction publique, 17 juillet 1856.
5. Lettre du ministre d'Etat au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 22 juillet 1856.
6. Copie des lettres des 17 et 22 juillet 1856, ainsi que de l'arrêté du 15 juillet 1856, avec une liste des ouvrages provenant du dépôt du ministère de l'Instruction publique.
7. Rapport imprimé "A Monsieur le directeur du Conservatoire pour prouver que la direction de la librairie a le droit d'exiger le dépôt des oeuvres musicales avec texte", 7 mai 1834<sup>70</sup>.
8. Lettre imprimée de Bottée de Toulmon, au sujet du dépôt légal, [1839 ?]<sup>71</sup>.

### **87. Dépôt légal. Rapports, lettres, 1836-1876.**

1. Liste des ouvrages non déposés au dépôt légal, 7 juin 1860. 2 ff.
2. Note au sujet de l'attribution par le ministre de l'Instruction publique du dépôt d'un des exemplaires relatifs à l'art musical, déposés à son ministère, [s.d.]. Note écrite de la main de Bottée de Toulmon.
3. Copie pour Lassabathie d'une lettre de C. Leroy au directeur du Conservatoire, au sujet du budget de la bibliothèque, [s.d.].
4. Lettre de Weckerlin à E. Réty, au sujet des dépôts de partitions d'orchestre, 1er juillet 1876.
5. Minute de lettre de Bottée de Toulmon au comte de Gasparin, au sujet du projet de loi du 5 janvier 1839 concernant le dépôt légal, février 1839.
6. Brouillon de la lettre précédente de février 1839.
7. Id., [1839].
8. Minute de lettre de Bottée de Toulmon, au sujet du dépôt légal, 10 août 1836. .

### **88. Dépôt légal, 1834<sup>72</sup>.**

Classement par ordre alphabétique auteur. Indications du nom de l'auteur, titre, date et numéro de dépôt.

### **89. Dépôt légal, 1834-1836.**

1. *Catalogue des ouvrages déposés au dépôt par différents auteurs*, 1834. Classement par genre et par ordre alphabétique auteur. Indication de la date et du numéro de dépôt, nom de l'auteur, titre des morceaux et numéro des morceaux. 27 p.

2. Dépôt légal, 1835, 54 p.

<sup>70</sup> 4 exemplaires.

<sup>71</sup> 2 exemplaires.

<sup>72</sup> Fiches dans un boîtier.

3. *Catalogue de la musique provenant du dépôt légal*, 1836, 18 ff.

**90. Dépôt légal, 1836. 12 ff.**

Liste des ouvrages déposés. Cahier indiquant un numéro (de 1 à 344), le titre et l'auteur.

**91. Dépôt légal, 1837. 14 ff.**

Id.

**92. Dépôt légal. Registre. Lettre A à C, 1837-1842.**

Registre par ordre alphabétique auteur. Indications du nom de l'auteur, titre des morceaux, date du dépôt, numéro de dépôt.

**93. Dépôt légal. Registre. Lettre D à J, 1837-1842.**

Id.

**94. Dépôt légal. Registre. Lettre K à O, 1837-1842.**

Id.

**95. Dépôt légal. Registre. Lettre P à Z, 1837-1842.**

Id.

**96. "Journal des ouvrages de la bibliothèque prêtés", 1822-1828<sup>73</sup>.**

Registre ouvert le 1er avril 1822, terminé le 9 avril 1828. Indications du nom des emprunteurs, désignation des ouvrages prêtés, date de sortie et de rentrée.

**97. Bibliothèque du Conservatoire. Registre des prêts, 1843-1872<sup>74</sup>.**

Registre ouvert le 5 avril 1843 jusqu'au 7 juin 1851. Indications du titre des ouvrages prêtés et leur numéro, date de la sortie, signature de l'emprunteur, signature du répondant, date de la rentrée. Comprend le prêt de la musique du dépôt des classes (1er juin 1857-25 octobre 1871), et 2 ff. d'autorisation de prêt (1870-1872).

**98. Bibliothèque du Conservatoire. Registre des prêts, 1864-1924<sup>75</sup>.**

Indication du nom de l'emprunteur, désignation des ouvrages, dates de sortie et de rentrée.

**99. Livre de prêt, mars 1944-avril 1949.**

<sup>73</sup> Porte le n° 3.

<sup>74</sup> Au début du registre se trouve une note sur la tenue des registres de prêt : "Pour régulariser l'art. 79 du règlement, en ce qui est relatif au prêt des ouvrages, il sera ouvert un registre à double émargement. Le directeur, l'administrateur et le bibliothécaire en chef, qui ont seuls le droit d'emprunter, signeront sur ledit registre la remise de l'ouvrage prêté. Dans le cas où cette facilité serait accordée à un tiers, la signature de ce dernier serait accompagnée de celle du fonctionnaire qui s'en porte garant".

<sup>75</sup> Porte le n° 19.

Indications de la date, cote, nom de l'emprunteur, nom du responsable du prêt, auteur, titre, rentrée des ouvrages.

- 100. Id., avril 1949-décembre 1953.
- 101. Id., janvier 1974-décembre 1982.
- 102. Id., janvier 1983-octobre 1988.
- 103. Id., novembre 1988-février 1990.
- 104. Cahier des lecteurs, octobre-décembre 1942.

Consignation des communications aux lecteurs avec indications du nom, identité, adresse, ouvrages consultés, rentrée des ouvrages, paraphe.

- 105. Id., mars-septembre 1943.
- 106. Id., septembre 1943-novembre 1944.
- 107. Id., novembre 1944-juillet 1945.
- 108. Id., juillet 1945-août 1946.
- 109. Id., août 1946-mai 1947.
- 110. Id., mai 1947-décembre 1947.
- 111. Id., janvier-août 1948.
- 112. Id., septembre 1948-février 1949.
- 113. Id., février-octobre 1949.
- 114. Id., octobre 1949-mars 1950.
- 115. Id., mars-décembre 1950.
- 116. Id., décembre 1950-avril 1951.
- 117. Id., avril-novembre 1951.
- 118. Id., novembre 1951-mars 1952.
- 119. Id., mars-octobre 1952.
- 120. Id., octobre 1952-mai 1953.
- 121. Id., mai-octobre 1953.
- 122. Id., octobre 1953-avril 1954.
- 123. Id., avril-décembre 1954.

124. Id., décembre 1954-juin 1955.
125. Id., juin 1955-février 1956.
126. Id., février-décembre 1956.
127. Id., décembre 1956-octobre 1957.
128. Id., octobre 1957-octobre 1958.
129. Id., janvier-décembre 1959.
130. Id., décembre 1959-octobre 1960.
131. Id., octobre 1960-mars 1961.
132. Id., mars-octobre 1961.
133. Id., octobre 1961-novembre 1962.
134. Id., novembre 1962-mars 1963.
135. Id., mars 1963-janvier 1964.
136. Id., janvier 1964-avril 1965.
137. Id., mai 1965-novembre 1966.
138. Id., novembre 1966-janvier 1968.
139. Bibliothèque du Conservatoire. Registre de communication aux lecteurs, octobre 1972-13 juillet 1974.
- Indications du nom, cotes consultées. Statistiques par jour, semaine et mois.
140. Id., septembre 1974-avril 1976.
141. Id., avril 1976-décembre 1977.
142. Id., janvier 1978-avril 1979.
143. Id., mai 1979-novembre 1980.
144. Id., novembre 1980-janvier 1982.
145. Id., février 1982-avril 1983.
146. Id., mai 1983-novembre 1984.
147. Id., novembre 1984-mars 1986.
148. Communication des ouvrages de la réserve, mai 1950-mars 1952.
149. Id., juin 1957-septembre 1961.

**150. Id., septembre 1961-janvier 1964.****151. Dons et legs à la bibliothèque, divers.**

1. *Etat des pièces qui se trouvent dans ce carton.* Liste donnant le contenu d'un carton (liste d'ouvrages donnés à la bibliothèque, etc.), 1 ff. Probablement écrit de la main de Bottée de Toulmon.

2. *Volumes portés à la nouvelle bibliothèque le 18 février 1863,* 1 ff. Liste d'ouvrages provenant sans doute d'un registre (feuillet détaché).

3. *Spécification des partitions d'ouvrages dramatiques de Caldara et de Franc. Conti, expédiés au Conservatoire de musique de Paris de la part de la Société philharmonique de Vienne,* 1 ff. Liste signée par R. G. Kiesewetter, vice-président de la Société philharmonique et datée "Vienne, le 12 novembre 1838".

4. Id., date du 27 octobre 1838.

5. *Catalogo di musica sacra di autore classici,* 4 ff. Liste d'oeuvres, en italien, avec indication du prix.

6. Inventaire de l'"archivio musicale", 1 ff.

7. Lettre de Caterina Petrosini Saya, au sujet de la vente de l'"archivio musicale", datée "5 giugno 77".

8. Inventaire du legs Boquillon, 8 ff. ; lettre du Conservatoire au sujet du legs Boquillon [v. 1860 ?] ; liste des ouvrages du legs Boquillon, 2 ff.

**152. Dossier vente Libri. 1858-1859.**

1. Note au secrétariat du Conservatoire, au sujet de médaillons d'artistes, [s.d.].

2. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre, au sujet de l'emploi du reliquat du crédit destiné aux acquisitions de la vente Libri, février 1859.

3. Bordereau des achats faits à la vente Libri par le Conservatoire, 13 novembre 1858.

4. Lettre de M. Pillet, commissaire priseur, au ministre, demandant le règlement de la vente Libri, 19 février 1859.

5. Lettre du chef de la division des Théâtres au directeur du Conservatoire, au sujet d'un arrêté allouant une somme de 3000 francs pour achat de livres pour la bibliothèque à la vente Libri, 10 novembre 1858.

6. Ampliation d'un arrêté allouant la somme de 3000 francs pour l'acquisition de livres à la vente Libri, 10 novembre 1858.

**153. Dons et legs au musée instrumental, 1841-1925.**

1. Lettre de Fröhner à René Brancour, au sujet du don d'une flûte pour le musée instrumental, 18 novembre 1906.

2. Lettre de Cécile Besson à L. Pillaut, au sujet de la remise de quatre instruments destinés au musée des arts rétrospectifs à l'Exposition de 1889 et donnés au Conservatoire, [v. 1889].

3. Lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet d'un legs de Mme A. Heymann en faveur du musée instrumental et copie des dispositions testamentaires de A. Heymann, 9 juillet 1925.
4. Lettre du chef du bureau des Théâtres au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 2 juillet 1925.
5. Lettre de Bandassé-Cazottes à Clapisson, au sujet du prêt d'instruments à cordes pour une exposition, 4 juillet 1862.
6. Lettre de Bandassé-Cazottes à Clapisson, sur le même sujet, 23 mai 1862.
7. Minute de lettre du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet du don d'un gamelan au musée instrumental par M. Van Vlenten, 4 avril 1887.
8. Brouillon de minute de lettre du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur le même sujet, avril 1887.
9. Minute de lettre de Léon Pillaut à Jules Gallay, au sujet du don d'un portrait de Marais, 10 décembre 1888.
10. Minute de lettre de Léon Pillaut, au sujet du don de Jules Gallay, 13 décembre 1888.
11. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet du don d'un violon Guarnerius par la famille de Delphin Alard, ancien professeur au Conservatoire, 31 mai 1889.
12. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur le même sujet, 21 mai 1889.
13. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à A. Guernet et D. Cloué, filles de Delphin Alard, sur le même sujet, 20 mai 1889.
14. Lettre de A. Croué et D. Guernet au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 15 mai 1889.
15. Lettre de L. Pillaut au directeur des Beaux-Arts, au sujet des dons d'instruments par MM. Jacquot, Mathé et Mille, 17 juin 1889.
16. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à M. Rameau, ministre plénipotentiaire, au sujet du don par ce dernier d'un archet ayant appartenu à Paganini et du moulage de sa main, 1er juillet 1889.
17. Lettre de Dauprat à l'administrateur du Conservatoire, au sujet de son orgue enharmonique donné au musée instrumental, 22 mars 1864.
18. Lettre de Duvivier père, facteur de pianos, à Constant Pierre, au sujet d'instruments de musique ayant appartenu à Frontier de La Barre, directeur des trombes de chasse de Napoléon III, 13 octobre 1900.
19. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Albert Blondel, au sujet de deux reconstitutions de harpes anciennes exécutées par la maison Erard et données au Conservatoire, 25 novembre 1889.
20. Lettre de Erard à Ambroise Thomas, sur le même sujet, 21 novembre 1889.
21. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à M. Chediwa, facteur d'instruments de musique à Odessa, au sujet d'un dynamomètre et d'une trompette à cylindre remis au musée du Conservatoire et provenant de l'exposition de M. Chediwa, 1er février 1890.

22. Note sur le même sujet, [v. 1890].
23. Lettre du directeur du Conservatoire à J. Kendrick Pyne, organiste de Town Hall, au sujet du don d'un catalogue d'instruments de la collection de Kendrick Pyne, 29 mars 1890.
24. Lettre de J. Kendrick Pyne au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, [v. 1890].
25. Minute de lettre du Conservatoire à M. Bablot, directeur du Conservatoire de Mexico, au sujet d'un don de deux instruments pour le musée, 12 novembre 1890.
26. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au Dr Coutard, au sujet du don d'un harmonium présenté à l'Exposition universelle de 1889 et inventé par le Dr Coutard avec une note jointe sur l'harmonium, 17 novembre 1890.
27. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à M. Berger, député, chargé de la direction générale de l'Exploitation à l'Exposition universelle de 1889, au sujet du don du ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies de divers objets provenant de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques, 17 novembre 1890.
28. Liste des instruments donnés par le ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies (cf. lettre 27) donnant le numéro d'enregistrement, [v. 1890].
29. Lettre de G. Berger à Ambroise Thomas, sur le même sujet, 13 novembre 1889.
30. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à N. et Ch. Herbaut, au sujet du don du masque de Chopin par ces derniers, 8 mai 1891.
31. Lettre de N. et Ch. Herbaut à Ambroise Thomas, sur le même sujet, 17 avril 1891.
32. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Charles Rabot, au sujet d'un don par ce dernier d'instruments de musique de Sibérie, 14 mai 1891.
33. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet du don d'une très importante collection d'instruments de musique originaires de l'Hindoustan (107 pièces) par le Rajah Sourissdro Mohun Tagore en 1889, 15 mai 1891.
34. Lettre de F. Fouslain, consul général, à Ambroise Thomas, au sujet de l'attribution des insignes de Commandeur du Dragon de l'Anam au Rajah Sourissdro Mohun Tagore, et de l'envoi de trois volumes de musique hindou au Conservatoire, 2 juin 1891.
35. Lettre de F. Fouslain, consul général, à Ambroise Thomas, au sujet du don du Rajah Sourissdro Mohun Tagore effectué le 30 juillet 1889, et de l'attribution de palmes académiques à Henri Altemer, chancelier du consul général de France, 12 avril 1891.
36. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet du don du Rajah Sourissdro Mohun Tagore, 28 septembre 1889.
37. Id., 10 octobre 1889.
38. Minute de lettre du Conservatoire contenant le détail de l'envoi fait en 1889 par le Rajah Sourissdro Mohun Tagore, [1889].

39. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Message pour la remise des colis contenant les instruments donnés par le Rajah, 19 octobre 1889.
40. Certificat de transport des colis d'instruments donnés par le Rajah, de Calcutta à Marseilles, 3 août 1889.
41. Note au sujet du legs par Charles Perron de son violoncelle Amati, 12 novembre 1891.
42. Note à propos du testament de Henri Gariod et du legs au Conservatoire du *Quatuor* à cordes du général Servier, dit "des Evangélistes", [v. 1892].
43. Note du directeur du Conservatoire donnant pouvoir à Léon Pillaut, conservateur du musée du Conservatoire, d'accepter le violoncelle légué par Charles Perron, 27 avril 1892.
44. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au général A. Lemaire, directeur des musiques militaires de l'armée persane, au sujet de la collection d'instruments persans que ce dernier offre au Conservatoire, 22 décembre 1893.
45. Minute de lettre de H. Fissot, professeur au Conservatoire, à Mme Duffeuty, au sujet du don d'instruments persans, 14 novembre 1893.
46. Lettre du général A. Lemaire à H. Fissot, au sujet d'un don d'instruments persans rapportés de Téhéran, avec la liste des instruments, 19 octobre 1893.
47. Lettre de C. Duffeuty à H. Fissot, sur le même sujet, 20 novembre 1893.
48. Id., 13 décembre 1893.
49. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à G. Marsin, artiste peintre, au sujet du don par ce dernier de deux instruments, un instrument à cordes arabe et un darabouka marocain, 22 décembre 1893.
50. Minute de lettre adressée à G. Marsin, sur le même sujet, 14 décembre 1893.
51. Carte de viste de Jules Biroché, neveu du général Mellinet, [s.d.]<sup>76</sup>.
52. Accusé de réception d'un colis, par Ambroise Thomas, [s.d.].
53. Lettre de Me Sebilleau, notaire, à Ambroise Thomas, au sujet du legs par le général Mellinet d'une harpe Louis XVI du facteur Chatelain, 15 février 1894.
54. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Me Sebilleau, sur le même sujet, 19 février 1894.
55. Lettre de Jules Biroché à M. Jonas, sur le même sujet, 30 décembre 1894.
56. Lettre de Jules Biroché à [A. Thomas], sur le même sujet, 31 décembre 1894.
57. Note de l'administration des Beaux-Arts, sur le même sujet, 28 janvier 1895.
58. Lettre de Jules Biroché à M. Réty, sur le même sujet, 26 mars 1895.
59. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, adressant une ampliation du décret du 2 mars 1895 autorisant l'acceptation du legs du général Mellinet, 4 mars 1895.

---

<sup>76</sup> Les documents numérotés de 51 à 62 concernent le legs Mellinet.

60. Ampliation du décret autorisant l'acceptation du legs du général Mellinet, 2 mars 1895.
61. Lettre de Jules Biroché à [Réty], au sujet du don du général Mellinet, 24 mai 1895.
62. Lettre de Jules Biroché à [A. Thomas], sur le même sujet, 24 mai 1895.
63. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au baron de Niedermeyer, au sujet du don par ce dernier du piano sur lequel travaillait son père, 23 octobre 1894.
64. Lettre du baron de Niedermeyer au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 26 octobre [1894].
65. Lettre de Léon Pillaut à Réty, signalant à ce dernier qu'il est souffrant, 5 novembre 1894.
66. Lettre du baron de Niedermeyer à A. Thomas, au sujet du piano de Louis Niedermeyer, 17 octobre 1894.
67. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à E. de Bricqueville, au sujet du don par ce dernier d'une trompette marine à double corde du XVII<sup>e</sup> siècle, 3 décembre 1895. .
68. Lettre d'E. de Bricqueville au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 3 décembre 1895.
69. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à la vicomtesse A. de L'Espinais, au sujet du don d'un piano plat de Lepape, 21 décembre 1895.
70. Lettre de la vicomtesse A. de L'Espinais, sur le même sujet, 3 octobre 1895.
71. Note de Léon pillaut au directeur du Conservatoire, au sujet du don par Géo Morley, facteur de harpes, d'une harpe galloise à vingt-et-une cordes, 5 novembre 1896.
72. Lettre de Géo Morley au conservateur du musée du Conservatoire, sur le même sujet, 4 novembre 1896.
73. Lettre de Gustave Bernardel, luthier, au directeur du Conservatoire, au sujet du don par son gendre Chapelle d'un violon malgache, 11 décembre 1896.
74. Lettre de Mme J. Cerclier à [A. Thomas], au sujet du don de la trompette de Cerclier, ancien professeur au Conservatoire, et d'un piston ancien modèle, 14 novembre 1897.
75. Minute de lettre du chef du secrétariat à Mme J. Cerclier, sur le même sujet, 20 novembre 1897.
76. Lettre du général Parmentier au conservateur du musée, au sujet du legs par Mme Teresa Milanollo-Parmentier d'un violon de Pierre Silvestre de 1848, 27 janvier 1908.
77. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Emile Corret, au sujet du don par ce dernier de deux instruments, un cor simple et un cor anglais, 2 mai 1898.
78. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Emile Corret, sur le même sujet, 2 août 1898.
79. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Mlle Mercié-Parte, au sujet du don du métronome de Maelzel, 25 janvier 1899.

80. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Mme Gilly, au sujet du don d'un violoncelle de Petrus Guarnerius de Venise, 24 juillet 1889.

81. Lettre de H. Imbert à [A. Thomas ?], sur le même sujet, 11 juillet 1889.

82. Lettre de L. Bouvet, ingénieur, à Théodore Dubois, directeur du Conservatoire (sic), au sujet du don d'instruments par Mme Brigniboul, fille de Arban, 27 décembre 1899.

83. Lettre du directeur général des Théâtres au directeur du Conservatoire, au sujet du don par Mme Brod du hautbois de son mari, 28 février 1867.

84. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Mme Brod, sur le même sujet, 11 février 1867.

85. Lettre de Mme Brod au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 22 janvier 1867.

86. Lettre du directeur du Conservatoire au ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sur le même sujet, 4 février 1867.

87. Ampliation d'un arrêté accordant une somme de 200 francs à Mme Brod, allouée à titre de secours, 28 février 1867.

88. Lettre de C. Besson à L. Pillaut, au sujet d'un don de cymbales chinoises, 9 mars 1882 (?).

89. Minute de lettre à C. Besson, sur le même sujet, 7 août 1882 (?).

90. Lettre de F. Pelletier à R. Brancour, conservateur du musée, au sujet d'un violon qu'il a retiré du Conservatoire, 2 décembre 1915.

91. Lettre de Maurice Lecomte à R. Brancour, au sujet de la remise du violon Stradivarius de Sarasate, 19 mai 1909.

92. *Description et tablature du trombone Besson à 3 pistons et un registre formant 8 positions indépendantes.* 3 ff. Don de Mlle C. Besson, juin 1886.

93. Lettre de C. Besson à L. Pillaut, à propos du don d'un trombone, 11 mars 1886.

94. Lettre de L. Pillaut à C. Besson, sur le même sujet, 12 juillet 1886.

95. Lettre de C. Besson à L. Pillaut, sur le même sujet, 11 juin 1886.

96. Déclaration de Mondou, premier trombone de l'Opéra, à propos du trombone Besson, 8 juin 1886.

#### **154. Bâtiments, mobilier, 1816-1820.**

1. *Inventaire du mobilier existant à la bibliothèque et au grand théâtre en 1816.* 8 ff.

Description des objets pièce par pièce (statues, banquettes, carreaux de glace, tableaux, draperies, bureaux, chaises, etc.), avec sommes correspondantes.

2. *Inventaire général du mobilier existant à l'école royale en 1816 suivi des états de gains et pertes jusqu'au 1er janvier 1820. Objets entrés et sortis depuis le 1er novembre 1817 jusqu'au 31 décembre 1819.* 14 ff.

#### **155. Mobilier, 1856-1926.**

1. Lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet du don par Mme Fournier d'une statue en marbre de sainte Cécile, oeuvre de son père M. Morice, 11 janvier 1926.
2. Lettre de la comtesse Franchi-Verney au directeur du Conservatoire, au sujet du don d'un buste de Lambert Massart par Eugène Guillaume, 26 novembre 1907.
3. Copie d'une lettre du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à C. Barrère, ambassadeur de France à Rome, sur le même sujet, 14 novembre 1907.
4. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à Lassabathie, administrateur du Conservatoire, au sujet de la demande de bustes en plâtre de Lesueur, A. Adam et Baillet, janvier 1858.
5. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à Lassabathie, au sujet de l'exécution d'un buste en marbre de B. Sarrette par A. Poitevin, 27 mars 1858.
6. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à Lassabathie, au sujet de l'exécution d'un buste en marbre d'Auber par Dantan, 2 mai 1861.
7. Minute de lettre du Conservatoire au ministre, sur le même sujet, 14 février 1861.
8. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à Lassabathie, sur le même sujet, 12 mars 1862.
9. Id., 7 décembre 1861.
10. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Mme Anceaume, au sujet du don d'un portrait à l'huile de Gossec, 23 octobre 1865.
11. Lettre du ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 23 octobre 1865.
12. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, sur le même sujet, 17 octobre 1865.
13. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à P. de La Berthellière, notaire, sur le même sujet, 20 octobre 1865.
14. Lettre de P. de La Berthellière, notaire, au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 21 octobre 1865.
15. Id., 11 octobre 1865.
16. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Mme Panseron, au sujet du buste en bronze de Panseron, 7 décembre 1865.
17. Lettre de Mme Panseron au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 8 décembre 1865.
18. Lettre du surintendant général des Théâtres au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 5 décembre 1865.
19. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre, sur le même sujet, 28 novembre 1865.
20. Note pour l'administrateur du Conservatoire, sur le même sujet, 25 novembre 1865.

21. Lettre de Mme Panseron à M. Monnais, sur le même sujet, 18 novembre 1865.
22. Lettre de Mme Panseron à M. de Beauchesne, secrétaire du Conservatoire, sur le même sujet, 3 novembre 1865.
23. Lettre de Mme Panseron à M. de Beauchesne, sur le même sujet, 14 novembre 1865.
24. Lettre de Mme F. Batton au directeur du Conservatoire, au sujet du don du buste en bronze de F. Batton, 24 février 1866.
25. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Mme Batton, sur le même sujet, 16 février 1866.
26. Lettre du surintendant général des Théâtres au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 26 janvier 1866.
27. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au chef de la division des Beaux-Arts, au sujet de la livraison de onze bustes en marbre par l'administration des Beaux-Arts et placés dans la bibliothèque, 3 avril 1868.
28. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à T. Lassabathie, sur le même sujet, 28 mars 1866.
29. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au chef de la division des Beaux-Arts, au sujet de la réception du buste en marbre de Lesueur par Auvray, placé dans la bibliothèque, 24 novembre 1868.
30. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à l'administrateur du Conservatoire, sur le même sujet, 21 novembre 1868.
31. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au chef de la division des Beaux-Arts, au sujet de la réception du buste en marbre d'Héroid par Demesmay, placé dans la bibliothèque, 8 avril 1869.
32. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à l'administrateur du Conservatoire, sur le même sujet, 7 avril 1869.
33. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au chef de la division des Beaux-Arts, au sujet de la réception du buste de Boïeldieu par Mathieu Meusnier, placé dans la bibliothèque, 13 avril 1869.
34. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à l'administrateur du Conservatoire, sur le même sujet, 10 avril 1869.
35. Minute de lettre de l'agent-comptable du Conservatoire au chef de la division des Beaux-Arts, au sujet de la réception du buste en marbre de Beethoven par Roubaud, placé dans la bibliothèque, juillet 1869.
36. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à T. Lassabathie, sur le même sujet, 1er juillet 1869.
37. Minute de lettre de l'administrateur du Conservatoire au chef de la division des Beaux-Arts, au sujet de la réception du buste en marbre de Dalayrac par Brouillet, placé dans la bibliothèque, 14 juin 1870.
38. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à T. Lassabathie, sur le même sujet, 9 juin 1870.
39. Lettre de Riesener au directeur du Conservatoire, au sujet du don d'un portrait de Boïeldieu, peint par Henri Riesener, 5 février 1873.
40. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Riesener, sur le même sujet, 7 février 1873.

- 40 bis. Id. Brouillon de la minute.
41. Minute d'un accusé de réception du directeur du Conservatoire d'un portrait à l'huile de Kalkbrenner père, peint par Grévedon et légué par Arthur Kalkbrenner, ainsi que d'un cadre contenant des décorations légué par Arthur Kalkbrenner, 12 août 1873.
42. Lettre de Ch. Maillet du Boullay, sous-inspecteur des Beaux-Arts, au directeur du Conservatoire, au sujet du legs d'A. Kalkbrenner, 20 juillet 1873.
43. Minute de lettre d'Ambroise Thomas à Maillet du Boullay, sur le même sujet, 25 octobre 1873.
- 43 bis. Id. Brouillon de la minute.
44. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet de l'exécution par Denécheau de la reproduction en marbre du buste en terre cuite de Méhul, 15 janvier 1876.
45. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Le Couppey, au sujet du don du buste de Bazin par ce dernier ; minute de lettre du directeur du Conservatoire à Doublemare, auteur du buste de Bazin, sur le même sujet, 19 février 1881.
46. Lettre de Le Couppey au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, [2 février 1881 ?].
47. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Maurice Burekard, chef du bureau de la comptabilité centrale des chemins de fer de l'Ouest, au sujet du legs de Mme Levasseur du portrait en pied de Levasseur, peint par Mlle Serret en 1839, 9 février 1888.
48. Lettre de Burkard au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 6 février 1888.
49. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet de la commande par ce dernier d'un portrait d'Auber pour la bibliothèque à Alexis Lahaye(ou Delahaye) (portrait portant n° 1230 dans l'inventaire), 31 décembre 1888.
50. Note au sujet du portrait d'Auber, [1888].
51. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 22 décembre 1888.
52. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à Antony de Choudens, au sujet du don par ce dernier du portrait du baryton Martin, 6 juillet 1891.
53. Lettre d'Antony de Choudens au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, [1891].
54. Id., [1891].
55. Id., 7 juillet 1891.
56. Id., 1er juillet 1891.
57. Minute de lettre du directeur du Conservatoire à André Dupuis, juge au tribunal de Dreux, au sujet du don d'un portrait de Rossini peint par Ary Schaeffer, 29 juillet 1897.
58. Lettre d'André Dupuis au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 14 juillet 1897.

59. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet de la demande de secours de Regina Champein, petite-fille du compositeur Champein, qui a fait don en 1878 à la bibliothèque des nombreux manuscrits de son grand-père, 26 septembre 1895.

60. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet de la livraison du portrait d'Ambroise Thomas, peint par Baschet, 31 janvier 1896.

61. Lettre du sous-chef du bureau des Travaux d'art, Musées et Expositions à Marcel Baschet, artiste peintre, au sujet de l'exposition du portrait d'A. Thomas à l'exposition de Saint-Louis, 8 août 1903.

62. Lettre d'E. Raynal fils, doreur, à Bourgeat, au sujet de réparations sur le cadre du portrait d'A. Thomas, 9 mai 1905.

63. Lettre d'E. Raynal fils, doreur, au Conservatoire, au sujet du retour de l'exposition Saint-Louis du portrait d'A. Thomas, 6 mai 1905.

64. Reçu de l'administration du Conservatoire du portrait d'A. Thomas prêté pour l'exposition de Saint-Louis, 16 décembre 1903.

65. Lettre de Constant Pierre à [M. Baschet], au sujet du prêt du tableau d'A. Thomas, 13 novembre 1903.

65 bis. Enveloppe portant l'adresse de Mme Braunstein.

66. Lettre de Marcel Baschet, au sujet de l'emprunt du portrait d'A. Thomas, [1903].

67. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique, sur le même sujet, 20 juillet 1903.

68. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 16 juillet 1903.

69. Lettre de la Maison Leblanc-Barbedienne à Constant Pierre, au sujet de la gravure d'une inscription sur une figure de la *Jeunesse*, 3 juillet 1905.

70. Note de F. Barbedienne à Constant Pierre, sur le même sujet, 10 juillet 1905.

71. Etat de la commande à la Maison Barbedienne de la figure de la *Jeunesse* avec une colonne, 10 juillet 1905.

72. Lettre de J. Tixier et Cie au Conservatoire, au sujet du mémoire de chauffage et d'éclairage de la séance de l'oeuvre mutuelle, 29 novembre 1869.

73. Lettre de Georges Beaucaire, receveur particulier des Finances, au directeur du Conservatoire, au sujet du don d'une serinette du premier Empire avec quatre rouleaux d'airs de rechange, 3 mars 1911 (?).

74. Lettre d'A. Lance à Réty, au sujet des frais d'éclairage, de tuyaux et de robinets de la Société des Concerts, [v. 1869 ?].

75. Note sur les prix de nettoyage des appareils d'éclairage pour les concerts de la Société des Concerts, [1868-1869].

76. Lettre de J. Isnardon à Constant Pierre, [s.d.].

77. Note d'Elie au directeur du Conservatoire, au sujet de la remise d'un souvenir pour son départ du Conservatoire, [janvier 1881].

78. Lettre du Dr Mallet au Conservatoire, au sujet du don d'une harpe à simple mouvement pour la classe de M. Prunier, 27 octobre 1880.

79. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au Dr Mallet, sur le même sujet, 25 octobre 1880.

80. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, au sujet de l'attribution par le ministre d'un buste de Carnot, exécuté par la Manufacture de Sèvres, 6 décembre 1894.

81. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au directeur des Beaux-Arts, sur le même sujet, 14 décembre 1894.

82. Lettre de l'administrateur du garde-meuble national au Conservatoire, au sujet de l'autorisation donnée à Léopold Eytgat, peintre dessinateur, de prendre un croquis du tapis de savonnerie placé dans le salon d'honneur du Conservatoire, 20 juin 1901.

83. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au sujet de l'intention du peintre Delahaye (ou Lahaye), auteur d'un portrait de Berlioz, de peindre le portrait d'Auber, 6 mai 1888.

84. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 10 février 1888.

85. Minute de lettre du directeur du Conservatoire (?) au ministre, au sujet de la demande d'un buste de Sarette, 6 novembre 1856.

86. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au directeur des Beaux-Arts, au sujet de l'attribution au Conservatoire par le ministre d'un tableau de Méhul enseignant les chants patriotiques au peuple de Paris, par Ch. Lefebvre, 10 avril 1872.

87. Lettre du directeur des Beaux-Arts à A. Thomas, sur le même sujet, 8 avril 1872.

88. Lettre de Vaslin à A. Thomas, au sujet du don d'une reproduction en bronze d'une statuette de Pierre Baillet, 8 mars 1872.

89. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au directeur des Beaux-Arts, au sujet de la mise à disposition du Conservatoire, par le ministre, de huit gravures ; minute de reçu des huit gravures, 6 mars 1872.

90. Lettre du directeur des Beaux-Arts au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 5 mars 1872.

91. Minute de lettre du directeur du Conservatoire au ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, au sujet du don par Mme Halévy du buste en marbre de son mari, 10 avril 1872.

92. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à l'administrateur du Conservatoire, sur le même sujet, 7 juin 1862.

93. Lettre de Léon Cohen au directeur du Conservatoire, sur le même sujet, 21 mars 1872.

94. Minute de lettre du chef du secrétariat au secrétaire de la rédaction du journal "Les Modes", au sujet du refus de reproductions photographiques, 20 octobre 1903.

95. Lettre du secrétaire de la rédaction du journal "Les Modes" au Conservatoire, sur le même sujet, 17 octobre 1903.

**156. Papiers Bottée de Toulmon, 1818-1892<sup>77</sup>.**

1. Brouillon de lettre, au sujet du manuscrit de l'*Hagiopolites*, [s.d.]<sup>78</sup>.
2. Brouillon de lettre, sur le même sujet, [s.d.]<sup>79</sup>.
3. Notes de lecture ou copie d'un article de la *Gazette générale de Musique*, n° 35, 1837<sup>80</sup>. 6 ff. avec pages numérotées de 1 à 10. Concerne la controverse avec Fétis au sujet du vrai nom de Compère ainsi que la réhabilitation de l'ancien compositeur de la Cour impériale de Vienne, Francesco Conti.
4. Notes. Réfutation des arguments de Fétis disant que l'Eglise romaine reçut les neumes des Lombards, [s.d.]<sup>81</sup>.
5. Notes. *Réfutation de Fétis par Kieswetter*, au sujet de la musique des anciens Egyptiens, [s.d.]. 1ff<sup>82</sup>.
6. Notes. *Reproches faits à la traduction du morceau de Francesco Landino*, [s.d.]<sup>83</sup>.
7. Notes sur les vers iambiques, [s.d.]. 3 ff.
8. Coupure de la *Revue et gazette musicale de Paris*, n° 22, 28 mai 1843, p. 183-190, au sujet des manuscrits autographes de Cherubini, par Fétis.
9. Notes de critiques d'un article de Fétis parue dans la *Revue musicale*, vol. I, p. 5, [s.d.]. 4 ff.
10. Préfecture de la Seine. Certificat de recensement de Bottée de Toulmon pour le recrutement militaire, 1818<sup>84</sup>.
11. Préfecture de la Seine. Certificat de libération définitive du service militaire de Bottée de Toulmon, 1819.
- 12 et 12 bis. Faire-part de mariage de Marie de Toulmon et du Comte de Falandre, 29 décembre 1892.
13. Copie d'ordonnance royale nommant Bottée de Toulmon chevalier de la Légion d'Honneur, 1839.
14. Lettre du Maréchal de Camp, secrétaire général de la Légion d'Honneur, à Bottée de Toulmon, lui adressant son titre de nomination de chevalier, 2 février 1839.
15. Lettre du ministre de l'Intérieur à Bottée de Toulmon, lui annonçant sa nomination de chevalier de la Légion d'Honneur, 12 décembre 1838.

<sup>77</sup> Dossier portant les deux inscriptions : "Papiers que j'ai cru bon de conserver pour renseignements" et "papiers Bottée de Toulmon, vu le 28 novembre 1936". Un premier ensemble porte le numéro 15 et le timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

<sup>78</sup> Porte un "A".

<sup>79</sup> Id.

<sup>80</sup> Porte un "B".

<sup>81</sup> Porte un "C".

<sup>82</sup> Porte un "D".

<sup>83</sup> Porte un "E".

<sup>84</sup> A partir du n° 10 jusqu'au n° 20, il s'agit de documents administratifs concernant Bottée de Toulmon, ainsi que des diplômes et certificats de sociétés savantes dans lesquelles ce dernier a été reçu au cours de sa vie.

16. Lettre officielle imprimée annonçant la réception de Bottée de Toulmon comme élève de l'école Polytechnique, avec règlement interne de l'école, 25 novembre 1817. 14 p.

17. Certificat de bonne conduite adressée à Bottée de Toulmon par le Baron Boucher, directeur de l'école Polytechnique, 26 novembre 1818.

18. Diplôme de bachelier ès-lettres de Bottée de Toulmon, 1819.

19. Diplôme de bachelier en droit de Bottée de Toulmon, 1821.

20. Diplôme de licencié en droit de Bottée de Toulmon, 1823.

21. Lettre de H. Stuntz à Bottée de Toulmon, au sujet de la copie de volumes de musique<sup>85</sup>, 18 février 1848.

22. Id., octobre 1846.

23. Id., au sujet de l'envoi de ballots de musique, 21 juin 1847.

24. Reçu de Bottée de Toulmon, pour le compte de J. Stuntz, 20 mai 1845.

25. Reçu de Bottée de Toulmon, pour le compte de J. Stuntz, 3 février 1844.

26. Reçu de Bottée de Toulmon, 15 octobre 1846.

27. Lettre de H. Stuntz à Bottée de Toulmon, au sujet de l'envoi de volumes de partitions, 24 mai 1845.

28. Id., 15 janvier 1845.

29. Id., 3 décembre 1843.

30. Id., 26 avril 1843.

31. Id., 8 janvier 1843.

32. Id., 14 octobre 1842.

33. Id., 12 août 1842.

34. Id., 27 mai 1842.

35. Id., 19 novembre 1841.

36. Id., 29 août 1841.

37. Id., 9 janvier 1841.

38. Id<sup>86</sup>., 23 mai 1940.

39. Id., 4 mars 1840.

---

<sup>85</sup> Du n° 21 au n° 49, il s'agit de lettres et pièces concernant la copie de volumes de musique faite par l'intermédiaire de Hector et Joseph Stuntz à la bibliothèque de Munich. Ces pièces portent des numéros, de 55 à 83.

<sup>86</sup> Cette lettre fait allusion au *Requiem* d'Hector Berlioz.

40. Lettre de J. Stuntz à Bottée de Toulmon, 11 janvier 1840.
41. Id., 18 janvier 1840.
42. Reçu de bottée de Toulmon, pour le compte de Stuntz, 22 août 1842.
43. Id., 9 juin 1842.
44. Id., 20 décembre 1841.
45. Id., 7 novembre 1841.
46. Id., 7 avril 1841.
47. Id., 1er juillet 1840.
48. Id., 8 février 1843.
49. Id., 10 mai 1843.
50. Lettre d'Edouard Monnais à Bottée de Toulmon, au sujet d'un mémoire de 1791 sur l'opéra<sup>87</sup>, [s.d.].
51. Note imprimée publicitaire sur des travaux d'encollage de livres, de musique, etc. par B. Hémar, [s.d.].
52. Lettre de Bussetz (?) à Bottée de Toulmon, au sujet de la restitution au Conservatoire d'un sonomètre emprunté, 31 mars 1840.
53. Brouillon de lettre de Bottée de Toulmon à Debut (?), au sujet de la réparation d'un châssis de la bibliothèque, [s.d.].
54. Lettre de Debut à Bottée de Toulmon, au sujet de travaux et réparations à la bibliothèque, 8 juin 1840.
55. Rapport *Sur la nécessité de réunir la partie musicale des bibliothèques publiques de Paris à la bibliothèque du Conservatoire de musique*, [s.d.]. 2 ff.
56. Note au directeur du Conservatoire, au sujet d'une proposition au ministre du Commerce et des travaux publics de nommer des membres correspondants du Conservatoire à l'étranger pour faciliter les achats, échanges, etc. de partitions et livres de musique, [183?].
57. Minute de lettre de Bottée de Toulmon au directeur du Conservatoire, au sujet de la franchise des droits de douane et de timbre mis sur la musique venant de l'étranger pour la bibliothèque du Conservatoire, 16 septembre 1831.
58. Id., 13 septembre 1831.
59. Lettre de G. de Martoren (?) à Bottée de Toulmon, au sujet de la nomination de ce dernier comme membre résident de la Société royale des antiquaires de France, 29 février 1836.

---

<sup>87</sup> Les pièces 50 et 51 portent les n° 2 et 4.

60. Lettre du préfet de l'Eure à Bottée de Toulmon, membre du Conseil, au sujet de l'extrait d'une ordonnance royale nommant Bottée de Toulmon membre du Conseil de l'arrondissement d'Evreux, 31 janvier 1831.
61. Extrait d'une ordonnance royale nommant Bottée de Toulmon au Conseil général d'Evreux, 22 janvier 1831.
62. Lettre de P. Borville (?) à Bottée de Toulmon, au sujet de la proposition de candidature de Bottée de Toulmon à la fonction de député, 15 septembre 1833.
63. Minute de lettre de Bottée de Toulmon à Paulin Borville, au sujet de son refus de se présenter comme député, 17 septembre 1833.
64. Lettre à Bottée de Toulmon, au sujet d'élections à Evreux, 9 septembre 1833.
65. Id., 7 septembre 1833.
66. Extrait du registre des décisions rendues par le préfet de la Seine, indiquant la radiation de Bottée de Toulmon de la liste des électeurs du 3ème collège pour être inscrit sur celle du 2ème arrondissement, 14 août 1838.
67. Id., transfert du 2ème collège pour le 10ème arrondissement, 18 août 1843.
68. Reçu de Bottée de Toulmon, pour dons patriotiques, 14 mars 1848.
69. Diplôme de membre correspondant de la Société philharmonique de Saint-Omer décerné à Bottée de Toulmon, 1829.
70. Diplôme d'admission de Bottée de Toulmon à l'Institut, 1835.
71. Diplôme d'admission de Bottée de Toulmon comme membre résident de la Société royale des antiquaires de France, 1836.
72. Lettre d'I. Desnoyers à Bottée de Toulmon, au sujet du choix de Bottée de Toulmon pour faire partie du Conseil d'administration de la Société de l'histoire de France, 12 mai 1836.
73. Lettre imprimée de Desnoyers à Bottée de Toulmon, sur le même sujet, 26 avril 1836.
74. Lettre du ministre de l'Instruction publique à Bottée de Toulmon, au sujet de la nomination de ce dernier comme membre du Comité historique des arts et des monuments, février 1838.
75. Lettre du ministre de l'Instruction publique et des Cultes à Bottée de Toulmon, maintenant de dernier comme membre du Comité des arts et des monuments, 12 septembre 1848.
76. Lettre du président de la Société royale d'émulation (département de la Somme) à Bottée de Toulmon, au sujet de l'admission de Bottée de Toulmon comme membre correspondant de la Société, 5 novembre 1836.
77. Diplôme de membre correspondant décerné à Bottée de Toulmon par la Société royale d'émulation d'Abbeville, 1836.
78. Lettre de Félix Lajard, secrétaire provisoire de l'Institut, à Bottée de Toulmon et à M. Vincent, au sujet d'un instrument exécuté par ces derniers et pouvant réaliser tous les divers modes, gammes ou harmonies de la musique des anciens grecs, 22 décembre 1840.

79. Lettre du ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université, à Bottée de Toulmon, nommant ce dernier membre du jury d'examen du concours musical ouvert près le ministère de l'Instruction publique, 6 juin 1846.

80. Minute de lettre de Bottée de Toulmon au ministre de l'Instruction publique, le remerciant d'avoir été choisi comme membre du jury d'examen du concours musical, [juin 1846].

81. Lettre de Marie Guichard, secrétaire de la Société royale des antiquaires de France, à Bottée de Toulmon, annonçant l'admission de ce dernier comme membre résident de la Société, 10 avril 1842.

82. Diplôme d'admission de Bottée de Toulmon comme membre résident de la Société royale des antiquaires de France, 1842.

83. Lettre du secrétaire de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or à Bottée de Toulmon, annonçant l'admission de ce dernier comme membre correspondant de la Commission, 15 juin 1844.

84. Diplôme d'admission de Bottée de Toulmon comme membre correspondant de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, 1844.

85. Lettre du ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université, à Bottée de Toulmon, au sujet de la nomination de ce dernier comme membre de la Commission des chants religieux et historiques, 26 mai 1845.

86. Brochure : *Wetten der Maatschappij : Tot bevordering der toonkunst Vastgesteld ter zeventiende algemeene Vergadering XXIV Augustus, 1846*, 36 p.

87. Lettre de A. C. G. Vermeulen, secrétaire de la Société des Pays-Bas pour l'encouragement de l'art musical, à Bottée de Toulmon, au sujet de l'envoi de livres de musique, 13 août 1847.

88. Lettre de A. C. G. Vermeulen à Bottée de Toulmon, annonçant l'admission de ce dernier comme membre correspondant de la Société des Pays-Bas, 4 octobre 1849.

89. Diplôme de membre correspondant de la Société des Pays-Bas décerné à Bottée de Toulmon, 1849.

90. Lettre de condoléances de A. C. G. Vermeulen à Mme Bottée de Toulmon, 21 avril 1850.

**157. Affaire Fétis. Recueil de 143 lettres, 1807-1840<sup>88</sup>.**

1, 2. Lettre de C. Magnin à [Fétis], 25 mars 1833.

3. Minute de lettre de C. Magnin à Fétis, [1833].

4, 5, 6. Lettre de Fétis à C. Magnin, 14 mai 1833.

7. Lettre de Fétis à [C. Magnin], [s.d.].

<sup>88</sup> Le recueil porte l'inscription suivante : "Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le dossier concernant Fétis qui se trouvait dans les archives de la bibliothèque et qui avait échappé jusqu'à présent aux recherches qu'avait pu faire Gaillard", signé : P. Janin, 31 janvier 1973. Les lettres sont numérotées feuillet par feuillet.

Un feuillet comportant le procès-verbal des ouvrages de Fétis (voir lettre 9 dans le n° 6) est inséré dans le recueil.

8. Lettre de Fétis à [C. Magnin], [s.d.].
- 9, 10. Lettre d'E. Fétis à M. Richard, [s.d.].
11. Minute de lettre à Muller, relieur, [s.d.].
12. Minute de lettre à Bonfils, relieur, [s.d.].
13. Lettre de Bonfils, relieur, à C. Magnin, 6 juin 1833.
- 14, 15. Lettre de Bottée de Toulmon, 5 août 1833.
- 16, 17. Minute de lettre à Fétis, 22 septembre 1833.
18. "Livres appartenant à la bibliothèque royale remis par M. Fétis aux relieurs Hering et Muller", [s.d.].
- 18 bis. Id.
19. "Livres de la bibliothèque trouvés chez Bonfils, relieur de M. Fétis", [s.d.].
- 20, 21. "Livres qui ont été trouvés chez Bonfils, relieur", [s.d.].
22. "Livres rendus par M. Fétis fils", [s.d.].
- 23, 24. Minute de lettre de C. Magnin au directeur du Conservatoire, 26 juillet 1833.
25. "Etat des livres remis par M. Fétis à M. Magnin, ...appartenant au Conservatoire de musique", 26 juillet 1833. Document certifié par Cherubini.
- 26, 27. "Etat des livres remis par Monsieur Fétis le 18 juillet 1833 à M. Magnin...", 18 juillet 1833.
- 28, 29, 30, 31. Brouillon de l'état ci-dessus (n° 26 et 27), [1833].
32. Liste des livres trouvés dans la caisse ouverte à la douane, [s.d.].
- 33, 34. Lettre de l'administration des douanes à Letronne, conservateur à la bibliothèque royale, [s.d.].
- 35, 36. Lettre à C. Magnin, signée "R. M.", 14 mai 1833.
- 37, 38. Procès-verbal dressant la liste des livres de la caisse ouverte à la douane, 15 juillet 1833.
- 39, 40. Lettre de Petit-Radel, de la bibliothèque Mazarine, à Letronne, [17 juillet 1833].
- 41, 42, 43, 44. "Rapport fait le 12 novembre 1834 au Conservatoire et à la bibliothèque royale par MM. les conservateurs des livres imprimés", 12 novembre 1834. Signé A. Magnin et Van Praet.
- 45, 46, 47, 48. Brouillon du rapport précédent (n° 41 à 44), [1834].
- 49, 50. Minute de lettre adressée à Fétis, [v. 1833].
- 51, 52. Lettre de Fétis à C. Magnin, 20 juillet 1833.
53. Minute de lettre adressée au fils de Fétis, 24 avril 1834.

- 54, 55. Lettre de E. Fétis à C. Magnin, [s.d.].
56. Note de l'administration des douanes à Letronne, [s.d.].
57. Copie d'une lettre du ministre de l'Intérieur au bibliothécaire du Conservatoire, 14 septembre 1840.
- 58, 59, 60, 61, 62. Liste des ouvrages de la bibliothèque royale empruntés et rendus par Fétis, 1825-1831.
- 63, 64. Liste des ouvrages de la bibliothèque royale à rendre ou rendus par Fétis, 1832, 1833.
- 65, 66. Etat des livres empruntés par Fétis à la bibliothèque royale de 1807 à 1832, [s.d.].
- 67, 68. Procès-verbal de sommation aux sieurs Muller et Bonfils avec réponse, 14 juin 1833.
- 69, 70. Procès-verbal de l'assignation au référé à trois domiciles, 20 juin 1833.
- 71, 72. Lettre de Letronne à Delahaye, avoué, 21 juin 1833.
- 73, 74. Lettre de Letronne à Delahaye, avoué, 22 juin 1833.
75. Ordonnance de référé, 5 juillet 1833.
- 76, 77. Procès-verbal établi par huissier entre Bonfils et Letronne, 8 juillet 1833.
- 78, 79. Lettre de Delahaye, avoué, à Letronne, 23 septembre 1833.
80. Lettre de Delahaye, avoué, à Letronne, 5 septembre 1833.
- 81, 82. Lettres de de Bure frères, libraires de la bibliothèque royale, à C. Magnin, 29 août 1834.
- 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91. Minute de lettre au ministre, [s.d.].
92. Note, "réclamation à faire à M. Fétis...", [s.d.].
- 93, 94. Lettre de Fétis à Magnin, 5 novembre 1835.
- 95, 96. Lettre du ministre de l'Instruction publique à Letronne, directeur-président de la bibliothèque royale, [s.d.].
97. Minute de lettre de Letronne à Fétis, 10 décembre [1835].
99. "Etat des frais dus à M. Delahaye-Royer pour M. Letronne, directeur de la bibliothèque royale, contre Muller et Bonfils", [s.d.].
- 100, 101. Lettre de Fétis au président de la bibliothèque royale, 29 août 1840.
102. Convention entre Fétis et J. Naudet, directeur de la bibliothèque royale, pour échange de livres, [s.d.].
103. Lettre du Bureau des Théâtres à J. Naudet, 22 septembre 1840.
104. Lettre du Bureau des Théâtres à J. Naudet, 6 octobre 1840.

105, 106. Lettre de Bottée de Toulmon à J. Naudet, 11 octobre 1840.

107. Lettre du directeur des Beaux-Arts et des Théâtres au directeur de la bibliothèque royale, 17 octobre 1840.

108. Note, [1841].

109, 110, 111. Brouillon de "mémoires relatifs à la musique annotés par M. Fétis et enlevés par lui, des 18 volumes de l'*Académie* désignés ci-dessous et réclamés par le Conservatoire de musique", [s.d.].

112. Note, [s.d.].

113. Minute de lettre à C. Magnin, 14 février 1834.

114, 115. Lettre de Danjou, au sujet de l'inventaire d'ouvrage effectué chez Fétis, [v. 1833].

116, 117. Id., [s.d.].

118, 119. Liste des pièces rendues par Fétis, [s.d.].

120, 121. Liste de livres absents, [s.d.].

122. Liste des livres dus par Fétis, [s.d.].

123, 124, 125, 126, 127. "Etat des livres et pièces dont l'absence est constatée", [s.d.].

128, 129. Liste des livres rendus par Fétis à la bibliothèque royale, 14 mars 1833.

130, 131. Note de frais de voyage en Belgique, [1833].

132, 133. Frais divers, [s.d.].

134, 135. Note des dépenses occasionnées pour le voyage à Bruxelles de C. Magnin, 5 août 1833.

136. Frais d'hôtel à Bruxelles, juillet 1833.

137. Minute de lettre de C. Magnin à Fétis, [s.d.].

138, 139, 140, 141. Liste des livres de la bibliothèque royale détenus par Fétis, [s.d.].

142, 143. Liste de livres, [s.d.].

**158. Affaire Fétis. Divers, 1831-1840<sup>89</sup>.**

1. "Etat des ouvrages qui manquent à la bibliothèque du Conservatoire", 10 septembre 1831. Procès-verbal du récolement des ouvrages de la bibliothèque par Bottée de Toulmon à son entrée en fonction.

2. Copie d'une lettre de J.-F. Fétis au comte de Latour-Maubeuge, ambassadeur de France en Belgique, 21 décembre 1833.

---

<sup>89</sup> Timbre de la bibliothèque de Charles Malherbe.

3. Lettre du ministre secrétaire d'Etat à Bottée de Toulmon, 14 septembre 1840.
  4. Note : "Bibliothèque Fétis, où il faudrait visiter les articles suivant enlevés...", [s.d.].
  5. Lettre de J.-F. Fétis à Cherubini, 31 mars 1833.
  6. Lettre de Leroy à Bottée de Toulmon, 16 juillet 1833.
  7. Minute de lettre de Bottée de Toulmon à C. Magnin, conservateur des livres imprimés de la bibliothèque royale, 17 juillet 1833.
  8. Lettre de C. Magnin, [1840 ?].
  9. Procès-verbal des ouvrages trouvés dans la caisse expédiée par Fétis de Paris à Bruxelles, 15 juillet 1833<sup>90</sup>.
  10. Lettre de Fétis à C. Magnin, 19 juillet 1833.
  11. Lettre de C. Magnin, 26 juillet 1833.
  12. Lettre de Cherubini à Bottée de Toulmon, 3 août 1833.
  13. Minute de lettre de Bottée de Toulmon à Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, 5 août 1833.
  14. "Etat des livres remis par M. Fétis à M. Magnin... appartenant au Conservatoire de musique, [s.d.].
  15. Lettre de Zimmerman à Cherubini, 1er février 1834.
  16. Lettre de C. Magnin à Cherubini, 14 février 1834.
  17. Lettre de C. Magnin à Cherubini, 20 décembre 1834.
  18. Lettre du chef de la division des Beaux-Arts à Bottée de Toulmon, 11 avril 1835.
  19. Lettre de Bonfils, relieur, à Bottée de Toulmon, 5 juin 1840.
  20. Minute dressant la liste des ouvrages manquant à la bibliothèque du Conservatoire, [s.d.].
  21. "Copie d'une note de l'écriture de M. Fétis des livres qu'il a donnés à relier à M. Muller... L'original est entre les mains de M. Muller", [s.d.].
- 159. Agenda de la bibliothèque, 1934<sup>91</sup>.**
- Notes sur la bibliothèque au cours de l'année scolaire.
- 160. Id., 1935.**
- 161. Id., 1936.**
- 162. Id., 1937.**

<sup>90</sup> Les lettres 9 à 18 portent des lettres rouges de A à J.

<sup>91</sup> Les agendas de 1934 à 1940 semblent avoir été écrits par J.-G. Prod'homme, bibliothécaire du Conservatoire et de l'Opéra.

**163. Id., 1938.**

**164. Id., 1939.**

**165. Id., 1940.**

**166. Id., 1941.**

**167. Id., 1942.**

**168. Bibliothèque du Conservatoire, divers.**

1. Registre de recueils de brochures (81 à 170). Indications du numéro de recueil, nom de l'auteur, titre.

2. Id., (171 à 270).

3. Id., (271 à 350).

4. Cahier des disques (microsillons). Indications d'une cote, nom du compositeur, titre et référence.

5. Id. (fait plus tard que le n° 4).

6. *Cahier de suggestions et de réclamations à la disposition des lecteurs*, 1948-1951.

7. Rondes de nuit, février 1950-septembre 1953.

8. Id., octobre 1953-février 1955.

**169. Déménagement 1964.**

1. Carnet "déménagement 1964", contenant la liste des cotes déplacées. + 1 feuillet avec cotes, + note du 15 février 1964 adressée à Vladimir [Fédorov] avec liste d'ouvrages.

2. Ordre de déménagement des collections par cotes et d'installation des séries à la Bibliothèque nationale. 5 ff.

**170. Conservatoire, 1991.**

1. Lettre de P. Blay à C. Massip, conservateur en chef du département de la musique, au sujet de documents concernant la gestion de la bibliothèque du Conservatoire par la Bibliothèque nationale, 2 décembre 1991.

2. Récépissé de l'envoi par le Conservatoire à la Bibliothèque nationale d'un manuscrit de R. Strauss et de partitions d'Alkan, 15 janvier 1969.

3. Note au sujet du manuscrit de R. Strauss, trouvé par F. Lesure dans l'entresol du Conservatoire, [1968].

4. Note au sujet du tri des partitions et documents trouvés à l'entresol du Conservatoire, 12 décembre 1968.

5. Note au sujet de partitions manuscrites d'E. Pessard, refusées par la Bibliothèque nationale (F. Lesure) et données aux Archives nationales (E. Dunan), [1968].

6. Liste des ouvrages de l'entresol remis à la Bibliothèque nationale en décembre 1968, établie par Mlle Samaran, 10 janvier 1969. 4 ff.

### 171. Conservatoire, an IX-1814, 1871.

1. *Extrait de la délibération prise par les membres du Conservatoire de musique réunis en assemblée générale le 29 prairial an 10 de la République*, au sujet de la commission chargée de préparer un travail tendant à réfuter les libelles contre le Conservatoire.

+ 2 notes.

*Timbre de la bibliothèque du Conservatoire, n° 19748.*

2. *Les membres du Conservatoire au citoyen Grétry, membre de l'Institut national des sciences et arts*, au sujet des libelles contre le Conservatoire, 29 prairial an 10.

3. Minute de lettre de l'administration du Conservatoire à un directeur de journal, sur le même sujet, 29 prairial [an 10].

4. Brouillon des délibérations (Cf. n° 5), 2 ff., [s.d.].

5. Délibération de l'assemblée des membres du Conservatoire (Cf. n° 5), 29 prairial an 10. 2 ff.

6. Note sur l'histoire du Conservatoire, de 1789 à sa création, 1 ff.

7. Brouillon d'une lettre à Grétry de la main de Méhul qui a écrit de la part de ses collègues du Conservatoire pour exprimer leur regret à la démission de Grétry, 1 ff<sup>92</sup>.

8. *Des libelles ou pamphlets dirigés contre le Conservatoire de musique*. 4 ff. Réponse aux libelles dirigés contre le Conservatoire, [an 10].

9. Déclaration de Méhul et Berton à propos de l'invitation faite au citoyen Martin au Conservatoire au moment des concours, [an 9].

10. Déclaration des membres du Conservatoire au sujet de l'absence du citoyen Martin au concours pour nommer un professeur de chant, 21 brumaire an 9.

11. Minute de lettre des membres du Conservatoire au conseiller d'Etat, au sujet de la démission de Sarrette, après la campagne de calomnies dirigée contre lui, 29 prairial an 10.

12. Brouillon, [s.d.]. Note sur le Conservatoire.

13. *Copie de la lettre du commissaire du Gouvernement, chargé de l'organisation du Conservatoire, au ministre de l'Intérieur le 9 fructidor an V.*

14. Lettre du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre du roi, à D. Laurent, élève du Conservatoire, au sujet de l'autorisation donnée à cet élève de se décorer de la fleur de lys, 28 août 1814.

15. *Projet de réorganisation du Conservatoire de musique*. Minute de lettre au ministre, juillet 1871.

### 172. Documents sur le Conservatoire<sup>93</sup>.

<sup>92</sup> Identification faite par E. Bartlet, 24 octobre 1984.

<sup>93</sup> Documents sur le Conservatoire provenant de la vente du marquis de Pastoret (entrés en 1897 à la bibliothèque du Conservatoire). Timbre de la bibliothèque, n° entrée : 28677.

Registre relié avec armes sur plat supérieur. La pièce de titre au dos porte : "Documents historiques, maison du roi"<sup>94</sup>. Les documents comprennent : projets d'ordonnance sur l'organisation de l'Ecole royale de musique, création d'une école préparatoire, copies de projets de règlements divers du Conservatoire, copies de lettres administratives concernant le Conservatoire (exercices des élèves, caisse de secours...), budgets de l'Ecole royale de musique de 1817 à 1821, lettres diverses au sujet du Théâtre français (v. 1820), des classes dramatiques du Conservatoire et du théâtre de l'Odéon.

### 173. Répertoire d'adresses. Direction d'Auber.

Adresses des professeurs et du personnel administratif du Conservatoire.

### 174. Pièces relatives à la bibliothèque royale. 1747-après 1785.

1. *Etat de la musique fournie à la bibliothèque du Roy par la chambre syndicale depuis le 9 février 1748.* 10 ff.

Indications d'un numéro, du titre, auteur, format, nombre d'exemplaires.

2. *Etat des livres de musique qui sont dans la salle du secrétariat,* [s.d.]. 12 ff.

3. *Etat de la musique reçue de M. Haumont à charge d'échange contre d'autre musique,* [18 juin 1763]. 1 ff.

4. *Etat de la musique que M. Haumont a remis à la Bibliothèque pour troquer contre de l'autre musique,* 18 juin 1763. 8 ff.

5. Liste de compositeurs avec numéros, [s.d.]. 4 ff.

6. *Différents états de la musique de la Bibliothèque impériale formés par M. l'abbé Martin,* [s.d.]. 1 ff.

7. Catalogue, [s.d.]. 6 ff. Indications d'un numéro, titre, auteur, format.

8. *Musique acquise pour la bibliothèque du Roy, en échange de livres doubles de musique,* 1747. 12 ff. Indications du titre, auteur, observations, date, format.

9. *Etat de la musique remise en troc à la bibliothèque du Roi, pour d'autre musique,* le 10 mars 1764. 3 ff.

10. *Etat de la musique remise à M. Haumont en échange de celle reçue de lui,* 2 juillet 1763. 2 ff.

11. *Etat de la musique que M. Dupuitz a remis à la bibliothèque du Roy en échange de celle qu'il a achetée de ladite bibliothèque,* [s.d.]. 6 ff.

12. *Opéras à ajouter au catalogue,* [s.d.]. 2 ff. Ecrit de la même main que l'état précédent (n° 11).

13. *Musique double de la bibliothèque du Roy donnée en échange de celle qui y manquait,* [s.d.]. 12 ff.

Classement thématique.

14. *Musique double de la bibliothèque du Roy donnée en échange de celle qui y manquait,* 1747. 12 ff.

<sup>94</sup> Plusieurs liasses sont prises dans la reliure qui est très serrée (les documents ne sont pas tous entièrement lisibles).

15. *Musique acquise pour la bibliothèque du Roy en échange de celle qui y étoit double*, [s.d.]. 10 ff.

16. Catalogue, [s.d.]. 500 p. Classement par format et par thèmes.

17. Table alphabétique des auteurs du catalogue précédent (n° 16).

18. Table alphabétique des matières du catalogue n° 16.

**175. Mémoire "à Monsieur Lenoir, Conseiller d'Etat, Président du Conseil des finances et bibliothécaire du roi", par de Beaunoir, écuyer.**

Mémoire de 8 ff.

**176. "Etat des livres de musique remis à M. L'abbé Sallier le 29 may 1753", 225 p.**

Classement thématique. Pages écrites au recto seulement, avec additions au verso, plus tardives.  
Pièce de titre au dos : "Catalogue des livres de musique".

**177. Bibliothèque nationale. Divers, 1779-an IV.**

1. Liste d'ouvrages de musique déposés par le citoyen Imbault à la Bibliothèque nationale, au nombre de deux exemplaires, 4 pluviôse an IV. Liste certifiée par Capperonnier, conservateur des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.

2. Liste d'ouvrages de musique déposés par le citoyen Imbault à la Bibliothèque nationale, au nombre de deux exemplaires, 26 pluviôse an IV. Liste certifiée par Van Praet, conservateur des livres imprimés de la Bibliothèque nationale.

3. Certificat de dépôt de musique à la Bibliothèque nationale par Imbault, fait par Van Praet, le 29 vendémiaire an IV.

4. Certificat de dépôt de deux exemplaires de trois quatuors de Haydn (op. 82) fait par Imbault, 5 germinal an IV. Signature de Van Praet.

5. Lettre d'Amelot à Bignon, au sujet de la proposition par le sieur d'Haudémond de l'acquisition par le roi d'une collection manuscrite de musique latine, 5 février 1779.

6. Réponse de Bignon à la lettre du 5 février 1779, [s.d.].

7. Lettre d'Amelot à Bignon, au sujet du refus de l'acquisition de la collection proposée par le sieur d'Haudémond (ou Haudimond ?), 12 février 1779.

8. Lettre adressée à Le Noir, bibliothécaire du roi, au sujet d'échanges de doubles entre le dépôt de l'Académie royale de musique et la bibliothèque du roi, 11 octobre 1786.

9. Note à M. Dauvergne, 17 septembre 1786.

10. Note de Renoux (?), au sujet des collections d'ouvrages de musique de la bibliothèque du roi, 10 mars 1786.

11. Lettre de l'abbé des Aulnays à Le Noir, bibliothécaire du roi, au sujet du catalogue de la collection Brossard, 10 mars 1786.

**178. Copies d'extraits de livres, coupures de presse, 1838-1868.**

1. Musique politique : liste manuscrite de musiques et textes sur la Révolution de 1848 et la Révolution espagnole de 1854.
2. Coupures de presse, feuilleton du *Courrier de Paris*, 17 novembre 1838 et informations musicales.
3. Coupure extraite de *Le Petit Journal*, 25 mars 1868.
4. Coupures diverses, du *Journal des Faits*, de *Vérité*, etc., 1848-1854.
5. Coupures de *l'Estapette*, 1841-1847.
6. Notes prises de *l'Encyclopédie méthodique, arts et métiers mécaniques*, t. IV, et de la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1851.

#### 179. Dossier sur la clé du caveau.

1. Petit registre intitulé *Journal*. Contient un répertoire d'airs de Joanny Gandon<sup>95</sup> avec la clé du caveau. Offert au Conservatoire en mai 1894.
2. Petit registre contenant une liste d'airs et numéros de la clé du caveau, 115 p.
3. Petit registre semblable au précédent, + 2 ff contenant une liste d'airs et romances détachés.
4. Cahier de concordances de numéros de la clé du caveau.
5. Liste de concordance des numéros de la clé du caveau avec ceux des airs des chansons de Béranger.
6. Liste de chansons.
7. Table alphabétique des titres des chansons de Béranger.

#### 180. "Exposé d'un perfectionnement à apporter aux instruments de cuivre à pistons ou à cylindres dit système enharmonique". 9 ff.

Daté du 25 juin 1872. Signature de Ad. Tibry (?).

#### 181. Registre des programmes des concerts de la Cour de Louis-Philippe, 1840-1847. 150 p.

Comprend le détail des oeuvres interprétées, les noms des artistes, composition de l'orchestre, cachets, dépenses de matériel, personnalités présentes, déroulement, horaires, dates des répétitions, etc. 12 février 1840-14 décembre 1847<sup>96</sup>.

#### B. Armoire bureaux

<sup>95</sup> Joanny Gandon (1827-1892), chef d'orchestre.

<sup>96</sup> Le registre est entré à la bibliothèque en 1872. La première page porte la note suivante : "Ce livre a été, dès le commencement de la Direction de M. Auber, établi par M. Ch. Plantade, secrétaire agent comptable au service de la Musique du Roi, pour y inscrire, au fur et à mesure des notes détaillées et quelquefois historiques sur chacune des exécutions musicales qui ont lieu chez LL. MM. tant à Paris que dans les autres Résidences royales. Il contient sur le personnel des artistes employés, sur l'administration et sur les dépenses des documents qu'il est utile de conserver, comme antécédent, pour les consulter au besoin. Il a enfin pour objet de transmettre à l'avenir des renseignements qui ne seront pas sans intérêt sur les artistes contemporains et sur le genre de musique qui se fait à notre époque chez le Roi". Timbre de la bibliothèque du Conservatoire, n° 15927 (don Plantade).

Les registres comprennent tous à la fois les entrées par dépôt légal, acquisitions et dons.

**1. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (1-9365), v. 1834-1850.**

6748 à 6750 : copies de manuscrits de la bibliothèque de Munich

Entre les numéros 7007 et 7521, on trouve les entrées de méthodes, traités qui devaient être en usage au Conservatoire. Les entrées se suivent dans un ordre donné pour chaque instrument. Par exemple, du numéro 7710 à 7749, on trouve les méthodes de piano.

8214-8247 : collection Philiodor.

8690-8807 : musique provenant du dépôt légal, avril 1847.

8808-8822 et 8824-8841 : musique provenant du dépôt légal.

8842-8844 : achats.

**2. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (9366-18157), 1850-1875.**

10941 : *Musica funebre composta all'occasione della Morte del generale Hoche*, de Paisiello, "donné au Conservatoire de musique par le citoyen Bonaparte".

11568-11606 : ouvrages achetés à la vente des livres de M. Libri les 10, 11, 12 et 13 décembre 1858.

11662-11674 : ouvrages donnés à la bibliothèque par le Ministère d'Etat, novembre 1858.

12628-12674, 12677-12714 : ouvrages provenant de la vente Gaetano Gaspari, janvier 1862.

13731-13931 : ouvrages provenant de la vente de la bibliothèque de M. Farrenc.

14545-14555 : ouvrages donnés par le cabinet de l'Empereur.

14852 : *Le Séjour militaire*, d'Auber, acheté par J.-B. Weckerlin dans un catalogue de Leipzig.

15336-15428 : ouvrages achetés à la vente Vincent.

15447-15617, 15728-15806 : collection des cantates et envois de Rome provenant de l'Institut (don remontant à 1855).

15660-15727 : legs Callary.

15912-15927 : don de Mme Plantade.

15931-15933 : don d'Adolphe Sax.

15936 : don de l'Institut.

15973-15980 : ouvrages de L. Aimon, donnés par sa famille.

16293-16463 : achat Repos, provenant d'A. de La Fage, 1873.

16706-16799 : don Schoelcher.

16763-16799 : don de Mme Adam.

16879-17100 : ouvrages provenant de la Sorbonne.

17844-17870 : envoi de Russie.

**3. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (18158-27655), 1875-1894.**

18430-18603 : achat Farrenc.

18837-18844 : lot acheté chez Aubry.

18885 : *Les Fêtes d'Hébé*, Rameau, acquis par suite d'un échange avec un *Castor et Pollux*.

19415 : lot de 112 pièces, détaillé pour les principaux ouvrages, sur un feuillet inséré en vis-à-vis.

19531-19721 : partitions achetées à Florence.

19870-19960 : vente Coussemaker.

20790, 20871-20873, 21083-21085 : collection Filippi.

21499-21608 : Italiens.

21760 : trois recueils d'airs italiens, provenant du Théâtre italien.

21939-21964 : don Panseron.

22235-22438 : vente à Berlin.

22977 : décret de la Convention qui crée l'Institut musical avec une autre pièce, donnés par J.-B. Weckerlin.

22196 : ouvrage offert au Conservatoire par la baronne de Rothschild.

24045-24376 : vente Martin.

25593-25597 : ouvrages provenant de Padeloup.

25686-25732 : échanges.

**4. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : : catalogue par numéros d'entrées (27656-34999), 1894-1922.**

A partir de 1907, la provenance des ouvrages est systématiquement notée. Seuls les dons les plus importants sont indiqués.

29953 : partition autographe du *Don Juan* de Mozart donnée par P. Viardot était entrée à la bibliothèque en 1889.

30728-30743 : don Plocque.

30744-30749 : don Julien Tiersot.

30750-30815, 30818-30826, 31286, 31486, 32504, 33365, 34176 : legs Hugues Imbert.

30926-30932 : vente Gauchy, 13 décembre 1907.

31788-31798 : manuscrits autographes de F. Bazin offerts à la bibliothèque par Le Couppey de la Forest.

31825-31947, 32061-32153 : collection Schoelcher. Les volumes, donnés en 1873, ont commencé à être inscrits sous les numéros 16706 à 16762.

32403 : don de Gabriel Fauré.

32880 : don de Granados à Gabriel Fauré.

33239-33362, 33735, 34235 : collection Malherbe, imprimés.

33681-33734 : don de Mmes Chamerot et Duvernoy, petites-filles de Garcia et filles de P. Viardot.

34230-34234 : don de Saint-Saëns.

**5. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (1-5999), 1922-1926.**

Le registre porte le numéro d'entrée, la date d'entrée, le nom de l'auteur, le titre, le lieu d'édition, le nombre de volumes, le format, la provenance et la cote.

Un classement par catégories est effectué (méthodes de piano, violon, chant, littérature, etc.).

**6. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (6000-12000), 1927-1931.**

Id.

**7. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (13378-17572), 1934-1938.**

Id.

**8. Registre. Conservatoire de musique, bibliothèque : catalogue par numéros d'entrées (17573-22689), 1938-1942.**

Id.

## 2. Note pour l'intelligence des catalogues de la bibliothèque de musique par l'abbé Roze<sup>1</sup>.

n° 1. Grand catalogue par cayers alphabétiques contenant : 1. la partie élémentaire du plain-chant, et de la musique, 2. tous les ouvrages gravés ou manuscrits en partition. Les auteurs y sont encore classés par lettre alphabétique. Ce catalogue n° 1 existe encore par duplicata en un petit volume in-8° dit portatif.

n° 2. Catalogue général, ou appel alphabétique de tous les auteurs dont on a des ouvrages. Ce catalogue renvoie à tous les catalogues dans lesquels l'auteur se trouve.

n° 3. Petit catalogue contenant : 1. tous les volumes qui sont classés par numéro, dont la plupart n'ont point de nom d'auteur, ou sont des recueils de différents auteurs. On y trouve, 2. toutes les musiques des fêtes publiques, 3. une collection faite par Philidor sous Louis 14. Cette collection contient les anciens ballets de la Cour et les noms des grands personnages qui y figuraient.

observations : quelques volumes ont été reportés au catalogue n° 1 à la lettre de l'auteur.

n° 4. Catalogue contenant toutes sortes de musiques instrumentales depuis la symphonie à grand orchestre jusqu'au violon seul. Les recueils formés de différents auteurs sont classés par n° et les autres ouvrages séparés ayant leur nom d'auteurs s'y trouvent par leur lettre.

n° 5. Ce catalogue renferme toutes les musiques composées pour le clavecin ou piano depuis la symphonie, concertos, jusqu'au chant avec accompagnement de piano et piano seul. Les auteurs, pour chaque genre de composition, s'y trouvent à leur lettre alphabétique.

n° 6. Catalogue contenant les musiques de différens instruments :

1. pour l'orgue (on verra aussi orgue à la partie élémentaire).
2. pour la guitare ordinaire et guitare allemande.
3. pour les vielles et musettes.
4. pour mandoline, et le leuto ou luth.
5. pour le violoncelle (on verra aussi violoncelle à la partie élémentaire, où se trouvent différentes méthodes).
6. petite viole, ou viole d'amour. Grande viole ou basse de viole.
7. les musiques de chaque instrument à vent, flûte, basson, cor hautbois, clarinette, et enfin l'harmonie complete, c'est-à-dire la réunion des instrumens à vent.

n° 7. Catalogue des musiques de harpe (Les compositions pour la harpe seul, ou avec d'autres instruments s'y trouvent par une indication thématique. Les autres avec la voix par les noms d'auteur ou n° des recueils).

n° 8. Ce catalogue renferme toutes les musiques qui, ayant leurs parties séparées, peuvent s'exécuter dans les concerts ou exercices. On y trouve :

1. un choix de morceaux latins.
2. des airs, duos, trios de français qui sont classés par n° avec les noms d'auteurs.
3. des scènes, airs, duos italiens, etc. classés dans des espèces de liasses ou cartons numérotés.
4. une note de quelques grands opéras dont on a quelques parties séparées ou orchestre complet. Les opéras sont classés par n°.

<sup>1</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire. Les notices des catalogues 1 à 17 sont écrites de la main de l'abbé Roze et celle du catalogue 18, d'une autre main.

5. une note des opéras comiques dont on a les parties séparées ou au moins quelques-unes. Le nombre d'exemplaires est indiqué.

6. quelques oratorios italiens (de hasse), les parties se trouvent à la suite des airs italiens, n° 3 de ce catalogue.

7. les ouvertures à grand orchestre, classées par n°.

8. les concertos pour différens instrumens, classés par n°.

9. quelques grande symphonies de Mozart, Beethoven. Celles d'Haydn sont en grande partie reliées par recueil de 20, etc.

10. quelques marches et airs, à grand orchestre.

11. supplément pour des airs français, duos, trios, etc. dont on a quelques parties séparées.

n° 9. Autre catalogue des musique d'église, françaises et italiennes avec parties séparées pour les concerts, par lettre alphabétique pour les noms d'auteur, plus un duplicata de ce n° 9 où tous les morceaux latins, français et italiens y sont classés par n° correspondans à ceux des liasses ou cartons dans lesquels on les trouve.

n° 10. Catalogue des ouvrages en duplicata renfermant le nombre d'exemplaire de ces différens ouvrages dont une partie se trouve au-dessus de la bibliothèque et l'autres dans ses rayons inférieurs, tels que les duplicata de la partie élémentaire des op. de Grétry, Monsigny et autres auteurs modernes.

On voit que ce catalogue a trois divisions. Voir les ouvrages anciens aux galeries supérieures.

n° 11. Un volume relié qui est un catalogue thématique de toutes les musiques d'église. Les auteurs y sont classés par lettre alphabétique.

n° 12. Une notice sur tous les ouvrages élémentaires faite par M. Roze, bibliothécaire.

n° 13. Un gros catalogue par thèmes de toutes les musiques italiennes qui se trouvent dans des cartons par n°. Dans lesquels les auteurs y sont classés par lettre alphabétique. Ce catalogue renvoye aussi aux différens catalogues qui contiennent les airs en duplicata.

n° 14. Un gros catalogue de tous les poèmes français, anciens et modernes qui peuvent être utiles à la classe de déclamation. Tous les ouvrages sont mélangés et par lettre alphabétique. On trouve aussi à chaque pièce la date et le nom de l'auteur autant qu'on a pu les trouver.

n° 15. Un petit catalogue de tous les poèmes italiens, avec ou sans traductions. Les ouvrages y sont aussi par lettre alphabétique. On y trouve la date des ouvrages et le nom des auteurs.

n° 16. Un aperçu des ouvrages que l'on pourrait obtenir de la bibliothèque du Roy pour compléter celle d...

n° 17. Catalogue de tout ce qui concerne la littérature. On y trouve toutes sortes de dictionnaires, des ouvrages sur les théâtres, etc.

n° 18. Catalogues des auteurs du 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècle, de la collection Eler.

### 3. Rapport sur la collection de musique appartenant à Mme Andrien, [1823]<sup>2</sup>.

Monsieur l'Intendant,

D'après les ordres que vous m'avez transmis par votre lettre du 16 septembre écoulé, j'ai dû m'occuper d'examiner la collection des partitions manuscrites et ouvrages de feu Andrien, dit Adrien, que Mme sa veuve cédera volontiers à la bibliothèque de l'Ecole Royale si l'évaluation que les divers manuscrits qui forment la plus grande partie de cette collection, répond à la quotité que la cessionnaire désire en obtenir.

Je viens donc d'examiner attentivement cette collection et de reconnaître qu'elle est formée d'un choix d'ouvrages tellement précieux que la plupart se trouveraient difficilement dans les plus belles bibliothèques musicales et que ceux que notre bibliothèque possède déjà sont d'une telle utilité que l'achat que l'on peut en faire rendra les plus grands services aux classes d'études de l'Ecole, parce que ceux de la bibliothèque, qui sont uniques, ne peuvent pas en sortir sans risquer de les voir mutilés par l'emploi que l'on en ferait et doivent être conservés comme faisant partie du dépôt qui ne doit pas être confié à qui que ce soit, si ce n'est dans les salles mêmes de la bibliothèque, aux heures indiquées.

Outre cet avantage que retirera la bibliothèque de l'Ecole et les classes d'études, de l'achat de cette collection il en est encore un plus grand : celui d'acquérir plusieurs manuscrits uniques tel qu'un motet *Confitebor* composé par le célèbre Grétry copié de sa propre main. Ce manuscrit est du plus grand prix puisque la bibliothèque, qui ne possède pas une ligne autographe de cet auteur, sera seule possesseur de cette composition sacrée qui prouve que son auteur n'était pas que compositeur scénique et que le genre de chapelle, alors existant, lui était aussi familier que celui de la scène.

Après avoir parlé de ce manuscrit, je dois faire mention de celui confectionné par feu Adrien, *Le Messie* de Haendel, avec la version latine, manuscrit unique en cette langue, l'ouvrage ayant été composé en anglais et traduit en allemand et en italien, parce que l'idiome anglais se prête peu à la musique excepté pour les nationaux.

Entre autres manuscrits, on distingue encore ceux d'Albrechtsberger et d'Azopardi, ouvrages élémentaires estimés à juste titre et qui n'existe pas à la bibliothèque, non plus qu'une foule de morceaux manuscrits de Bach, Bonnelli, Haendel, Richter et divers auteurs dont l'énumération serait trop longue et que la note ci-jointe donne avec les plus grands détails.

L'utilité de cette collection prouvée, il ne s'agit plus que de l'estimation approximative de chacun des articles qui la composent. Cette estimation a été établie comme on peut le voir sur l'état ci-joint d'après l'évaluation qui, jusqu'ici, a servi de base aux différents achats que depuis quelques années la bibliothèque a pu faire : c'est-à-dire aux simples frais de copie. Je ne dois pas vous dissimuler, Monsieur l'Intendant, qu'il m'en coûte de ne porter ces ouvrages si bien copiés et reliés qu'à ce seul prix. C'est cependant ce que j'ai été obligé de faire pour que cette estimation soit d'une telle modération que la bibliothèque puisse en faire l'acquisition. Cette évaluation porte le prix de cette collection, c'est-à-dire la totalité des ouvrages tant manuscrits que gravés qui existent au nombre de 74 volumes renfermant 8957 pages de copie de musique sans celle gravée, à 2 219 fcs 99 c., non compris la reliure de ces volumes qui sont proprement et solidement reliés.

Mme veuve Adrien vous fait connaître dans sa lettre en date du 13 septembre 1823 qu'elle désire obtenir de sa collection la somme de 2 400 fcs, d'après l'évaluation de la simple copie. Cette dame ne se trouvant demander que très peu de chose au-dessus, j'ai l'honneur, Monsieur l'Intendant, de vous proposer l'acquisition de cette précieuse collection, tant dans l'intérêt de la bibliothèque de l'Ecole que du service des classes de cet établissement.

<sup>2</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire.

#### 4. Premier rapport remis à M. Amb. Thomas, directeur, le 1er janvier 1872<sup>3</sup>.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques projets d'améliorations dans le service de la bibliothèque du Conservatoire. Quoique basées sur la pratique, ces observations n'ont pas néanmoins la prétention d'atteindre à la perfection du premier coup, et ne sont qu'un modeste acheminement vers le mieux.

Un mal irrémédiable à la bibliothèque est le trop peu de hauteur des rayons. Actuellement il y a cinq rangées de partitions en hauteur, mais la moitié des volumes in-folio ne peut tenir debout, il faut les placer dans une position oblique, ou même les coucher en longueur, de sorte que le titre ne se voit plus. Si on haussait les rayons (qui sont mobiles), chaque travée ne renfermerait plus que quatre hauteurs d'in-folios, et le local serait insuffisant. Le seul moyen d'utiliser toute la place serait d'établir des séries de formats, tel que cela existe dans les grandes bibliothèques publiques, mais cette division compliquerait le service des employés, en séparant les différentes oeuvres d'un même auteur.

Pour gagner quelques travées, j'ai fait déplacer, pour être rangée dans les couloirs, toute une série de parties détachées d'orchestre, ne servant pas à la lecture. De même, dans le but de gagner de la place, j'ai commencé dans le couloir de gauche une série de doubles, certaines méthodes et partitions etc. se trouvant représentées par trois ou quatre exemplaires, oeuvres dont la plupart sont rarement demandées par le public, et qu'un seul exemplaire en rayon peut représenter sans inconvénient. Cette série des doubles ménagera d'ailleurs des exemplaires qui plus tard serviront à remplacer ceux hors de service.

##### Grande salle

Il serait utile d'établir deux séries pour les partitions : 1. la musique sacrée, y compris les oratorios. 2. la musique profane, opéras, ballets, symphonies, oder-symphonies, etc. Cette double série représente à peu près les deux tiers de la bibliothèque entière, et sa division abrégierait de moitié les recherches des garçons de service. Un autre avantage de ce mode de classement serait de déplacer la lettre H qui renferme les oeuvres nombreuses d'Händel, de Haydn, D'Halévy, etc. et qui se trouve actuellement à la galerie supérieure du fond, moins bien éclairée que celles d'en bas. Cette lettre H est l'une des plus demandées par le public.

(Je ne serais pas d'avis de ranger à part les oeuvres symphoniques purement instrumentales).

Les couloirs de la bibliothèque s'encombrent par la musique gravée en parties séparées : marches militaires, polkas, valse, quadrilles, etc. rarement demandée par les lecteurs, parce que dans cet état ces morceaux ne peuvent servir à aucune étude. On pourrait les placer dans l'une des pièces disponibles au-dessus de la bibliothèque ; on y joindrait également le rebut, morceaux incomplet ou hors de service.

Il est à regretter que dès l'origine, on n'ait pas joint aux partitions d'opéra-comique le poème, complément utile à tous égards. Cette lacune ne sera probablement jamais comblée, mais j'ai toujours commencé une série de poèmes, placés au théâtre, et par des renvois indiqués au catalogue, on peut donner au lecteur d'un opéra-comique le poème qui s'y rapporte, quand la bibliothèque le possède.

##### La reliure

Les ouvrages sont reliés pour la bibliothèque sur un modèle uniforme et très médiocre ; les partitions d'étude devraient être couvertes en toile pleine et non en papier ; les livres auraient un autre modèle. Jusqu'à mon entrée en fonctions, on rognait horriblement et indistinctement tous

<sup>3</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire.

les ouvrages : sans faire de citations par centaines, par milliers, je remarquerai que le *Boèce* de 1497, avec des notes marginales du XVI<sup>e</sup> siècle, a été tellement rogné par le relieur du Conservatoire que, par suite, ce volume est totalement déprécié. Les grandes marges étant l'une des richesses d'un volumes, j'ai arrêté ce vandalisme en reliure, livres et partitions conserveront désormais leurs marges intactes<sup>4</sup>. Les reliures sont payées 2 francs, quel qu'en soit le format, c'est bien payé pour ce que c'est.

Depuis quelque temps, j'ai fait faire un essai de cartonnages à 1 franc pour les morceaux de musique peu épais : le relieur préfère suivre son ancien système et donner aux volumes de 1 franc la reliure de ceux de 2 francs, j'ai accepté cela.

Quand un ouvrage de prix a des cassures ou des déchirures, je suis obligé de faire moi-même ces réparations, avant de donner l'ouvrage au relieur qui les fait trop mal, très mal. On est dans l'habitude d'écrire à la main, pour tous les ouvrages à relier, le titre à mettre au dos ; cette pratique est bonne, malheureusement, M. Leroy collait ce titre manuscrit avec des pains à cacheter rouges en plein sur le titre imprimé, de sorte que la plupart de nos titres sont défigurés, abîmés ; même sur de petites plaquettes ces malheureux pains à cacheter rouges masquent des mots importants : cette pratique meurtrière a été abolie.

#### Le dépôt légal

Tous les trimestres, le bibliothécaire ou un préposé cherche au ministère de l'Intérieur (Bureaux rue de Varennes) les exemplaires du dépôt légal revenant à la bibliothèque du Conservatoire. Le chiffre du dépôt par trimestre varie entre 400 et 800 ouvrages, quelques fois davantage. L'inscription est faite en double, 1. dans le registre général des dépôts, 2. (après le triage) inscription de chaque morceau dans le catalogue qui concerne la spécialité.

Le dépôt de 1870 est représenté par 3698 numéros.

" 1871 " 1574 "

M. Leroy, commis à la bibliothèque depuis 1871, passait la plus grande partie de son temps à inscrire ce dépôt légal ; il consacrait même à ce travail beaucoup de ses soirées : cela ne suffisait pas. En quittant ses fonctions le 1er juin 1871, M. Leroy a laissé un arriéré d'inscriptions au dépôt légal montant à 1827 numéros. A partir du 1er janvier 1872, ce chiffre est monté à 2920 numéros.

Ce travail d'inscription à reprendre exigerait le temps exclusif, pendant un an, d'un commis qui ne ferait absolument que cela, y compris l'inscription dans les catalogues spéciaux ; ce dernier travail ne peut être fait que sous la surveillance d'un préposé et après un triage spécial.

Cet aperçu de chiffres explique pourquoi les achats faits au point de vue de compléter l'oeuvre de tel ou tel compositeur sont restés dans un état complètement imparfait ; pourquoi la littérature et l'archéologie musicale ont été négligées encore bien davantage, que même la série des journaux de musique est incomplète, etc.

Le côté le plus intéressant du dépôt légal est celui des grandes partitions. Depuis quelques années plusieurs éditeurs ne déposent que la partition de piano d'un opéra, et se refusent à déposer la partition d'orchestre (cela est arrivé pour les opéras de Gounod, etc.). Ce refus est parfaitement illégal et l'on ne pourrait y obvier que par une lettre ministérielle qui rappellerait à MM. les éditeurs que toute partition d'orchestre publiée en France, et non déposée, serait saisie avec effet rétroactif. Sous le ministère de M. Maurice Richard, et à la suite d'une demande signée par M. Auber<sup>5</sup>, les ouvrages sur le théâtre, la danse et en général sur la littérature et l'archéologie musicales, avaient été promis à la bibliothèque comme dépôt légal ; la lettre du ministre, acquiesçant à cette demande, se trouve dans les archives du Conservatoire, mais

<sup>4</sup> Voir dans les vitrines un exemplaire magnifiquement relié ayant appartenu à Mme de Pompadour ; le titre de cet ouvrage a été complètement abîmé par M. L.

<sup>5</sup> Dont j'ai pris l'initiative.

comme il faut, non pas une simple lettre mais un arrêté ministériel, ce dépôt se fait d'une façon illusoire. Il serait donc désirable que par les soins de M. le Directeur cette demande fût renouvelée auprès de M. le ministre de l'Instruction publique, afin d'obtenir un arrêté qui nous mît dans une position régulière à ce sujet.

#### Prêts de la bibliothèque

Les ouvrages prêtés au dehors sont la ruine des bibliothèques ; ils ne devraient en sortir que dans des cas rares et indispensables. A la bibliothèque nationale, le nombre d'ouvrages prêtés (par autorisation du ministre) et non rentrés ou dépareillés dépassent le chiffre mille et sont pour la plupart des ouvrages de valeur ; le prêt à cette bibliothèque a été un peu plus restreint, à la vue d'un pareil désastre.

En tête du registre des prêts sous M. Leroy, se trouvent inscrits 27 ouvrages ou parties d'ouvrages prêtés et perdus avant le premier janvier 1864.

Ouvrages non rentrés depuis :

M. Sarasate, 2 morceaux de violon depuis le 5 avril 1864.

M. Padeloup, le 26 avril 1859, quatre parties du *Comte Ory* ; 25 oct. 1859 deux parties d'*Armide* ; 30 mai 1860 *Comte Ory*, air de la comtesse et deux parties ; le 2 février 1866, trente-huit parties de chant de la *Pie voleuse*.

M. Thoinon, 13 parties de la *Chasse* de Gossec, 28 juin 1867.

Mme Réty, ABC de Panseron, 22 juillet 1869 ; méthode de Le Carpentier, 19 mars 1870 ; suite de l'ABC de Panseron le 28 mars 1870.

Les trois recueils des chœurs de Racine, mis en musique par Moreau, ouvrage rare et cher, prêté par autorisation de M. Maurice Richard à la maison Hachette, depuis le 5 mai 1870, n'est rentré que quinze mois plus tard après beaucoup de démarches de ma part.

M. Félicien David a une partition de *Guillaume Tell* depuis le 10 mars 1870.

M. Hainl a emprunté l'opéra de *Manon Lescaut* le 10 juillet 1871 ; il n'a rendu que le second volume et ne sait où il a mis le premier : c'est un ouvrage de 800 francs perdu.

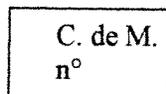
M. Bazin a deux volumes depuis le 18 décembre 1871, l'un de Sabbatini, l'autre de Calegari ; ces ouvrages ne sont pas en double à notre bibliothèque.

Les partitions empruntées par la Société des Concerts sont pour la plupart dans un état déplorable, cornées, déchirées, annotées (quelquefois ânotées). Si cet emprunt sur une grande échelle met souvent les bibliothécaires dans une fausse position vis-à-vis le public, il a pour eux l'avantage de ne plus les rendre responsables, la Société des Concerts étant autorisée pour les prêts par M. le Directeur.

M. Padeloup, empruntant de son côté, il n'y a pas de raison pour que toutes les sociétés symphoniques futures ne fassent pas de la bibliothèque du Conservatoire leur fournisseur gratuit et attitré : c'est un malheur, aucune bibliothèque allemande n'a suivi cet exemple jusqu'à ce jour. Lorsque M. Cherubini autorisait (à de rares intervalles) le prêt d'un ouvrage de la bibliothèque en faveur de la Société des Concerts, le temps était limité et ces ouvrages ne devaient pas servir à une exécution.

#### Le Timbre

Le timbre qui sert pour les livres et partitions de la bibliothèque est insuffisant, il porte :



Les mots "Conservatoire de musique" devraient s'y trouver en toutes lettres, pour éviter toute confusion. La forme du carré long ou d'une ovale est préférable à la forme circulaire en ce qu'elle s'applique à une marge de moindre dimension, selon son apposition droite, oblique ou perpendiculaire.

Un timbre spécial vient d'être fait sur ma demande ; un autre timbre avec chiffres mobiles servira également à timbrer tous les morceaux de dépôt dont chacun, par ce fait, portera la date de son édition.

M. Félicien David, bibliothécaire en chef, ayant déclaré dès le jour de sa nomination ne pas vouloir se servir de son cabinet, cette pièce pourrait être affectée à la Réserve, c'est-à-dire aux autographes et aux exemplaires rares et précieux. Dans cette intention, une bibliothèque à vitrine a été demandée à l'architecte et vient d'être livrée. Un certain nombre de petites plaquettes rares qui se trouvaient placées entre de gros in-folio et se détérioraient par le frottement et usage de leurs voisins, se trouveront préservées et placées dans cette réserve (Je viens d'en déterminer l'eménagement).

#### Catalogues et observations diverses

Les catalogues existants de la bibliothèque sont tous en forme de registres ; c'est la forme la plus impraticable pour toute bibliothèque, dont la destinée est d'être continuellement augmentée. Les nouveaux catalogues commencés sont en cartes mobiles ainsi que cela se pratique dans toutes les grandes bibliothèques.

Le catalogue en cartes de la série des livres, des traités de plain-chant, des traités d'harmonie, fugue et composition, des journaux, etc. est terminé et a été classé systématiquement dans des boîtes faites ad hoc.

Il reste à faire (en cartes) le catalogue des partitions par titre d'ouvrage, celui par titre d'auteur existant sous forme de registre.

Il me paraît dangereux de s'abonner à des ouvrages qui se publient par livraison en pays étranger ; je viens de faire un relevé de 15 ouvrages allemands sur la musique dont nous ne possédons que le 1er volume ; ces ouvrages sont publiés à partir de 1850, j'en ai fait demander le complément en Allemagne.

Les principaux règlements concernant la salle de lecture devraient être affichés dans cette salle comme je l'ai déjà demandé.

Voilà, M. le Directeur, le résumé des notes prises jusqu'à ce jour, relativement à la bibliothèque. A mesure que des lacunes quelconques se présenteront, j'aurai l'honneur de vous en informer.

Veillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de mon dévouement.

J.-B. Weckerlin

## 5. Notes sur la bibliothèque publique du Conservatoire national de musique et de déclamation<sup>6</sup>.

Les bibliothèques musicales des grandes villes de l'Europe n'ont jamais publié de catalogue des oeuvres musicales qu'elles possèdent, ou n'en ont publié du moins que des fragments. Le Conservatoire de Bruxelles seul a livré au public son catalogue, imprimé en 1870. Ce catalogue se compose de 4918 numéros en tout (littérature et partitions).

La bibliothèque du Conservatoire de Paris renferme actuellement 22 000 partitions, en comptant les doubles ; il y a en plus 830 méthodes d'instruments divers, 500 traités d'harmonie et de fugue. Les méthodes de solfège, de plain-chant et de chant, avec les journaux de musique, représentent un total d'environ 5 000 volumes. La littérature musicale a 3 000 volumes en rayons, plus 112 volumes renfermant 3 450 brochures sur la musique ou le théâtre : cela fait un total de 31 442 volumes reliés.

Dans ce chiffre n'entrent point :

1. 4 535 livrets ou poèmes reliés des anciennes pièces de théâtre français du théâtre de la Foire, de l'ancien Théâtre italien et de l'ancien Opéra-Comique.
2. 230 volumes d'autographes de musique.
3. Une collection de 1 200 portraits de musiciens, classés par ordre alphabétique.
4. 10 cartons remplis de documents sur les décors, les costumes, la mise en scène, etc.
5. Environ 250 volumes précieux par leur provenance et par leur reliure (sous vitrine ou en réserve).
6. 85 680 morceaux détachés pour le piano, le chant ou divers instruments.
7. La collection Schoelcher (oeuvres de Haendel), 700 volumes et partitions.
8. 50 000 morceaux de piano et de chant, provenant de dépôt légal depuis 1870 et couchés par terre dans une galerie, faute de place (Le dépôt fournit tous les ans environ 6 000 ouvrages divers de musique).
9. 800 volumes : traités de déclamation et oeuvres classiques de théâtre français.
10. Plus de 1 800 grandes oeuvres lyriques en italien, ou allemand ou en français, soit aussi pour orchestre seul, en partitions séparées pour l'exécution (exercices des élèves).

Lors de l'Exposition de 1879 les délégués et représentants de la musique des grandes villes de l'Europe ont visité à différentes reprises les galeries de la bibliothèque du Conservatoire : ils ont avoués tous, sans exception, qu'il n'existe pas au monde une collection musicale aussi complète. Les autres pays ont collectionné surtout la musique publiée chez eux ; sur mille partitions ou volumes allemands, à Berlin ou à Vienne, on comptera quatre ou cinq partitions françaises.

Le Conservatoire de Paris, au contraire, a tenu à s'enrichir des oeuvres étrangères. Ainsi, sans parler des maîtres classiques allemands, on y trouve au grand complet les partitions de Richard Wagner, et elles sont nombreuses et coûteuses. Quant à l'Italie, sa belle époque y est à peu près sans lacune : le Conservatoire possède même les premiers opéras de Rossini, de Donizetti, etc. On chercherait en vain ces partitions dans la plupart des grandes bibliothèques de l'Italie.

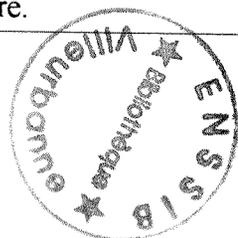
Depuis plus de dix ans la bibliothèque du Conservatoire est trop petite : il a fallu depuis ce temps réfugier dans un couloir sombre les doubles des partitions et des livres, de sorte que si deux lecteurs demandent le même ouvrage, les personnes de service sont obligées d'allumer une lanterne pour chercher ce second exemplaire : difficulté et danger réunis !

Le dépôt légal depuis 1870 est par terre (comme on l'a déjà observé) faute de place !

Le fonds ancien ayant servi aux exécutions musicales dans les fêtes de la Ire République est entassé par paquets et ne peut être classé, faute de place.

Le don Schoelcher, d'une valeur réelle, se trouve dans un meuble provisoire.

<sup>6</sup> BNF Mus. Archives de la bibliothèque du Conservatoire.



Les partitions du Théâtre italien, que le Conservatoire vient d'acquérir en grande partie, ne pourront être placées que par terre, faute de place !

On signalerait encore nombre d'inconvénients provenant du manque d'espace ; les principaux viennent d'être indiqués.

La salle de lecture, ouverte tous les jours au public de 10 heures à 4 heures, ne renferme que 30 places. Comme la plupart du temps, il se présente un plus grand nombre de personnes, il y a forcément des lecteurs dans les encoignures des fenêtres avec des chaises ou des tabourets : la surveillance devient difficile et les ouvrages sont détériorés plus vite, n'étant pas placés sur une table.

L'un des côtés de la salle de lecture ne reçoit pas de jour direct, de sorte que quatorze ou quinze lecteurs peuvent seuls jouir des aises nécessaires au travailleur.

J.-B. Weckerlin  
Bibliothécaire du Conservatoire

7 Mai 1834.

## Rapport

A Monsieur le Directeur du Conservatoire,

Pour prouver que la Direction de la Librairie a le droit  
d'exiger le Dépôt des œuvres musicales avec texte.

---

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le travail que vous m'avez engagé à faire sur les moyens à prendre pour régulariser le dépôt des exemplaires des œuvres musicales à la Direction de la Librairie. Je crois faire pour le mieux en écartant toute espèce de discussion qui ne ferait qu'embrouiller la question, d'autant plus que les droits de l'Administration me paraissent si évidents, qu'il doit suffire d'établir par date les lois, ordonnances et décrets qui régissent cette question, pour démontrer d'une manière irrécusable que la législation actuelle donne à la Direction de la Librairie le droit incontestable de provoquer la régularité du dépôt, — par la possibilité où elle se trouve de poursuivre les Éditeurs qui n'obtempéreraient pas à cette mesure.

Juillet 1793.  
(Loi)

1<sup>o</sup> Loi du 19 Juillet 1793, conçue en ces termes :

Art.<sup>o</sup> 6.

Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage soit de littérature ou de gravure, dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer 2 exemplaires à la Bibliothèque nationale ou au cabinet des Estampes de la République. Pour il recevra un reçu signé par le Bibliothécaire, faute de quoi, il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

Cette loi qui abroge toute loi antérieure sur le dépôt, forme le point de départ de la législation actuelle; elle ne précise ici le dépôt que sous le point de vue de la propriété; elle n'est point une mesure de police, et par conséquent, n'est citée ici que pour mémoire.

5 Février 1810  
(Décret)

Le 5 Février 1810, Décret rendu sur la police de la Presse.

Art.<sup>o</sup> 48.

Chaque Imprimeur sera tenu de déposer à la Préfecture de son Département et à Paris à la Préfecture de Police, 5 exemplaires de chaque ouvrage, savoir: 1. pour la Bibliothèque impériale; 1 pour le Ministre de l'Intérieur, 1 pour la Bibliothèque de notre Conseil d'Etat, 1 pour le Directeur de la Librairie.

(J'imagine que le 5<sup>mes</sup> exemplaire restait à la police, car la destination n'est indiquée que pour 4).

Si le décret est bien précis, le dépôt est exigé, comme mesure de police. Il est vrai que l'on pourra objecter qu'il n'est question que des Imprimeurs en caractères et non de musique nous n'invoquerons donc pas encore ce décret.

Cité pour mémoire.

Avis

Le 23 Août, le Conseil d'Etat décide:

du Conseil d'Etat.  
23 Août 1811.

Que le décret du 5 Février 1810 ne change rien aux droits des auteurs d'ouvrages dramatiques et des Compositeurs de musique; il n'est point question de dépôt

Cité pour mémoire.

Octobre 1814.  
(Loi)

Le 21 Octobre 1814, Loi promulguée sur la <sup>XXVII</sup>  
de la Presse.

Art. 14.

Aucun imprimeur ne pourra imprimer un écrit avant d'avoir déclaré qu'il se propose de l'imprimer, ni le mettre en vente ou le publier de quelque manière que ce soit, avant d'avoir déposé le nombre prescrit d'exemplaires, savoir: à Paris, au Secrétariat de la Direction générale, et dans les Départements au Secrétariat de la Préfecture.

Art. 16.

Le défaut de déclaration avant l'impression et le défaut de dépôt avant la publication seront punis chacun d'une amende de 1000<sup>f</sup> pour la première fois, et de 2000<sup>f</sup> pour la seconde.

Même objection à faire que pour le décret de 1810. Cependant, je crois qu'il est une chose très essentielle à remarquer ici; c'est que le dépôt est séparé de la déclaration par l'emploi du mot chacun. Ainsi, il peut se faire que si la déclaration est plus tard abrogée, ou qu'elle ne soit pas nécessaire, il ne s'en suit pas que l'obligation du dépôt subisse le même sort.

Octobre 1814.  
donnée)

25 Octobre 1814. Ordonnance rendue.

Art. 3.

Les dispositions de l'Art. 14 de la Loi du 21 Octobre 1814 s'appliquent aux Estampes et aux planches gravées accompagnées d'un texte.

C'est la combinaison de l'Art. 14 de la loi du 21 Octobre 1814 avec l'Art. 3 de l'Ordonnance de la même année, qui établit le droit de l'administration; car on va voir que plus tard la Cour de Cassation assimile la Musique aux planches gravées accompagnées d'un texte. Si donc, dans toutes les lois qui vont suivre, il ne s'en trouve pas une qui abroge l'Art. 14 de la Loi du 21 Octobre 1814 et l'Art. 3 de l'Ordonnance du 25 du même mois et de la même année, le Dépôt de la Musique peut être exigé par la Direction.

1<sup>er</sup> Octobre 1817.  
(Ordonn<sup>ce</sup>.)

8 Octobre 1817. Ordonnance sur la Lithographie.  
Art. 2.

LXVIII

Toutes les impressions lithographiques seront soumises à la déclaration et au dépôt avant la publication, comme tous les autres ouvrages de l'Imprimerie.

On peut dans cette ordonnance trouver tout naturellement la nécessité de déposer la musique lithographiée.

26 Mai 1819.  
(Loi.)

La loi du 26 Mai 1819 est toute politique; elle est relative aux poursuites à diriger contre l'abus de la presse. L'Art. 31 abroge la loi du 28 Février 1817, qui ne regardait que les écrits périodiques.

Art. 29.

L'action publique contre les crimes et délits commis par la voie de la presse ou tout autre moyen de publication, se prescrira par 6 mois révolus à compter du fait de publication qui donnera lieu à la poursuite.

Pour faire couvrir cette prescription de 6 mois, la publication d'un écrit devra être précédée du dépôt et de la déclaration que l'auteur entend publier.

Cette loi, loin d'abroger la formalité du dépôt, la présente comme nécessaire.

25 Mars 1822.  
(Loi.)

La loi du 25 Mars 1822 est toute politique; elle est relative à la presse; elle ne parle nullement du dépôt, n'établit rien de nouveau sur cette matière, et n'abroge rien de ce qui y a rapport dans les lois qui la précèdent.

Citée pour mémoire.

19 Décembre 1822.  
(Jugement.)

En 1822, un procès fut fait à Monsigny, Marchand de Musique et à Magnier, Imprimeur, pour n'avoir pas déposé le solfège Rodolphe et plusieurs romances. Un jugement rendu le 19 Décembre 1822 par le Tribunal de police correctionnelle les renvoie de la plainte.

l. du Jugem.<sup>t</sup>  
Decembre 1822.  
Fevrier 1823  
r Royales.

Le Ministère public appelle en Cour Royale du jugement  
du 19 Decembre 1822 qui renvoyait Monsigny et Magnier de la  
plainte; cette fois ils perdent: la Cour royale les condamne.

mai 1823  
Cassation.

Monsigny et Magnier appellent à la Cour de Cassation  
du Jugement du 21 Fevrier 1823; le 29 Mai 1823, la Cour de Cassation  
confirme l'arrêt de la Cour Royale et rejette le pourvoi.

Je vais copier textuellement le Compte-rendu de la Séance,  
lequel se trouve dans le Moniteur année 1823 p. 673.

30 Mai.

« La Cour de Cassation a eu hier à s'occuper du pourvoi formé par le Sieur  
« Monsigny, Editeur de Musique, contre l'arrêt rendu contre lui et le S<sup>r</sup> Magnier,  
« Imprimeur de Musique, par la Cour Royale de Paris en date du 21 Fevrier  
« dernier. Plusieurs morceaux de Musique dont il n'avait été fait ni déclara-  
« tion ni dépôt préalable à la Direction de la Librairie, ont été saisis chez le  
« sieur Monsigny, compositeur et Editeur de Musique, demeurant Boulevard  
« Poissonnière N<sup>o</sup> 20. Il fut traduit par le Ministère public devant le  
« Tribunal de Police correctionnelle de Paris, pour contravention à l'Article  
« 14 de la Loi du 21 Octobre 1814 et à l'Art<sup>e</sup> 3 de l'Ordonnance des mêmes mois  
« et année. Les S<sup>rs</sup> Monsigny, Editeur, et Magnier, Imprimeur, ont soutenu  
« que les lois et Ordonnances précitées ne concernaient que les Imprimeurs en  
« caractères et ne leur étaient point applicables. C'est en effet ce qu'a jugé  
« le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance en renvoyant les prévenus de la plainte; mais  
« sur l'appel du Ministère public, la Cour Royale de Paris a réformé ce  
« jugement par l'arrêt déféré aujourd'hui devant la Cour de Cassation. La  
« Cause était du plus haut intérêt pour tout le Commerce de Musique; elle a  
« été défendue avec le plus grand zèle par M<sup>e</sup> Cotelle, avocat reçu nouvellement  
« par la Cour. Le jeune Avocat avait fait distribuer un mémoire plein de  
« recherches les plus savantes sur les réglemens de l'Imprimerie et la Gravure  
« et fécond aussi en observations en détails propres à démontrer que ces deux  
« arts et ces deux négociers ne pouvaient pas être soumis aux mêmes réglemens.  
« Durant la plaidoirie qui a duré trois quarts d'heure, l'attention de

« la Cour s'est constamment soutenue; elle s'est retirée en la Chambre du  
« Conseil, et après en avoir délibéré au moins une demi-heure, elle a rendu  
« l'arrêt suivant : LXX

« La Cour, attendu que l'article 14 de la loi du 21 Octobre 1814 a  
« soumis tous les écrits et ouvrages imprimés aux formalités de la déclara-  
« tion et du dépôt préalable (au nombre de 5 exemplaires seulement);

« Attendu que par l'article 3 de l'Ordonnance Royale du 24 Octobre  
« 1814, les mêmes dispositions ont été appliquées aux estampes et planches  
« gravées accompagnées d'un texte;

« Qu'évidemment le mot de planches gravées comprend les œuvres  
« musicales accompagnées de paroles; qu'il a été dans l'intention du Législateur  
« d'appliquer les mêmes dispositions aux écrits de tout genre, imprimés ou gravés;  
« et qu'ainsi les paroles de Musique se trouvent comprises sous le mot texte;

« Rejette le pourvoi . »

Il me semble qu'il est impossible d'avoir une législation plus précise en faveur de notre demande. Continuons donc, et voyons ce qui a été fait depuis 1823.

Le 9 Janvier 1828, une Ordonnance est rendue; elle est relative au dépôt.

*Art. 1<sup>er</sup>*

Le nombre des exemplaires des écrits imprimés et des épreuves des planches et estampes sous le dépôt est exigé par la loi, en qui avait été fixé à 5 par les articles 4 et 8 de l'ordonnance royale du 24 Octobre 1814, est réduit, outre l'exemplaire et les deux épreuves destinées à notre bibliothèque, conformément à la même ordonnance, à un seul exemplaire et à une seule épreuve pour la bibliothèque du Ministère de l'Intérieur.

Cette ordonnance abroge effectivement l'ordonnance qui la précédait, mais seulement quant au nombre des épreuves à déposer; ainsi elle le fixe à 3, savoir : 2 pour la Bibliothèque Royale et 1 pour la Bibliothèque du Ministère de l'Intérieur. Je crois que l'Administration ne peut demander que ce

4 Janvier 1828.  
(Ordon<sup>ce</sup>)

nombre, mais elle peut, elle doit les exiger.

10 Octobre 1830.  
(Lör)

Enfin, la dernière loi sur la presse est de 1830, 10 Octobre. elle est toute politique, ne parle que des poursuites à intenter contre les délits de la presse, indique les Tribunaux compétents et abroge les Articles 12, 17 et 18 de la loi du 25 Mars 1822. — L'article 12 seulement établissait la censure des dessins gravés et des Lithographies. Cette loi ne se rapporte donc nullement à notre espèce, et nous pouvons conclure qu'aujourd'hui, puisque rien n'a été fait depuis, sur cette matière, l'arrêt de la cour de cassation du 29 Mai 1823 établit la jurisprudence d'une manière positive.

Il ne serait pas impossible, à la vérité, que quelques lois, un autre arrêt de Cour de Cassation qui m'auraient échappés, aient abrogé ce que j'étais; mais alors, qu'on me les montre; je ne les ai pas vus, et jusque là, moi qui sais avec quelle conscience mes recherches ont été faites, j'ai lieu d'être persuadé du contraire.

Quels peuvent donc être alors les motifs de la répugnance de l'Administration pour poursuivre l'exécution d'une mesure aussi sage? Le petit nombre des exemplaires exigés, et leur destination utile et raisonnée, mettent la Direction à l'abri du reproche d'atteinte au droit de propriété. Comment veut-on que les dépôts publics puissent faire acquisition de tout ce qui paraît? Un budget énorme n'y suffirait pas; une mesure semblable est donc tout-à-fait dans l'intérêt du public et des arts, et doit se trouver tout-naturellement. L'ouvrage d'un Ministre qui donne aux arts des marques si réitérées de protection et d'affectueuse sollicitude.

Telles sont, Monsieur le Directeur, les raisons qui me font croire que, sans donner de rétroactivité à cette décision, car elle serait impossible, à cause de la

LXXII

perturbation qu'elle jetterait dans le Commerce de Musique  
la Direction de la Librairie doit, à l'avenir, poursuivre  
les éditeurs qui n'auraient pas déposé les œuvres musicales  
portant texte, car autrement, l'ordonnance du 29 Mars dernière  
qui a pour objet d'accorder à la Bibliothèque du Conservatoire  
un exemplaire des œuvres musicales déposées, serait tout-à-  
fait illusoire, si le dépôt ne produisait que ce qu'il procure  
maintenant, des ouvrages sans valeur et qui sont plus  
embarrassants qu'utiles.

---